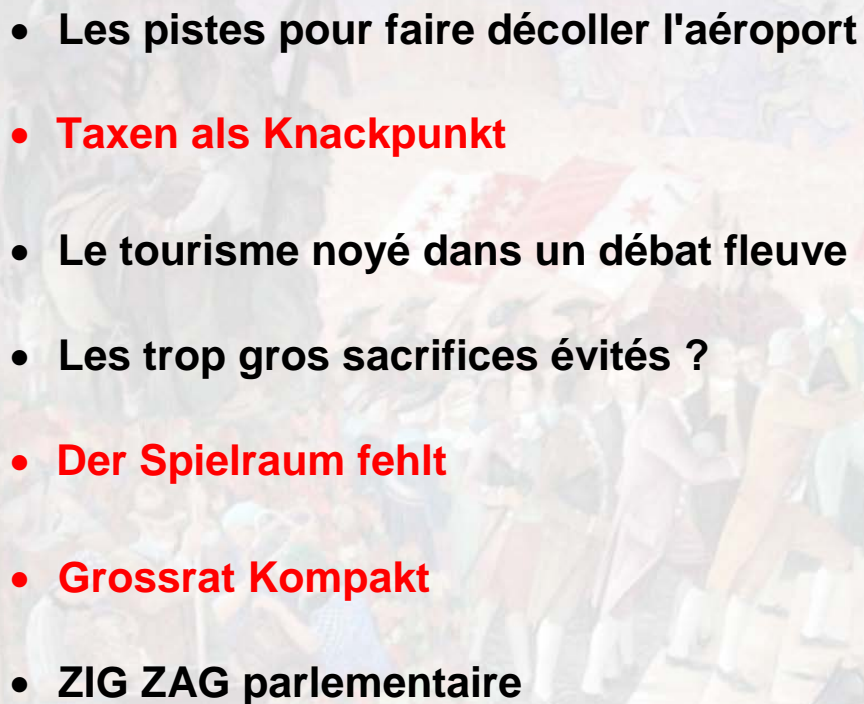




- 
- Les pistes pour faire décoller l'aéroport
 - **Taxen als Knackpunkt**
 - Le tourisme noyé dans un débat fleuve
 - Les trop gros sacrifices évités ?
 - **Der Spielraum fehlt**
 - **Grossrat Kompakt**
 - ZIG ZAG parlementaire

2 GRAND ANGLE

AÉROPORT DE SION Les députés et les conseillers généraux séduinois s'apprêtent à reprendre

Les pistes pour faire

JEAN-YVES GABBUD

Alors que le Conseil d'Etat et le Conseil municipal de Sion se disputent à propos de l'avenir de l'aéroport de Sion, les législatifs cantonal et communal veulent reprendre le dossier en mains. Le Grand Conseil devrait se pencher sur l'avenir de l'aéroport lors de la session de décembre. Plusieurs interventions sont aussi annoncées au Conseil général séduinois. Les appels au dialogue, voire à la mise en place

d'une vaste table ronde, sont nombreux. «L'heure est venue de sortir des turbulences», demande le PLR Philippe Dubuis. «Le ca-fouillage des autorités politiques doit être rapidement résolu», estime le député UDC Grégory Logean dans un postulat urgent qu'il déposera lors de la session de décembre.

L'UDC demande la mise en place d'une «task force» pour sauver ce qui peut l'être en négociant avec l'armée. Le socialiste Jean-Henri Dumont estime que

cela n'en vaut pas la peine. Le libéral-radical Christophe Claivaz n'y croit pas non plus.

Les groupes du Grand Conseil ne sont pas très chauds à l'idée de faire passer l'Etat à la caisse pour financer l'aéroport de Sion. Toutefois, les députés ne semblent pas totalement exclure le principe même d'un soutien étatique. Par contre, ils manquent d'éléments pour se déterminer définitivement. La question que plusieurs parlementaires se posent est: «Quel est l'apport réel

de l'aéroport?» Jean-Henri Dumont résume bien la situation: «Si nous n'arrivons pas à trouver 8 à 10 millions par an pour le fonctionnement de l'aéroport et quelques millions pour les infrastructures sur les 3 milliards du budget de l'Etat et dans ceux des communes concernées, c'est que nous n'en avons pas vraiment besoin.» Quoi qu'il en soit, une majorité semble se dégager pour qu'une forte implication du secteur privé se mette en place pour sauver l'aéroport civil. ◉

Jérôme Buttet

CHEF DU GROUPE PDC DU BAS

«Il faut évaluer ce qu'apporte l'activité civile de l'aéroport.»

«En cas de retrait de l'armée, nous disons oui au maintien d'un aéroport civil, mais pas à n'importe quel prix.

Il sera d'abord nécessaire d'évaluer ce qu'apporte l'activité civile de l'aéroport. Il s'agira aussi d'évaluer les chances de développement et ce que cela pourrait amener. Seules la connaissance de ces paramètres et la prise en compte de la situation comptable de l'Etat détermineront s'il faut entrer en matière sur un engagement financier du canton et sur l'importance de cet engagement aux côtés des partenaires qui en retirent le plus d'avantages.»

Jean-Henri Dumont

PORTE-PAROLE DU GROUPE ADG

«Un apport du secteur privé est nécessaire.»

«Nous ne croyons pas trop à la rentabilisation de l'aéroport civil, mais nous sommes prêts à lui donner sa chance, puisque des aéroports semblables, comme celui de Chambéry, sont viables, grâce à un partenariat privé-public.

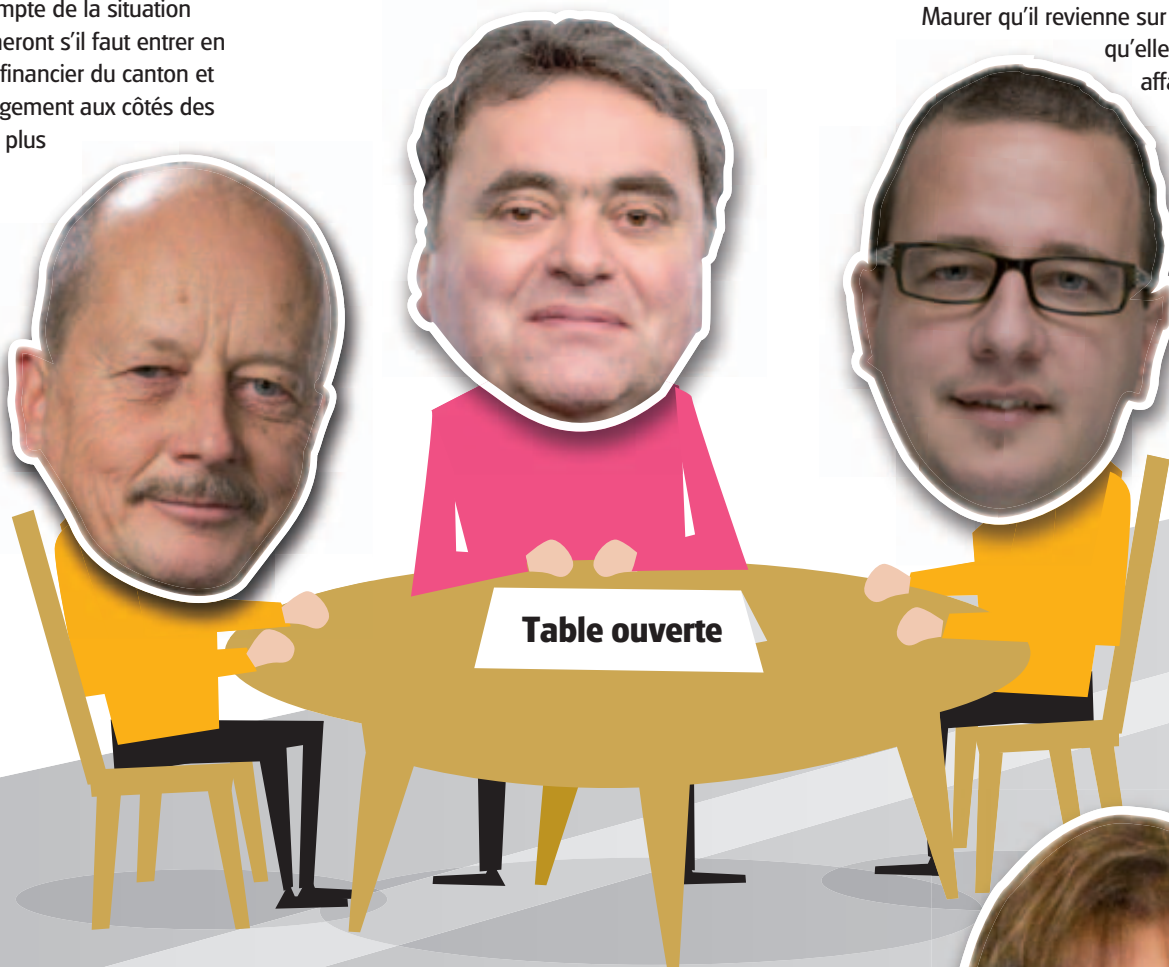
Je n'exclus pas que l'Etat puisse soutenir un projet bien proportionné. Un apport du secteur privé est nécessaire. La part du public doit être relativement faible, car le trafic aérien ne constitue pas une infrastructure de base, contrairement aux réseaux ferroviaire ou routier.»

Philipp Matthias Bregy

PORTE-PAROLE DU GROUPE PDC DU HAUT

«Nous préconisons une utilisation civile de l'aéroport.»

«Une contribution financière de l'Etat n'est actuellement pas appropriée. La situation financière actuelle du canton du Valais ne permettrait pas une telle participation. Il faut maintenant que le canton du Valais et la ville de Sion interviennent auprès du Conseil fédéral et exigent du conseiller fédéral Ueli Maurer qu'il revienne sur sa décision parce qu'elle équivaut à un affaiblissement d'une région de montagne périphérique.»



Marylène Volpi Fournier

DÉPUTÉE VERTE

«Réaffectons une partie des terrains pour bâtir un site éco-industriel»

«Les Verts ne proposent pas de renoncer à l'aéroport civil, mais son redimensionnement s'imposera pour des raisons économiques. Toutes les tentatives pour développer le volet touristique se sont soldées par des échecs. Les pouvoirs publics ont injectés 80 millions en 25 ans, sans faire décoller l'aéroport. Nous demandons d'examiner la structure juridique de l'aéroport, en se fondant sur l'exemple de la Blécherette ou de Belp-Berne, deux aéroports en mains privées. L'engagement financier de l'Etat doit rester secondaire.

Un redimensionnement de la structure permettrait de réaffecter une partie des terrains à d'autres activités, comme à un site éco-industriel, en lien avec le campus.»

AÉROPORT DE SION

LES PROPOSITIONS
DES
CHEFS DE GROUPE

AÉROPORT DE SION

en mains un dossier épineux. Les partis semblent moins divisés que prévu.

décoller l'aéroport



Charles Clerc, Franz Ruppen
CHEFS DES GROUPES UDC

«Il faut mettre en place une «task force».

«Oui, il faut maintenir un aéroport civil à Sion. Encore faut-il qu'il soit viable. Or, cette démonstration n'a jamais été faite. Sans les militaires, l'aéroport de Sion risque de se transformer en aéroport de brousse. Pour nous, un engagement de l'Etat est exclu sans mettre en place une structure réunissant d'autres partenaires. Sans financement privé majoritaire, l'aéroport civil est condamné. Pour l'heure, il faut mettre en place une «task force» pour utiliser au mieux le temps (jusqu'à la fin janvier 2014) dont les cantons disposent pour se prononcer.»



Christophe Claivaz
CHEF DU GROUPE PLR

«L'aéroport doit bénéficier d'une aide comparable à celle accordée aux remontées mécaniques.»

«Des activités civiles doivent perdurer à l'aéroport de Sion. Avec les derniers tests d'atterrissage aux appareils, des perspectives intéressantes pourraient s'ouvrir pour des compagnies avec des avions plus grands. Si l'aéroport est reconnu comme un outil de la branche touristique, il doit bénéficier d'une aide comparable à celle accordée aux remontées mécaniques ou à l'hôtellerie. Si la vocation touristique n'est pas reconnue, la disparition de l'aéroport semble inéluctable. Du point de vue de l'armée, même si la consultation est ouverte jusqu'à fin janvier, je crois que les jeux sont faits, et que la décision prise au niveau fédéral n'est due ni aux pétitions des riverains contre le bruit des avions de combat, ni à la position du Conseil municipal de la ville de Sion, mais bien à des soucis de rationalisation et d'économies.»



L'AVIS DES PRÉSIDENTS DE PARTIS SÉDUNOIS

Propos recueillis par DAVID VAQUIN

PDC «Organiser une table ronde»



Frédéric Sidler: «Dans l'hypothèse d'un départ définitif de l'armée de l'aéroport de Sion, il s'agira de travailler ensemble afin de poursuivre le développement économique et touristique de Sion et du Valais. Ce développement résultera d'un équilibre entre formation de pointe, em-

ploiés qualifiés et qualité de vie. Dans cet esprit, nous travaillerons à l'organisation d'une table ronde réunissant l'ensemble des partis politiques et des milieux concernés afin de déterminer les scénarios à moyen et long terme pour le périmètre de l'aéroport de Sion.»

PLR «Sortir des turbulences et avancer»



Philippe Dubuis: «Nous souhaitons une présence militaire en accord avec les projets économiques, les réalisations futures de la ville et le développement de ses zones urbaines. Dans cet esprit, nous espérons un dialogue constructif d'ici au mois de janvier 2014. Au niveau des autorités de la ville, le

PLR Sion souhaite qu'elles réunissent rapidement tous les acteurs concernés afin de réfléchir à l'élaboration d'un modèle économique qui assure la viabilité de cet aéroport indispensable au développement touristique du Valais. L'heure est venue de sortir des turbulences et d'avancer.»

LES VERTS «Un moratoire sur les investissements»



Thierry Largey: «Nous proposons un moratoire sur les investissements de l'aéroport pour des économies supérieures à un million de francs. Il est en effet, dans la situation économique actuelle, absurde d'investir massivement pour l'aéroport de Sion alors que le futur est encore à dessiner. En paral-

lèle, nous déposons un postulat afin que la Ville entreprenne les études nécessaires pour orienter ses décisions futures concernant l'aéroport. Celles-ci doivent envisager le maintien de l'aéroport civil dans sa configuration actuelle, son développement, mais également son redimensionnement.»

ADG «Entreprendre une réflexion de fond»



Katia Chevrier: «L'AdG fait appel au Conseil d'Etat et à la ville de Sion afin qu'ils collaborent dans les futures négociations avec le DDPS pour la planification de ce désengagement, et qu'ils examinent ensemble toutes les nouvelles perspectives qui se présentent avec ou sans

aéroport. La ville et le canton doivent entreprendre une réflexion de fond sur la base de l'étude réalisée en 2012 par l'EPFL, permettant d'examiner toutes les options en répondant aux nombreuses questions en suspens liées à l'avenir de l'aéroport.»

UDC «Une résolution au Conseil général»



Martin Reist: «Pour l'UDC, comme pour les soldats qui ont l'habitude et le courage d'aller jusqu'au bout, «tant qu'il y a de la «mun», il y a de l'espoir». Plutôt que de se résigner, que de capituler, nous appelons tous ceux qui veulent essayer de sauver l'aéroport de Sion à soutenir une résolu-

tion «pour le maintien d'une base aérienne» que nous déposerons à la prochaine séance du Conseil général. Un soutien clair de la Ville de Sion est le dernier et surtout le seul moyen, pour Sion, pour le Valais central et pour le Valais tout entier, de sauver ce qui peut l'être encore.»

Datenschutz | Die grossrätliche Kommission schlägt Joanne Siegenthaler vor. Zwei weitere Bewerber bleiben im Rennen

Kampfwahl um den Posten der Datenschutzbeauftragten

SITTEN | Das Walliser Parlament hat bei der Regelung der Nachfolge der Datenschützerin Ursula Sury die Qual der Wahl. Favoritin ist Joanne Siegenthaler.

Nach dem geschlossenen Rücktritt der fünf Kommissionsmitglieder im Dezember 2012 im Zusammenhang mit der Kürzung des Datenschutz-Budgets um 200 000 Franken hat eine vom Büro des Grossen Rates eingesetzte Arbeitsgruppe dem Parlament eine Reihe von Vorschlägen zur Verbesserung der Funktionsweise der GIDA-Aufsichtsbehörde vorgeschlagen. Eine der vom Grossen Rat angenommenen Massnahmen bestand darin, die Mitglieder dieser Kommission unter den Ratsmitgliedern zu ernennen. Diese Kommission hat jetzt unter dem Präsidium von Nicolas Voide (CVPU) auch die Wahl der Nachfolge von Ursula Sury vorbereitet. Insgesamt gingen acht Bewerbungen aus der Westschweiz, der Deutschschweiz und aus Deutschland ein. Zwei Bewerbungen gingen erst nach Ablauf der vorgegebenen Frist ein und wurden deshalb nicht berücksichtigt. Eine Bewerbung wurde noch vor den Vorselektionsgesprächen zurückgezogen. Die bisherige Beauftragte Ursula Sury verzichtete gemäss einem

Schreiben vom 25. September 2013.

Wahl im ersten Wahlgang
Bereits im ersten Wahlgang sprach sich die Mehrheit der fünfköpfigen kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission mit drei Stimmen für Joanne Siegenthaler aus. Sie soll als Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragte für die Periode vom 1. Juni 2014 bis zum 31. Mai 2018 vorgeschlagen werden. Zwei weitere Bewerber haben je eine Stimme erhalten. Nach telefonischer Rücksprache mit dem Kommissionspräsidenten entschieden sich diese beiden Personen für die Aufrechterhaltung ihrer Bewerbung. Bei den weiteren Kandidaten handelt es sich um den Sittener Anwalt Sébastien Fantti und den Deutschen Gerd Kusserow.

Erfahrung mit dem Datenschutz

Joanne Siegenthaler ist 39-jährig. Nach Abschluss ihrer Maturität am kantonalen Gymnasium Neuenburg erlangte sie 1999 ein zweisprachiges Lizentiat in Rechtswissenschaften der Universität Freiburg und 2000 eine Spezialisierung in europäischem Recht. Seit 2013 besitzt sie zudem ein universitäres Diplom in Mediation des Universitären Instituts Kurt Bösch in Sitten. Joanne Siegenthaler verfügt über eine Berufs-

erfahrung von mehr als zehn Jahren im Rechtsbereich und war insbesondere von 2007 bis 2011 als Juristin beim eidgenössischen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten tätig. Sie war auch für das Sekretariat der Datenschutzgruppe, bestehend aus dem eidgenössischen Beauftragten und den kantonalen Beauftragten, zuständig. Dank dieser Funktion bei der eidgenössischen Datenschutzbehörde konnte sie sich die nötigen Fachkenntnisse im Bereich des Datenschutzes aneignen und wichtige Kontakte mit den eidgenössischen und kantonalen Akteuren in diesem Bereich knüpfen.

Bereit im Rahmen des Budgets zu arbeiten

In ihrer Rolle als stellvertretende Kommunikationsverantwortliche und Rechtsberaterin beim Bundesverwaltungsgericht, die sie von 2011 bis 2012 innehatte, konnte sie ihre Kompetenzen im Bereich der Öffentlichkeitsarbeit einbringen und ausbauen. Siegenthaler nimmt gegenwärtig eine Stellvertretung als Juristin/Schreiberin (50 Prozent) beim Arbeitsgericht des Kantons Wallis, Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse, in Sitten wahr. Sie wird dem Anforderungsprofil laut der Kommission «voll und ganz gerecht» und ist perfekt zweisprachig.



Ruhe beim Datenschutz. Nicolas Voide, Kommissionspräsident und zweiter Vizepräsident des Parlaments (rechts, mit dem ersten Vizepräsidenten Grégoire Dussex), und die Mehrheit der Kommission schlägt eine Frau als Nachfolgerin von Ursula Sury vor.

FOTO WB

Siegenthaler will den Bereich des Datenschutzes nicht revolutionieren, sondern ihr Mandat auf der von Ursula Sury geschaffenen Basis und der Praxis des Bundes und der übrigen Kantone aufbauen. Auf diese Weise soll eine gewisse Kontinuität und Beständigkeit gewährleistet werden. Im Übrigen ist sie mit dem vom Grossen Rat vorgegebenen Budget-

rahmen vorbehaltlos einverstanden.

Lokale Präsenz als Kriterium

Für Siegenthaler ist die Eröffnung eines Büros in Sitten mit wöchentlichen Präsenzzeiten eine Selbstverständlichkeit. Für die Kommission ist es unabdingbar, dass der Datenschutz im Wallis durch eine Person verkör-

pert wird, die vor Ort präsent ist und einen Grossteil der Arbeiten auch selbst ausführt. In dieser Hinsicht sieht sie in der Zusammenarbeit mit Joanne Siegenthaler die Möglichkeit, ein Mandat aufzubauen, das nicht nur auf ausgezeichneten Fachkenntnissen, sondern auch auf Bürgernähe und einem ausgewogenen Mix aus Dossierbearbeitung und Medienpräsenz beruht. **hbi**



LA TRIBUNE DES POLITIQUES



BERNARD REY
DÉPUTÉ,
VICE-PRÉSIDENT
DU PLR

Le syndrome de Calimero

Ainsi donc, M. le conseiller d'Etat Freysinger déclare dans la presse dominicale que le PLR essaie de le pousser au burn-out en le «*bombardant de questions au Parlement*».

Il nous apprend également qu'on l'empêche de travailler dans la sérénité, par exemple en le retenant au Parlement pour des brouilles au lieu de le laisser participer à des conférences intercantionales où se prennent d'importantes décisions.

A cette lecture, j'ai donc appris qu'au Parlement, on retient les magistrats pour des futilités, que la présence des conseillers d'Etat lors des séances de Grand Conseil n'est plus indispensable, tout au plus facultative, et que poser des questions à un conseiller d'Etat, c'est tenter de le pousser au burn-out.

Alors, j'ai listé les questions et interpellations adressées au Conseil d'Etat, et ce tous partis confondus. Il est vrai que M. Freysinger est le conseiller d'Etat le plus interpellé. Mais si burn-out il devait y avoir, il serait imputable à 45% aux questions des PDC, à 22% à celles du PLR, à 18% à celles de l'UDC et à 15% à celles de l'AdG.

En fait, la communication de M. Freysinger est très habile. Elle ne cesse de sous-entendre que toute l'action du PLR est consécutive à son exclusion du Gouvernement, et que chacune de ses interventions ne peut par conséquent être que revancharde. Cela instille la suspicion à l'égard du PLR et tend à minimiser l'importance

de ses actions. Cela a également pour but de désamorcer les prochaines questions que l'on posera – «*je vous l'avais bien dit, ils s'acharnent*». Cela contribue enfin à victimiser le conseiller d'Etat, lui qui a soi-disant toujours fait de l'opposition contre des idées, jamais contre des personnes, n'en déplaît au président de la ville de Sion.

A force de répéter les choses, on arrive à faire croire qu'elles sont vraies. Et ça a l'air de fonctionner, puisqu'une partie de la presse déclare que le PLR passe son temps à attaquer M. Freysinger. Je vous invite à lire les mémoriaux du Grand Conseil.

Vous constaterez que le PLR, quand il s'adresse à M. Freysinger, pose des questions pertinentes, et qu'il accorde la même importance au DFS qu'aux autres départements.

Le PLR a toujours été une force de propositions, avec un travail de fond, et il le restera. Selon ses convictions, il soutiendra ou combattra les positions du Gouvernement. Il attend par contre de M. Freysinger une posture d'homme d'Etat, pas de Calimero. ●

SÉCURITÉ

La police secrète renaît

JEAN-YVES GABBUD

Aussi incroyable que cela puisse paraître, aujourd'hui, la police a l'interdiction de surveiller un pédophile présumé avant qu'il ne commette un délit! En cause, une base légale insuffisante. Le Grand Conseil va se pencher sur une modification de la loi valaisanne permettant de remédier à cette anomalie.

une investigation secrète, comme d'autres actions relevant d'une enquête, que dans le cas où le soupçon existe qu'une infraction a déjà été commise. Il n'y a donc plus de base légale pour les recherches préliminaires secrètes ou l'investigation préliminaire secrète, destinées à empêcher une infraction.» Même les observations préventives ne sont plus autorisées. *«Dans ces conditions, le fait pour*

«Aujourd'hui, surveiller un forum de discussion sur internet pour traquer des pédophiles n'est plus envisageable.»

LE CONSEIL D'ÉTAT VALAISAN

Des modifications législatives fédérales rendent actuellement impossibles des investigations policières préventives. En d'autres termes, il faut qu'un délit soit commis avant que la police puisse enquêter. La prévention du crime devient illégale, faute d'une base légale suffisante.

Le canton au Valais veut remédier à cette situation en modifiant sa propre loi sur la police cantonale. Il n'est pas le seul à avoir choisi de réagir au manquement fédéral. Plusieurs cantons poursuivent la même démarche. Vaud, Genève, Fribourg, entre autres, s'y sont mis aussi.

Pour rendre l'investigation préventive possible

Dans son rapport, le Conseil d'Etat explique aux députés que *«l'investigation préliminaire secrète, permettant d'empêcher qu'une infraction ne soit commise, n'est plus prévue. Les nouvelles dispositions du Code de procédure pénale n'admettent en effet de fonder*

un policier de surveiller, par exemple, des dialogues entre tiers sur un forum de discussion internet ou de rejoindre ce forum au moyen d'un faux profil afin de prévenir la commission d'infractions par des pédophiles, n'est plus envisageable, faute de base légale.»

Travail sous couverture

La Commission de la sécurité publique du Grand Conseil s'est penchée sur la question. Elle a obtenu la confirmation qu'avec la nouvelle loi, la traque de pédophiles sur internet pourra se faire sans attendre qu'une infraction ne soit commise. La police pourra également travailler sous couverture. Par exemple, les agents pourront contrôler les salons de massage, sans dire qu'ils travaillent pour la police.

La Commission a accepté, à l'unanimité, le projet de loi. Le Grand Conseil se prononcera sur cette problématique mardi et vendredi de la semaine prochaine. ●

BUDGET DE L'ÉTAT La proposition des Verts pour faire payer 1,5 million au club marque un point.

Même le FC Sion passera à la caisse

JEAN-YVES GABBUD

Les députés ont déposé 108 amendements pour modifier le budget 2014 de l'Etat du Valais. La Commission des finances (Cofi) s'est penchée sur ces propositions et a rendu son verdict. La diminution des bourses d'études et la hausse des amendes d'ordre passent à la trappe. La Cofi accepte par contre l'idée des Verts qui demandent que le FC Sion passe à la caisse.

Au final, la Cofi réclame au Conseil d'Etat des économies de plus de 25 millions.

La députée verte Marylène Volpi Fournier a proposé de facturer au FC Sion les frais de sécurité lors des matches pour un montant de 1,5 million. La Cofi accepte cette idée.

Le Conseil d'Etat avait prévu dans son budget une augmentation des recettes, de 8 millions, provenant d'une plus forte participation des **pensionnaires des homes**. Or, la loi en question a fait l'objet d'un référendum de la gauche haut-valaisanne.

La Cofi demande donc de retirer ce montant du budget et de les compenser ailleurs dans le département d'Esther Waeber-Kalbermatten.

La Cofi n'accepte pas que les montants prévus pour les **bourses d'études** soient réduits de



Marylène Volpi Fournier a proposé de facturer au FC Sion les frais de sécurité lors des matches pour un montant de 1,5 million. La Cofi accepte cette idée. LE NOUVELLISTE

tures d'accueil. Pour l'heure, la loi traitant cet objet n'a pas été adoptée, cette contribution n'a donc pas de base légale, la Cofi la refuse. Le Département d'Oskar Freysinger devra trouver 3 autres millions d'économie.

La Cofi n'accepte pas toutes les économies prévues par Jacques Melly relatives aux soins aux **forêts de protection**. Un million est coupé. Le département devra diminuer d'un

LES CRAINTES DE LA FONCTION PUBLIQUE

«Le budget 2014 fait l'objet d'une multitude d'amendements sans ligne directrice et sans vision globale: coupes de tous ordres et surtout en ordre totalement dispersé, proposition de gel des salaires, et on en passe. On ne pilote pas un navire quand on est myope, on n'arrive pas au port à coups de gouvernails dictés par l'impulsion et l'émotion», déclare la Fédération des magistrats, enseignants et personnel de l'Etat dans un communiqué. Pour la FMEP, présidée par la députée verte Marylène Volpi Fournier, il est urgent d'attendre. «Le Gouvernement va lancer en mars 2014 une analyse de fond pour une vision globale et intégrée de la maison «Etat du Valais.» La FMEP soutient pleinement la démarche, et met en garde: il faut attendre les résultats de cette étude avant de se lancer à coups de machette dans des coupes et rationalisations budgétaires.»

Pour l'instant, les éléments qui font le plus peur à la FMEP, comme le gel des salaires, n'ont pas reçu l'aval de la Commission des finances. **JYG**

«La commission accepte la facturation des frais inhérents à la sécurité lors des matches du FC Sion pour 1,5 million.»

COMMISSION DES FINANCES

1,7 million comme l'avait prévu Oskar Freysinger. Ce dernier devra trouver ailleurs dans son département une économie de même importance.

La Cofi n'accepte pas plus d'augmenter de 2,6 millions les **amendes** comme le voulait Oskar Freysinger, qui devra trouver, pour ce point aussi, une économie d'un même montant dans son département.

Le Conseil d'Etat a prévu que les employeurs paient 3 millions de plus comme participation au **financement des struc-**

montant similaire ses investissements.

La Cofi estime que les impôts budgétisés au titre des **droits de mutation** sont surestimés de 10 millions. Elle demande donc de réduire les entrées prévues et, en même temps, elle exige une réduction du même ordre des frais de fonctionnement de l'Etat pour compenser.

Un montant de 300 000 francs est ajouté par la Cofi au profit d'une meilleure **protection des troupeaux**. **o**

LA GAUCHE, OPPOSÉE AU FREIN À L'ENDETTEMENT, MENACE DE REFUSER LE BUDGET

«Pour boucler le budget 2014, le Conseil d'Etat a dû décider de coupes dans les prestations que les Valaisans subiront malgré eux», s'indigne le député **Jean-Henri Dumont**, porte-parole de l'Alliance de gauche, ADG qui tenait hier une conférence de presse.

L'ADG pointe du doigt les décisions de la droite, causes, selon elle, de la situation dans laquelle se trouve l'Etat aujourd'hui. «C'est l'Etat qui est en crise, pas la consommation des ménages et encore moins l'économie», estime le député Emmanuel Moos.

L'ADG rappelle que les baisses fiscales «inconsidérées» voulues par la droite entre 2000 et 2012 ont fait perdre 242 millions au canton. Jean-Henri Dumont fustige aussi le double frein aux dépenses et à l'endettement, fautif à ses yeux «d'interdire de mener une politique anticyclique et toute marge de manœuvre en cas de difficulté».

La gauche propose plusieurs pistes pour que l'Etat obtienne des ressources financières supplémentaires: une

augmentation du dividende de la Banque Cantonale de 2 millions, l'engagement de cinq contrôleurs fiscaux qui permettraient de rapporter un minimum de 2,4 millions et, surtout, une augmentation des forfaits fiscaux de 20 millions, obtenue grâce au «doublement de la valeur locative» utilisée pour calculer ces forfaits.

Ces ressources nouvelles permettraient de ne pas diminuer les montants pour subventionner les primes des caisses maladie, pour soigner les forêts protectrices et surtout, pour maintenir les montants des bourses d'études.

«Si nos propositions sont balayées, je vais proposer à mon groupe de refuser le budget», menace German Eyer, le chef du groupe de l'Alliance de gauche. **JYG**



COMMENTAIRE
JEAN-YVES GABBUD
REDACTEUR EN CHEF

Un budget à très haut risque

La semaine prochaine, le Grand Conseil bouclera le budget 2014 de l'Etat du Valais, après avoir traité 108 propositions de modification.

Pour la première fois, ce document sera adopté par un parlement sans majorité politique.

On peut craindre que des majorités de circonstance se forment sur une rubrique budgétaire et se dissolvent sur la suivante, avec, en fin de compte, si on ose dire, un manque de cohérence. Ce risque est d'autant plus grand que les points traités (bourses d'études, amendes, FC Sion, subventions caisse maladie, etc.) sont à la fois sensibles et très populaires.

On peut craindre que des marchandages aient lieu jusqu'au dernier moment pour éviter que l'Etat se retrouve dans les chiffres rouges, ce que n'autorise pas notre Constitution cantonale.

L'attitude de la Commission des finances, représentative de tous les groupes politiques, apporte un espoir. Elle a fait preuve de cohérence. Par contre, elle demande au Conseil d'Etat de réaliser des économies, réalistes, mais sans indiquer de direction, se contentant de dire où elle ne les veut pas. **o**



Der Kanton Wallis soll den FC Sitten zur Kasse bitten

SITTEN | Der Kanton Wallis ist auf der Suche nach einem ausgeglichenen Budget. Mithelfen soll auch der FC Sitten. Dieser soll die Sicherheitskosten für die Heimspiele künftig selber tragen müssen. In der Not frisst der Teufel eben Fliegen.

Der Voranschlag 2014 ist mit insgesamt 108 finanzwirksamen Abänderungsvorschlägen sowie rund 50 Anträgen zur Mehrjahresplanung 2014–2017 ein dicker Brocken in der kommenden Sessionswoche. Für die Behandlung der Abänderungsanträge beim Zweischritt wurde deshalb zwei Behandlungskategorien geschaffen.

Die erste Kategorie besteht aus sämtlichen Anträgen, die sowohl von der thematischen Kommission als auch von der FIKO eine positive Vormeinung erhalten und keine finanziellen Auswirkungen haben. Anlässlich der Beratung im Plenum wird der Präsident für jedes Departement zunächst die zur «stillschweigenden Annahme» empfohlenen Anträge behandeln und fragen, ob ein Abgeordneter oder der Staatsrat die Beratung über einen enthaltenen Antrag eröffnen möchte. Ist dies nicht der Fall, so werden sämtliche Anträge en bloc angenommen. Wird die Beratung über einen oder mehrere Anträge gewünscht, so werden diese auf die gleiche Art und Weise und zum gleichen Zeitpunkt wie die Anträge der zweiten Tabelle behandelt.

Zehn Millionen einsparen bei eigenen Beiträgen

Über die anderen Anträge (und eben über jene Anträge, für die ein Abgeordneter oder der Staatsrat die Beratung wünscht) wird einzeln beraten und abgestimmt. Die Finanzkommission (FIKO) hält deshalb an ihrer Forderung fest, dass

man bei den eigenen Beiträgen als Kompensation für rückläufige Steuereinnahmen zehn Millionen Franken einsparen muss. Gleichzeitig sollen die Einnahmen bei den Handänderungssteuern um ebenfalls 10 Millionen Franken reduziert werden. Fast alle Fraktionen wollen die budgetierten Minderausgaben von neun Millionen Franken bei der Dienststelle für Gesundheitswesen (Einsparungen aufgrund des Inkrafttretens des Gesetzes über die Langzeitpflege) streichen. Die FIKO schlägt hier nun vor, das Budget um acht Millionen Franken zu belasten.

Die Beteiligung der Arbeitgeber an der Finanzierung der Tagesstrukturen für Kleinkinder von drei Millionen Franken will auch die FIKO ablehnen. Es fehlt die gesetzliche Grundlage. Die Mindereinnahmen sollen mit einer Verringerung des Aufwands kompensiert werden.

Ein Kompromiss bei den Stipendien

Bei der geplanten Kürzung der Stipendien in der Höhe von 3,5 Millionen Franken will die FIKO einen Kompromiss. Das Budget soll nur um 1,8 Millionen Franken reduziert werden. Die meisten Fraktionen wehren sich gegen Kürzungen bei den Stipendien. Keine Chance wird die Budgeterhöhung von drei Millionen Franken bei den Verkehrsbussen haben.

Für den Schutzwald soll es eine Reduktion von zwei statt wie von der Regierung geplanten drei Millionen Franken geben. Diese Million soll bei den Investitionen eingespart werden. Das korrigierte Budget der FIKO würde sich um rund zehn Millionen verschlechtern. Um die Vorgaben der doppelten Schulden- und Ausgabenbremse zu erfüllen, müsste man dann also auch die Investitionsrechnung entlasten. Denn alle anderen Sparvorschläge lehnt die FIKO ab.



Bezahlen. Der FC Sitten soll ab 2014 die Sicherheitskosten für seine Heimspiele selber tragen.

FOTO KEYSTONE

FIKO will den FC Sitten in die Pflicht nehmen

Die Linke will vor allem mehr Steuereinnahmen. Und die Linksallianz bekräftigte gestern an einem Medientalk, dass sie an ihren Vorschlägen festhält. Das sind fünf neue Einschätzer, die mindestens drei Millionen Franken an Mehreinnahmen bringen sollen. Mit der Verdoppelung des Eigenmietwertes zur Berechnung der Pauschalbesteuerung erhofft sich die Linksallianz gar 20 Millionen Franken an Mehreinnahmen. Alles Vorschläge, welche die Finanzkommission jedoch ablehnt und wohl auch im Parlament chancenlos sein werden. Angenommen hat die FIKO hingegen einen Vorschlag der Grünen. Auch die FIKO will, dass der FC Sitten die Sicherheitskosten der Heimspiele in der Höhe von 1,5 Millionen Franken dem Staat bezahlen muss. hbi

Der «Schmutzli-Sack» ist voll

Der «Schmutzli-Sack» in der kommenden Woche, wie der Parlamentsdienst die Traktandenliste bezeichnet, enthält nebst dem Budget 2014 nicht weniger als zehn Eintretensdebatten, namentlich auch zum Tourismusgesetz und zu den Beschlüssen betreffend das Referendum zum Gesetz über die Langzeitpflege. Dann wird sich das Parlament mit den drei Vorstößen, welche die Bildung einer parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) zum GNW verlangen, befassen müssen. Hier wird interessant sein, ob sich eine der drei Parteien SVP, FDP/Liberale und Linksallianz für eine Kehrtwendung nach dem Erscheinen des Zwischenberichts der Expertise des belgischen Professors Houben entscheidet und zumindest bis im März zuwarten will. Diskussionsstoff bieten auch die Berichte der JUKO zum Bezirksgericht Martinach und die Staatsanwaltschaft, die Wahl eines neuen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten. Hinzu kommen einige zur Behandlung anstehende Vorstöße, auch die üblichen Dringlichkeiten und die Fragestunde. Das Büro hat bereits entschieden, dass auch am Freitagnachmittag getagt wird. Das Gesetz über die Unvereinbarkeit und die Zweckmässigkeitsdebatte zur parlamentarischen Initiative betreffend eine kantonale Netzgesellschaft für die überregionalen elektrischen Verteilnetze werden auf den März verschoben, ebenso die Behandlung von nahezu 100 parlamentarischen Vorstößen. Weitere Geschäfte wollte man nicht aufschieben, denn damit hätte man die bereits jetzt überladene März-Session noch mehr vollgestopft. Der Skiplausch findet am Samstag, 25. Januar 2014, in La Tzoumaz ob Riddes statt. Es wird entgegen der bisherigen Gepflogenheit kein Skirennen mehr durchgeführt, dafür werden verschiedenste Aktivitäten angeboten: Ski, Tourenski, Schlitten, Schneeschuhlauf und Wandern. In der letzten Session hat das Parlament noch ein Postulat mit dem Titel «Alles fährt Ski» angenommen...

Verkehr | Spital Sitten trifft Massnahmen gegen den meist voll besetzten Parkplatz

Das Parkieren wird gebührenpflichtig

SITTEN | Die Parkplätze der Walliser Spitäler sind bis auf das Kantonsspital in Sitten gebührenpflichtig. Ab 2014 wird das Parkieren nun auch in Sitten gebührenpflichtig.

Der oft voll besetzte Parkplatz verärgert Besucherinnen und Besucher, auch aus dem Oberwallis. Mit ein Grund für die starke Auslastung des Parkings sind Fremdparkierer. Zahlreiche Personen, die nicht in Sitten

wohnhaft sind, aber in der Stadt arbeiten und ihr Auto auf einem Spitalparkplatz abstellen. Andere parkieren hier und machen sich dann zu einem Spaziergang auf. Es gab sogar Autos, die wochenweise abgestellt

wurden. Wie bereits die SUVA-Klinik will nun auch das Kantonsspital für das Parkieren Geld verlangen. Dabei geht es nicht ums Geldverdienen, sondern darum, Massnahmen gegen Fremdparkierer zu treffen.

Die Tarife sollen jenen angepasst werden, die anderorts in der Stadt in peripheren Lagen auch gelten. Laut der Spitalverwaltung sollen die Barrieren spätestens im ersten Trimester 2014 in Betrieb gehen. hbi

Protection des données

«La transparence, mais pas à n'importe quel prix»

Professeur de droit, Stéphane Werly sera le nouveau préposé à la protection des données

Marc Bretton

Il n'aura pas la tâche facile. Elu jeudi par le Grand Conseil, Stéphane Werly, 40 ans, professeur de droit et spécialiste du droit des médias, sera le prochain préposé à la protection des données et à la transparence. Il succède à Isabelle Dubois, en place depuis 2010, qui, après un long conflit avec le Canton et le Parlement, ne s'est pas représentée à sa propre succession, estimant «ne pas pouvoir exercer mon activité dans de bonnes conditions». Que vient faire Stéphane Werly dans cette galère? Interview.

Stéphane Werly, comment concevez-vous votre mission?

Le champ d'action du préposé couvre les différentes institutions publiques détentrices d'informations relatives aux citoyens et aux habitants du canton. Mon travail consiste notamment, d'une part, à instruire les requêtes d'accès à ces données qui ont été refusées et à formuler des recommandations à l'institution, et, d'autre part, à sensibiliser les autorités à la protection des données et à la transparence.

Vous ne craignez pas d'être structurellement en conflit avec l'Etat?

Je n'espère pas: je n'aime pas les conflits! Mon travail s'effectue sur la base d'une loi. En tant qu'autorité indépendante, j'aurai des préavis, prises de position et agréments à rendre. S'ils sont inattaquables juridiquement, je ne vois pas où il y aurait des problèmes. Le reste est question d'attitude, de bon sens et de dialogue.



Stéphane Werly: «En tant qu'autorité indépendante, j'aurai des préavis, prises de position et agréments à rendre.» MAGALI GIRARDIN

Son parcours

2004 Doctorat sur la protection du secret rédactionnel.

2007 Responsable juridique au Service d'application des peines et mesures.

2009 Professeur de droit à Neuchâtel.

2012 Juge à l'autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

2013 Elu préposé genevois à la protection des données. **M.BN**

Votre prédécesseur était un fervent défenseur de la transparence. Et vous?

La transparence oui, mais pas à n'importe quel prix. A chaque fois, il faudra mettre en balance les intérêts contradictoires. Un exemple: vous faites faillite, votre nom figure dans les archives Internet de la FAO. Après un temps, vous demandez le retrait de votre

nom. Que faire? Vous avez intérêt à le faire enlever, mais d'éventuels clients ou partenaires ont intérêt à savoir qui vous êtes.

Autre cas récent: le Parlement a déposé une plainte contre deux élus d'Avusy qui avaient rendu publics des votes nominaux au sein d'une commission cantonale. A juste titre?

Légalement, c'est clair. On est dans le cadre d'un comportement pénalement répréhensible. Si j'avais été interpellé au préalable sur le fait de savoir s'il fallait sortir les noms en question, j'aurais répondu par la négative: cet élément n'est pas indispensable à la compréhension des débats.

Les communes ne sont pas réputées pour leur transparence: les moyens de dissimulation, notamment les huis clos, sont nombreux.

Agirez-vous dans ce domaine?

Ce ne sera peut-être pas mon but

principal. Mais une de mes missions consiste à sensibiliser les institutions à leurs obligations. Et les communes doivent communiquer les informations relatives à leurs actions.

Partout en Suisse romande, les préposés sont sur la sellette. En Valais, son budget a été divisé par trois. A Genève, le bureau a perdu deux postes. Comment expliquez-vous ce phénomène?

La création de ces bureaux est récente. Il y a probablement en partie un ajustement à la réalité du travail. En partie aussi une question d'évolution des mentalités, profondément marquées par la culture du secret, qu'il faudra changer. Cela prendra du temps, même si les autorités sont soucieuses de respecter la Loi sur la transparence. Je prends acte des moyens à disposition à Genève. J'espère qu'ils seront suffisants. Si ce n'est pas le cas, il faudra discuter, revoir la mission ou les moyens.

OSKAR FREYSINGER ET LES HOMMES EN BLEU

Un conseiller d'Etat «en mode survie», qu'un groupe parlementaire essaierait «de faire craquer» et à la tête d'un département où plusieurs collaborateurs sont «au bout du rouleau». C'est ainsi qu'Oskar Freysinger a décrit dans «Le Matin Dimanche» la vie qui est la sienne depuis qu'il est conseiller d'Etat. Montrés du doigt sur le banc des accusés: le PLR valaisan, qui se vengerait de son poste perdu au Conseil d'Etat au profit de l'UDC, le groupe parlementaire des libéraux-radicaux, qui l'assaillirait de questions au Parlement pour lui faire perdre du temps, et Pascal Couchepin, qui manigancerait en coulisses pour le faire tomber et mettre à sa place sa propre fille.

Des accusations que les principaux intéressés nient en bloc. «Il n'y a aucune stratégie de notre part de nous attaquer personnellement à Oskar Freysinger, commente Christophe Claivaz, président du groupe PLR au Grand Conseil. Il est vrai que depuis que nous ne sommes plus un groupe gouvernemental, notre fonctionnement a changé. Nous suivons encore plus attentivement les dossiers et nous sommes plus actifs. La discussion sur le budget 2014 a suscité beaucoup d'interventions adressées à Oskar Freysinger, mais c'est parce que beaucoup de dossiers concernaient son département (ndlr: Oskar Freysinger gère notamment la Formation et la Sécurité), mais nous avons aussi beaucoup attaqué le département de Jacques Melly, même si les médias en ont moins parlé. Durant la dernière législature, l'UDC n'a pas cessé d'attaquer Esther Waeber-Kalbermatten, et maintenant ils se plaignent d'être égratignés! C'est une manière de se victimiser en nous faisant passer pour les méchants.»

Le syndrome Calimero

Un sentiment partagé dans les rangs PLR, comme en témoigne un ancien élu: «Depuis des années, on croule sous les interpellations de



Oskar Freysinger se dit harcelé par les nombreuses interventions au Parlement.

Jean-Christophe Boffi/Keystone



● **ENQUÊTE**
Par Melina Schröter
Journaliste
melina.schroter@lematin.ch

l'UDC. Il a même été à plusieurs reprises envisagé de limiter le temps de parole ou le nombre d'interventions pour perdre moins de temps. L'UDC s'était révoltée, arguant qu'elle était un parti de l'opposition et qu'il était donc normal qu'elle pose plus de questions et qu'elle soit particulièrement critique. Et maintenant que ça lui arrive, elle joue les victimes. Etre conseiller d'Etat, c'est être exposé et obligé de répondre à des questions souvent

difficiles. Si Oskar Freysinger n'était pas prêt à cela, il ne fallait pas qu'il se présente. Il ne pourra pas toujours se cacher derrière notre prétendue rancune du siège perdu. Maintenant, il doit se mettre au travail, et il y en a.» Dans *Le Nouvelliste* de mardi, le député PLR Bernard Rey, dans une tribune appelée «Le syndrome Calimero», faisait le décompte des questions adressées à Oskar Freysinger, arrivant à la conclusion mathématique

que le PDC avait interpellé le conseiller d'Etat deux fois plus que le PLR.

Au Parti socialiste valaisan, pas de constat de fronde contre le nouveau conseiller d'Etat. «Le PLR est effectivement plus actif et sans doute un peu plus critique depuis qu'il n'a plus de conseiller d'Etat, commente Gaël Bourgeois, député au Grand Conseil valaisan. Mais ça n'est pas dirigé particulièrement contre Oskar Freysinger. Les députés PLR posent peut-être plus de questions qu'avant, mais le Parlement est le lieu pour ça, et l'UDC est assez mal placée pour critiquer un trop grand

« **L'UDC est mal placée pour critiquer un trop grand nombre d'interventions** »

Gaël Bourgeois,
président du Parti socialiste valaisan

nombre d'interventions parlementaires. Cela dit, je veux bien croire qu'Oskar Freysinger se sente surchargé. La fonction de conseiller d'Etat est la plus difficile à occuper en Suisse. En plus avec son mandat de conseiller national et la vice-présidence de l'UDC, je pense qu'Oskar Freysinger est en effet fatigué.»

«Cet article est un fantasme»

Quant à Pascal Couchepin en éminence grise du PLR, la thèse surprend particulièrement au sein d'un parti où de nombreux politiciens déclarent ne plus avoir eu de contact avec l'ancien conseiller fédéral depuis le congrès du printemps dernier. «Je ne sais pas d'où vient cette idée, confirme Christophe Claivaz, nous en sommes aux balbutiements en vue des prochaines élections au Grand Conseil et rien n'a été évoqué pour l'instant.» Contacté, Pascal Couchepin s'est montré peu bavard mais péremptoire: «Ce qui est dit dans cet article est un fantasme.» ●

AFFAIRE GIROUD VINS

Il y aura une suite politique, mais une petite seulement.

L'affaire Giroud vins, du nom de l'entreprise séduinoise soupçonnée d'avoir pris des libertés avec le fisc, sera évoquée au Grand Conseil cette semaine. Mais sans fracas.

Un million au budget

Dans le cadre du débat sur le budget, le groupe PLR, par Régine Pralong, a demandé de «comptabiliser une recette extraordinaire, pour reprise d'impôt et amende, suite à l'enquête fiscale fédérale contre un contribuable valaisan». Le montant proposé: un million. Le citoyen en question: Dominique Giroud. La Commission des finances a refusé cet amendement.

Hormis cet élément, l'affaire semble se calmer. Du moins sur le plan politique. «On va laisser travailler la justice. S'il doit se recuser, le conseiller d'Etat Maurice Tornay le fera», déclare par exemple le président du PLR et député Xavier Mottet.

Son homologue socialiste, le député Gaël Bourgeois, annonce que son camp n'a «pas l'intention d'intervenir à ce stade. On tomberait dans la politique politicienne, ce qui n'est pas notre intention». L'UDC n'a pas non plus l'intention d'intervenir au Grand Conseil, indique le coprésident et député-suppléant Jérôme Desmeules.

Du côté du PDC, le vice-président Serge Métrailler commente: «Il y a deux aspects dans cette histoire. Pour ce qui concerne l'affaire de la cave Giroud, il faut laisser la procédure se poursuivre. J'ai pleinement confiance dans les institutions. L'autre aspect est politique. On cherche à atteindre une personnalité en gonflant son implication. Maurice Tornay est serein, nous le sommes aussi, et nous lui faisons pleinement confiance. Le document qu'il a pu produire montre qu'il n'y a pas d'enquête. Pour moi, cela s'arrête là.»

● JEAN-YVES GABBUD

ÉLECTRICITÉ

Une motion urgente pour payer moins cher

Les groupes PDC du Bas et du Centre du Grand Conseil déposent ce matin une motion urgente demandant la création d'une société unique de gestion des réseaux électriques. Dans un communiqué, le PDC explique qu'une base légale est nécessaire «pour réaliser une société unique de gestion des réseaux suprarégionaux de distribution et éviter ainsi une forte augmentation de la facture des consommateurs». Selon les démocrates-chrétiens, sans société unique en Valais, «le réseau national pourrait facturer ses frais séparément à toutes les entités valaisannes».

L'annonce par le PDC du dépôt de cette motion a fait bondir le député Grégory Logean (UDC). Il estime qu'il s'agit «d'une récupération politique», d'une idée émanant de la Commission économie et énergie du Parlement, dont il est le rapporteur. Ce que réfute David Théoduloz, chef du groupe PDC du Centre, qui estime que la motion issue de ses rangs va plus loin que l'idée de ladite commission. ● JYG

BUDGET DE L'ÉTAT DU VALAIS

L'UDC veut réduire à un franc le budget du Secrétariat à l'égalité

Parmi les propositions de modification du budget de l'Etat se trouve celle de l'UDC qui demande non pas de supprimer le Secrétariat à l'égalité et à la famille, mais de réduire son budget à 1 franc. L'idée a été refusée par la Commission des finances. Elle reviendra devant le Grand Conseil cette semaine. ● JYG

TOURISME

L'idée d'une taxe sur les résidences secondaires est relancée

Le PDC du Centre va proposer d'inclure dans la loi cantonale sur le tourisme une taxe sur les résidences secondaires, taxe dont le but est l'incitation à la mise en location de ce type de logements. Le débat sur cette loi débute ce matin au Grand Conseil. ● JYG

POLICE SECRÈTE

L'UDC va combattre la loi soutenue par Oskar Freysinger

Le chef du Département de la sécurité Oskar Freysinger propose de modifier la loi sur la police cantonale pour rendre légales les investigations policières préventives. Elle vise à permettre à la police de surveiller sur internet une personne soupçonnée, par exemple, de vouloir commettre un acte de pédophilie.

Le groupe UDC, par Grégory Logean, va combattre cette modification législative. «Dans son message, le Conseil d'Etat n'évoque que la pédophilie et les affaires de drogue, mais en réalité la loi permet à la police de surveiller tous les citoyens menacés de vouloir commettre un crime ou un délit. Cela peut même être un délit fiscal. Cela va beaucoup trop loin. Tous les citoyens deviennent des suspects.»

On notera que les deux représentants de l'UDC n'ont pas siégé lors des travaux de la commission qui s'est penchée sur cette question. ● JYG



**PHILIPPE
NANTERMOD**
DÉPUTÉ PLR

Le pernicious démantèlement du fédéralisme

Lors des débats sur la révision de la LAT, il a été répété que les cantons n'avaient pas à craindre pour leurs prérogatives. La peur de voir le fédéralisme s'éroder ne servait soi-disant qu'à soutenir un développement territorial chaotique. La révision de l'ordonnance de la LAT montre aujourd'hui que nos inquiétudes étaient totalement justifiées. On assiste à une tendance lourde de transfert de dispositions de la loi et des plans d'affectation dans le plan directeur cantonal. Quiconque méconnaît le millefeuille indigeste de l'aménagement du territoire n'en perçoit probablement pas les conséquences, pourtant bien réelles. La loi cantonale sur l'aménagement du territoire est adoptée par le Grand Conseil et soumise au référendum facultatif. Les plans d'affectation relèvent de l'autonomie communale. A contrario, le plan directeur cantonal, arrêté par le canton, est homologué par le Conseil fédéral qui exerce par là une véritable surveillance soutenue par maintes directives et recommandations. En d'autres termes, chaque transfert d'éléments de la première catégorie d'actes juridiques vers la seconde revient à renforcer un peu davantage le contrôle fédéral sur l'aménagement du territoire. Selon l'Of-

fice fédéral, le plan directeur doit devenir toujours plus complet. Il s'apparente de plus en plus à un grand plan d'affectation à l'échelle du canton, incluant l'emplacement de tous les grands projets (centres commerciaux, remontées mécaniques, infrastructures importantes, etc.) jusque dans des détails qui relèvent aujourd'hui de la liberté d'appréciation des communes. L'OAT révisée prévoit que le plan directeur inclut des mandats pour réduire les zones à bâtir et le développement urbain se verra concrétiser directement dans ce grand machin cantonal. En bref, la marge de manœuvre des Etats fédérés se réduit comme peau de chagrin. L'Office fédéral devient petit à petit une véritable autorité de surveillance des cantons, en violation crasse de la Constitution fédérale.

Cette évolution inquiète. Les aficionados du coloriage des cartes de la Suisse s'en satisfont certainement, les commu-

nes et autorités politiques élues un peu moins. On peut légitimement craindre une uniformisation de l'aménagement de notre sol qui assimile le développement de la Bahnhofstrasse de Zurich avec celui de la rue du Village de Champéry.

Pour couronner le tout, cette semaine, le Grand Conseil devra adopter la révision de la LAT cantonale. Tenez-vous bien. Il est prévu que le plan directeur ne sera plus adopté par le Parlement. Mis en parallèle avec les évolutions du droit fédéral, l'aménagement de notre territoire passera ainsi entièrement dans les mains de l'administra-

tion cantonale et fédérale, autrement dit sans aucun contrôle du peuple.

Si l'on voulait faire du fédéralisme une coquille vide destinée à alimenter les discours de 1er Août, on ne s'y prendrait pas autrement. ●

L'Office fédéral devient petit à petit une véritable autorité de surveillance des cantons, en violation crasse de la Constitution.

Interview | Staatsrat Jean-Michel Cina blickt zurück und voraus – auch auf seine weitere politische Laufbahn

«Ich lese nicht gerne im Kaffeersatz»

SITTEN | Wie steht es um den Tourismus, die Raumplanung, die Zweitwohnungen? Staatsrat Jean-Michel Cina kann sich zum Jahresende nicht über fehlende Arbeit beklagen.

Jean-Michel Cina, diese Woche steht der Grosse Rat bezüglich Ihres Departements vor wichtigen Weichenstellungen. Wie schätzen Sie die Situation bei der Tourismusreform ein?

«Zur Diskussion steht die letzte Etappe der Teilrevision. Ich hoffe, dass wir die Diskussion darüber beenden können, damit sich die Leute an der Front endlich ihren Kunden widmen können. Denn nicht die Politik macht den Tourismus. Sie stellt nur die Instrumente dafür zur Verfügung. Die Akteure vor Ort müssen sich letztlich selber entfalten. Entscheidend ist, was sie für Angebote machen.»

Die Rahmenbedingungen sind trotzdem von Bedeutung.

«Natürlich. Die Vorlage erlaubt ein unternehmerisches, professionelleres Arbeiten. Das wurde so gewünscht. Auf Wunsch werden die Akteure nicht alleine gelassen. Wir bieten über Musterreglemente bis zu Coachings alles, was zur Befähigung der Anbieter beiträgt.»

Findet das Gesetz eine Mehrheit?

«Ich bin vorsichtig optimistisch. Wichtig ist, dass der Grosse Rat nun sagen kann, was er in diesem Gesetz haben will.»

Wo sehen Sie die Knacknisse?

«Bei der Zweitwohnungsabgabe und bei der Neuregelung der Kurtaxen. Für mich gilt: Mehr

ben wir wesentliche Vorlagen vorbereitet und dem Walliser Grosse Rat unterbreitet, namentlich die Botschaften und Beschlüsse zum Campus Valais Wallis, zu Valais Wallis 2015, zur Revision des Tourismusgesetzes und des Raumplanungsgesetzes. Das war ein grosses Stück Arbeit für uns. Wir kommen voran.»

Werden die Anliegen der Walliser in Bern überhaupt noch wahrgenommen?

«Manchmal zweifle ich. Unabhängig davon liegt es aber an uns, unser eigenes Schicksal selbst in die Hände zu nehmen, unsere Hausaufgaben zu erfüllen und weiterzukämpfen für unsere Interessen.»

Was wollen Sie 2014 konkret erreichen?

«Im Jahre 2014 stehen weitere wesentliche Reformen an, diese will ich mich mit Begeisterung und Hartnäckigkeit angehen. Es handelt sich dabei um die 2. Lesungen des eingangs erwähnten, teilrevidierten Tourismusgesetzes und Raumplanungsgesetzes sowie um das vom Grosse Rat zu genehmigende Raumentwicklungskonzept und um die Regelung für die zukünftigen Heimfälle der Wasserkraft. Gleichzeitig gehe ich in mein 3. Präsidentschaftsjahr, welches ich unter das Motto «Annäherung des Wallis an die Schweiz – Annäherung der Schweiz an das Wallis» stellen möchte.»

Nach wie vor ist die Umsetzung der Zweitwohnungsinitiative im Wallis sehr umstritten. Wie schätzen Sie die aktuelle Entwicklung ein?

«Das grösste Problem haben wir derzeit mit der fehlenden Rechtssicherheit. Die Initiative wurde zwar angenommen, aber es fehlt ein Ausführungsgesetz. Es bestehen deshalb ungelöste Fragestellungen. Das Ziel muss es jetzt sein, so rasch als möglich gesetzlich festzulegen, was eine Zweitwohnung ist, wie vermietete Zweitwohnungen zu behandeln sind und welche Zweitwohnungen auch in Zukunft noch gebaut werden können.»

Als Auswirkung der Lex Weber sind in erster Linie Arbeitsplätze in der Baubranche bedroht? Was für Prognosen stellen Sie der Walliser Bauwirtschaft?

«Durch das fehlende Ausführungsgesetz ist es sehr schwierig, Prognosen abzugeben. Dennoch ist es offensichtlich, dass der gesamte Alpenbogen – und im Speziellen unser Kanton – negative Auswirkungen zu spüren bekommen wird und dass eine entsprechende Struktur Anpassung nötig sein wird. Mein Departement und ich sind mit Hochtouren daran, die Ausgestaltung des Ausführungsgesetzes dahin gehend zu beeinflussen, dass sich diese so optimal wie möglich für unsere Wirtschaft abzeichnen wird.»

Die Übernachtungen in den Walliser Hotels stagnieren oder sind teils rückläufig. Was läuft da falsch?

«Das Wallis ist die einzige Tou-

rismauswirkung stellen muss. Bereiche mit wichtigem Verbesserungspotenzial sind die Kommunikation und die integrierte Angebotsgestaltung. Hier muss sich das Wallis in Zukunft professioneller und mit klaren Botschaften positionieren.»

Walliser Tourismus-Destinationen erhalten durch den Kanton zunehmend grosse Freiräume bei der Finanzierung auf Gemeindeebene. Besteht nicht die Gefahr eines kantonalen Gebühren-Flickenteppichs?

«Das ist keine Gefahr. Wir haben auch in den anderen Bereichen kommunal unterschiedliche Gebührenordnungen. Die neue Regelung hätte den Vorteil, dass die Gemeinden aufgrund ihrer unterschiedlichen touristischen Ausrichtung speziell auf ihre Situation angepasste Finanzierungsinstrumente wählen können.»

Die Freisinnigen werden ihren Sitz in vier Jahren zurückerobert wollen.

Wird die CVP ihre drei Sitze halten können?
«Ich lese nicht gerne im Kaffeersatz. Eines ist aber gewiss: Die CVP wird mit ihren Staatsräten und mit guter politischer Arbeit versuchen, wiederum das Vertrauen der Walliser Bevölkerung zu gewinnen.»

Christophe Darbellay hat den Wahlkampf um den Einzug in den Walliser Staatsrat frühzeitig eröffnet, indem er andeutete, Sie würden eine Ständeratskandidatur 2015 in Erwägung ziehen?

«Ich sehe keinen Zusammenhang zwischen dem Wunsch von Christophe Darbellay, für den Staatsrat kandidieren zu wollen, und einer allfälligen Ständeratskandidatur 2015 meinerseits.»

Würden Sie bei einer Wahl in den Ständerat aus der Regierung zurücktreten oder wäre für Sie allenfalls ein Doppelmandat Staatsrat/Ständerat 2015–2017, wie das derzeit Oskar Freysinger im Nationalrat ausübt, denkbar?

«Ich würde klar auf ein Doppelmandat Staatsrat/Ständerat verzichten, so wie ich dies im Übrigen auch als Nationalrat/Staatsrat gemacht habe.»

Wie werden Sie die bevorstehenden Festtage verbringen?

«Zu Hause im Kreise meiner Familie. Und ich freue mich darauf, die touristischen Angebote des Wallis zu geniessen.»

Interview: Norbert Zengaffinen



Grosses Stück Arbeit. «Wir sind mit Forderungen aus Bundesbern konfrontiert», sagt Jean-Michel Cina.

FOTO: WB

«Der Bund muss die Kompetenz der Kantone im Bereich der Raumplanung respektieren»

Gestaltungsmöglichkeiten heisst noch nicht, dass man machen kann, was man will.»

Wie sehen Sie die Ausgangslage in Sachen Raumplanung?

«Wir stehen hier vor einem ersten Schritt. Es gilt, den Gemeinden ein Instrument zu geben, den Reformprozess im gemeinsamen Dialog mit dem Kanton vorwärtszubringen.»

Das Jahr 2013 geht schon bald zu Ende. Wie haben Sie es erlebt?

«Es war spannend und arbeitsintensiv. Im März standen die Wahlen an und gleichzeitig haben wir im Departement mit Volldampf weitergearbeitet. Da stand der Aufbau von Valais Wallis Promotion auf der Agenda. Heute haben wir einen dynamischen Direktor und eine neue Präsidentin, welche diese einmalige, branchenübergreifende Vermarktungsorganisation erfolgreich in die Zukunft führen werden. Gleichzeitig ha-

Alle sagen, das Wallis habe in diesem Abstimmungs-jahr an Boden verloren.

Wie sehen Sie das?

«Wenn man das Abstimmungsergebnis zur Revision des Raumplanungsgesetzes betrachtet, muss man davon ausgehen, dass das Wallis im wahrsten Sinne des Wortes «Boden» verloren hat. Wir sind mit Forderungen aus Bundesbern konfrontiert, überdimensionierte Bauzonen zu reduzieren. Derzeit wehren wir uns mit allen anderen Kantonen gegen die geplante Ausführungsverordnung, welche zur Umsetzung des Gesetzes vorgeschlagen wird. Der Bund muss die Kompetenz der Kantone im Bereich der Raumplanung respektieren und uns genügend Handlungsspielraum für kantonspezifische Lösungen offenlassen. Die Erarbeitung dieser Lösungen für den Kanton Wallis wird uns im Rahmen der Richtplanrevision im nächsten Jahr intensiv beschäftigen.»



**LAURÈNE
DONATI**
DÉPUTÉE-
SUPPLÉANTE
SOCIALISTE

La formation est un investissement

Le jour J est arrivé: la session du Grand Conseil sur le budget 2014 de l'Etat du Valais débute aujourd'hui. Quatre jours de débats qui s'annoncent intenses, avec en point d'orgue pour les étudiants valaisans la très attendue décision sur le budget alloué aux bourses d'études. La volonté du Conseil d'Etat valaisan de couper 3,5 millions dans les aides à la formation sera-t-elle suivie? La décision prise la semaine dernière par la Commission des finances (COFI) de soutenir un amendement demandant de ramener la baisse à «seulement» 1,8 million est en tout cas un mauvais signal. Rien n'est donc vraiment joué dans ce dossier, contrairement à ce qu'avait annoncé «Le Nouvelliste» du jeudi 5 décembre dans son analyse

du budget de l'Etat: «*La COFI n'accepte pas que les montants prévus pour les bourses d'études soient réduits de 1,7 million comme l'avait prévu Oskar Freysinger.*» Une déclaration plus qu'étonnante de la part du quotidien valaisan, qui n'aura pas manqué de semer le doute. Conscients de la complexité de ce dossier, le Parti socialiste du Valais romand et les Jeunes Socialistes du Valais romand avaient lancé à la mi-novembre une campagne d'information dans le but de sensibiliser les jeunes Valaisans et Valaisannes à cette problématique. Une campagne couronnée de succès, tant lors des distributions de flyers à la population que sur les réseaux sociaux, avec notamment plus de mille «fans» inscrits sur la page Facebook en deux jours là où cinq cents étaient espérés en un mois. Cette vive réaction de la population estudiantine aura donc montré que les jeunes Valaisannes et Valaisans sont farouchement opposés à cette coupe dans les bourses d'études qui représente une véritable attaque contre l'égalité des chances.

Et si lors de cette campagne certains politiciens s'en sont pris de manière un peu désespérée à la forme de notre discours, c'est bien faute d'avoir pu en critiquer le fond. Il apparaît en effet évident qu'économiser sur le dos de la formation et de la jeunesse équivaut à économiser sur le potentiel d'innovation du Valais et donc à prêter l'avenir économique de notre canton. Une telle décision serait d'autant plus déplacée que le Valais est déjà loin d'être exemplaire dans le domaine des aides à la formation en comparaison intercantonale, avec le montant moyen par bénéficiaire le deuxième plus bas de Suisse!

Fort de ce constat et du soutien important témoigné par le corps estudiantin valaisan ces dernières semaines, le groupe Alliance de gauche maintient sa nette opposition à cette coupe dans les bourses d'études et à toutes les mesures qui remettent en question le droit fondamental qu'est l'accès à la formation pour tous. ●



8 h 30 Michel Barras donne les conseils pratiques. LE NOUVELLISTE



8 h 50 Le blazer de la présidente se prend dans la roue. LE NOUVELLISTE



8 h 54 Les salutations d'usage ont pris de la hauteur. LE NOUVELLISTE



9 h 00 Fin prête pour ouvrir la séance. LE NOUVELLISTE

SALAIRES À L'HÔPITAL DU VALAIS Les syndicats critiquent un blocage

Trois syndicats manifestaient devant le Grand Conseil valaisan mardi à Sion pour dire leur crainte face au blocage des négociations salariales à l'Hôpital du Valais. «D'un côté l'Etat grand argentier dicte une politique salariale au rabais, de l'autre l'Etat planificateur sanitaire exige le maintien de prestations d'intérêt général», indique un communiqué distribué aux députés et à la presse.

Et les Syndicats chrétiens du Valais, Syna et le Syndicat des services publics (SSP) de dénoncer: «Selon l'Hôpital du Valais, il n'y a rien à négocier: les progressions en fonction de l'expérience seront certes honorées, mais pour 2014 ce sera tout. L'Hôpital du Valais, comme d'autres institutions paraétatiques, a reçu une injonction très claire du Conseil d'Etat qui ne veut pas de nouveaux postes au budget en 2014, le blocage des effectifs et de la masse salariale en 2014.»

HÔPITAL DU VALAIS: LES NÉGOCIATIONS CONTINUENT

«Les négociations ne sont pas encore terminées, mais nous pouvons aujourd'hui assurer qu'elles se déroulent dans un climat positif pour les deux parties», indique l'Hôpital du Valais qui dit vouloir respecter ses engagements «en octroyant aux collaborateurs soumis à la CCT une part d'ancienneté qui correspond, en moyenne, à un peu plus de 1% de salaire.»

«Durant les années à venir, avec des ressources financières qui diminuent, l'Hôpital du Valais devra faire face aux incidences que celles-ci pourraient avoir sur la planification hospitalière en termes de concentration des ressources.» ● GB

taux, de la hausse des prélèvements LPP.

Exode du personnel

Les syndicats disent avoir pu négocier avec les secteurs de l'artisanat et de la construction, pourtant pas épargnés. Pas d'avancée par contre pour de très nombreux employés de

Pouvoir d'achat en baisse

«L'adaptation des grilles salariales se fera seulement en cas de hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC). Or, on peut oublier pour 2014, l'IPC à fin novem-

GRAND CONSEIL L'action coup-de-poing de la présidente pour sensibiliser le Parlement aux personnes handicapées.

En chaise, elle secoue les députés

CHRISTINE SAVIOZ

«Tout me paraît assez compliqué. Je ne peux même pas accéder au perchoir seule; il me faut l'aide de quelqu'un!», s'est exclamée hier Marcelle Monnet-Terrettaz, la présidente du Grand Conseil. Comme elle a souhaité accorder une tribune particulière aux personnes handicapées lors de cette session de décembre du Parlement, elle a décidé de joindre le geste à la parole. Elle a donc passé la séance d'hier sur une chaise roulante. Une manière de mieux comprendre ce que vivent les personnes concernées. Et de le faire comprendre à ses pairs. «Personne n'est à l'abri d'un accident, ni d'avoir un enfant handicapé. On peut donc tous se sentir concernés», souligne-t-elle.

Avec l'aide de Michel Barras, paraplégique depuis 36 ans et membre du comité du club en fauteuil roulant du Valais romand, Marcelle Monnet-Terrettaz a dû d'abord apprendre à manier la chaise. «La marche avant, ça va; mais alors, la marche arrière, ce n'est pas évident...»

Sentiment de «petitesse»

Après l'aspect technique, elle a pu éprouver les sensations psychologiques vécues par les personnes à mobilité réduite. A commencer par un sentiment de «petitesse» ressenti fortement dans la foule. «La vision change. Sur une chaise, on est à la hauteur des genoux des personnes, ce n'est pas facile à gérer.»

Un sentiment de dépendance a aussi envahi la politicienne lors de ses déplacements dans la salle. «J'ai réussi à me rendre seule devant le perchoir, mais j'ai dû ensuite demander de l'aide pour pouvoir monter les marches. La sensation d'être transportée comme cela, sans pouvoir maîtriser la chose, est plutôt désagréable.»

Dans son discours d'ouverture, Marcelle Monnet-Terrettaz a expliqué aux députés le sens de sa démarche. «Je tiens à ce que les personnes comprennent que les personnes handicapées font bel et bien partie de notre société et qu'elles ont les mêmes droits que tout le monde!», a-t-elle insisté. Plusieurs politiciens n'étaient



13 h 15 Marcelle Monnet-Terrettaz ressort de la salle en chaise roulante, ravie de l'expérience. «J'ai vu combien le Grand Conseil était inaccessible; or, c'est un bâtiment public et il doit être accessible à tous. On doit se battre pour cela, même si c'est un bâtiment historique!» LOUIS DASSELBORNE

cependant pas attentifs à son discours. «Le manque d'attention des gens m'a vraiment surpris. L'indifférence, aussi. Pourtant, le handicap touche tout le monde et est apolitique», note Michel Barras.

n'a pas pour base l'élimination des moins bons, ni la sélection des meilleurs. Elle vient des personnes handicapées qui ont surmonté leur handicap.»

La société des sourds du Valais

fil de la semaine, l'association Handicap ma maison, mon choix, Forum handicap, le club en fauteuil roulant du Valais romand et Cerebral Valais. «A la fin de la semaine, les députés auront peut-être adopté les personnes handicapées, qui sait?», conclut en souriant Michel Barras. ●



«**Tout devient compliqué dans le Grand Conseil quand on est en chaise roulante.**»

MARCELLE MONNET-TERRETTAZ PRÉSIDENTE DU PARLEMENT

Encore du chemin à faire

Pour ce paraplégique, il reste donc du chemin à faire pour que les politiciens prennent en compte les personnes avec handicap. «La seule solution est d'aller encore et toujours vers eux pour qu'ils aient moins peur de nous. J'ai toujours envie de dire à ces personnes que la paraplégie n'est pas contagieuse!», lance-t-il en ajoutant que les personnes handicapées ont beaucoup à apporter à la société, elles aussi. «J'aime bien cette citation d'Albert Jacquard qui disait: l'amélioration d'un groupe

était aussi présente hier au Parlement pour sensibiliser les députés à ce handicap. Florence Treuhardt, interprète en langage des signes, a notamment traduit les propos des politiciens pendant une demi-heure. «Les députés semblaient intrigués, mais je ne sais pas quel impact cela a eu sur eux! Je n'ai pas pu traduire plus longtemps, car cela demande une grande préparation. Il nous faut donc les textes avant.»

Après la fondation Emera, présente hier à la fin de la séance, les députés découvriront encore au



«**Les salaires des infirmières valaisannes ne tiennent plus la comparaison romande.**»

PATRIK CHABBEY SYNDICATS CHRÉTIENS

bre 2013 est identique à celui de novembre 2012», relève Patrik Chabbey.

Pour le secrétaire général des Syndicats chrétiens valaisans, «un bon quart des employés de l'Hôpital du Valais va voir son salaire brut inchangé, ce qui signifie concrètement une baisse de son revenu disponible.»

Pour les syndicats, les employés les moins bien payés devront continuer à se contenter des 3857 fr. 70 brut actuels. Or, selon eux, une augmentation salariale, fut-elle minime, se justifie à cause, aussi, des cotisations d'assurance-maladie en hausse, du parking payant partout en 2014 pour le personnel des hôpi-

l'Etat du Valais ou des hôpitaux, alors même que les salaires de la santé sont à la traîne en Valais.

«Les meilleures conditions salariales sur Vaud et Berne poussent de nombreux Valaisans à partir travailler ailleurs», avertit Daniela Pollinger, du syndicat Syna pour le Haut-Valais, tout en se disant prête au dialogue.

«On a aussi un ratio personnel soignant - patient le plus faible de Suisse. L'augmentation de la charge de travail nous inquiète aussi, tout comme la chasse aux bons risques et à une privatisation larvée», note la secrétaire régionale du Syndicat des services publics (SSP), Natalie D'Aoust-Ribordy. ● GILLES BERREAU

GALERIE PHOTOS+

Retrouvez notre complément d'images
www.lenouvelliste.ch + iPad + ePaper

PUBLICITÉ



Invitation cordiale à la journée portes ouvertes **d'UBS Savisè**

samedi 14 décembre 2013, 11h00 à 16h00

UBS SA, Rue de Plandodin 55, 1965 Savisè
UBS Service Line, Téléphone: 0848 848 051
www.ubs.com/suisse

Nous n'aurons pas de répit 

6 GRAND CONSEIL

LOI SUR LE TOURISME Les députés ne manquent pas d'imagination en matière de financement du tourisme. Les différentes solutions sont sur la table. Il reste désormais à trancher.

Les idées de taxes se bousculent

JEAN-YVES GABBUD

Le Grand Conseil a accepté d'entrer en matière sur la révision de la loi sur le tourisme, par 81 voix contre 40. Le PDC du Bas, l'UDC du Bas et l'Alliance de gauche souhaitaient, pour des raisons différentes, que le projet soit renvoyé au Conseil d'Etat. Ils n'ont pas été suivis.

Ce qu'apporte la loi

La loi sur le tourisme débattue au Grand Conseil prévoit que les communes peuvent définir comme elles le souhaitent leur organisation en matière touristique. Elles peuvent par exemple créer une société anonyme pour gérer le tourisme.

Les communes peuvent aussi choisir, dans ce qui est appelé une «boîte à outils», les taxes qu'elles souhaitent mettre en place. On y trouve notamment la taxe d'hébergement et la taxe de séjour, mais pas la taxe sur les résidences secondaires.

Le plafond de la taxe de séjour

Un des éléments de la loi le plus disputé est la taxe de séjour. La commission du tourisme propose de ne plus imposer un plafond pour la taxe de séjour, limitée aujourd'hui à fr. 2.50 par nuit.

Le PLR, par Stéphanie Favre, est favorable à la suppression de ce plafond.

L'Alliance de gauche, par son chef German Eyer, estime par contre que la taxe de séjour devrait être supprimée, parce qu'avec elle, moins on loue plus on est favorisé. «S'il n'y a pas de plafond fixé dans la loi, certaines communes pourraient être tentées d'instaurer des taxes élevées pour se financer, ce qui va chasser les touristes», ajoute l'élu de gauche.



La loi sur le tourisme ne parle pas de taxe sur les résidences secondaires. Le PDC veut l'introduire, l'UDC l'interdire. CLERC/A

Le Vert Christophe Clivaz est du même avis que l'ADG. «Les lits chauds sont pénalisés. Plus un hébergeur amène de touristes, plus il paie.» Il rappelle qu'il y aura de grandes différences de taxes d'une commune à l'autre, puisque la seule taxe de séjour peut aller de zéro franc à l'infini. L'UDC va dans le même sens. Grégory Logean argumente ainsi: «Une taxe de séjour à 8 ou 10 francs auxquels s'ajoute 1 franc de taxe de séjour, cela peut représenter plus de 10% de la nuitée.»

Autres taxes proposées

Les Verts proposent de suppri-

mer la taxe de séjour et d'hébergement et proposent d'introduire une taxe touristique d'hébergement et une taxe de promotion touristique.

De son côté, l'UDC propose de financer le tourisme par l'imposition de la valeur locative, notamment en majorant l'impôt payé par les résidences secondaires.

Taxe sur les résidences secondaires

Le PDC du Bas a proposé de renvoyer le projet de loi au Conseil d'Etat pour inclure les bases légales permettant de met-

tre en place une nouvelle taxe. «La taxe sur les résidences secondaires est la seule lueur d'espoir» pour financer le tourisme, estime Joachim Rausis.

L'UDC, par Edmond Perruchoud, demande, au contraire, d'interdire aux communes de décréter de nouvelles taxes, notamment sur les résidences secondaires.

Qui va payer?

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a été accusé par certains députés de présenter une loi manquant d'ampleur et d'ambitions. Il a rétorqué: «La révolu-

tion, je vous l'ai proposée il y a cinq ans. Elle a été refusée», en votation populaire.

Le ministre a également rappelé que «c'est la base (ndlr. le monde touristique) qui a fait cette loi. Elle a passé deux ans pour la préparer.» A ceux qui contestent les différentes taxes proposées, il pose les questions suivantes: «Si on enlève la taxe de séjour, quelqu'un d'autre devra payer. Si le touriste ne paie pas, qui paie? Le citoyen valaisan? Les propriétaires de résidences secondaires?»

Les questions sont posées. Les députés tenteront d'y répondre jeudi matin. ●

POLICE SECRÈTE

C'est oui aux investigations

L'UDC s'est retrouvée totalement isolée pour combattre la révision de loi sur la police cantonale. Elle s'est attirée les foudres des autres groupes. Le projet a pour but de rendre légales les investigations policières préventives. L'entrée en matière sur cet objet a été acceptée par 99 oui, 15 non et 3 abstentions.

Les peurs de l'UDC

Pour les démocrates du centre, c'est Grégory Logean qui est monté au front: «Au motif d'être soupçonné de pouvoir commettre un simple délit (fiscal, d'opinion, etc.), un citoyen pourrait être espionné, filmé et faire l'objet d'investigations secrètes avant même l'ouverture d'une procédure pénale.»

Sydney Kamerzin, du PDC du Centre, n'en revient pas: «Je suis sidéré de constater que l'UDC refuse de donner à la police cantonale les moyens de prévenir les crimes et délits.» Son collègue du PDC du Bas, Florentin Carron s'étonne également de cette attitude de l'UDC. Le démocrate-

chrétien se pose la question: «Est-ce que l'UDC aurait peur de perdre son fonds de commerce?»

Anne-Laurence Franz (ADG) estime de son côté que «le risque de zone grise n'est pas à exclure, cependant la loi proposée pallie un manque» en matière de possibilité d'action pour la police. Pour elle, le Valais doit pouvoir agir, notamment par une surveillance sur internet. La libérale-radical Anne-Marie Sauthier-Luyet s'étonne également de l'attitude des agrariens. «On ne peut pas demander plus de sécurité et en même temps refuser les moyens de l'apporter. Penser que la police utilisera ses moyens pour nous espionner tous, c'est du pur fantasme.»

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a tenté de rassurer ses amis démocrates du centre en assurant que des garde-fous sont prévus dans la législation. Il a aussi précisé que «l'instrument des investigations préventives ne sera pas utilisé pour n'importe quel petit délit de rien du tout.» ● JYG

JEUNESSE

Débat sur une taxe fantôme

Le débat entourant la loi sur la jeunesse a donné lieu à une situation peu ordinaire. La discussion a surtout porté sur un élément... qui ne figure pas dans le texte de loi.

Il est question de faire passer les employeurs à la caisse pour financer les réseaux d'accueil à la journée. Le principe est d'encaisser des montants, 3 millions au total, par le biais d'un prélèvement supplémentaire sur la part patronale liée aux salaires. A l'origine, cette contribution patronale devait se retrouver dans la loi sur la jeunesse. Finalement, elle a été retirée et sera traitée de manière distincte par l'intermédiaire d'un décret qui sera présenté en mars 2014.

Le député PDC Serge Métrailler, par ailleurs directeur de l'AVE déplore le fait «qu'aucune concertation avec l'économie» n'a été entreprise.

L'entrée en matière a été acceptée par 65 oui contre 57 non provenant des rangs C. ● JYG

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

De plus en plus de crèches

Le nombre de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans progresse fortement en Valais. A tel point que les montants à disposition dans le budget de l'Etat ne suffisent plus à payer les subventions. Le Conseil d'Etat a donc demandé un crédit supplémentaire au Grand Conseil de 1,25 million.

De 1,7 à 12 millions

«En 2012, le canton disposait de 4434 places (contre 3761 en 2011) dans les structures d'accueil, ainsi que 2735 places (contre 2392 en 2011) auprès des parents d'accueil à la journée», indique le Conseil d'Etat dans son message adressé aux députés. Cette progression s'explique par la mise en vigueur au début du siècle de la loi en faveur de la jeunesse, qui oblige les communes à se doter de telles structures.

Les coûts augmentent en proportion. La loi prévoit que l'Etat subventionne les 30% des salaires reconnus du personnel des structures d'accueil et des pa-

rents d'accueil, ainsi que le matériel éducatif. En 2001, la subvention cantonale s'élevait à 1,77 million de francs. En 2012, elle s'est élevée à pratiquement 12 millions.

Le fin mot de l'histoire

Le groupe PLR, par la voix de Moreno Centelleghé, refuse ce crédit supplémentaire, car il estime que ce dépassement n'était pas imprévisible, or l'imprévisibilité est l'un des critères devant être impérativement respecté pour qu'un crédit supplémentaire puisse être approuvé.

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a rétorqué que le montant avait été prévu... mais que le budget demandé par le service n'avait pas été accepté par le département. Par contre, l'Etat doit payer sa participation de 30% prévue par la loi. Moralité: le montant demandé à l'époque revient maintenant avec un crédit supplémentaire.

Le crédit est accepté par 72 oui, 37 non et 3 abstentions. ● JYG



VOTES DU JOUR

Des minorités à géométrie variable

Lors du premier jour de la session du Grand Conseil hier, les minorités ont changé au fil des votes.

Pour la loi sur le tourisme, le PDC du Bas, l'UDC du Bas et l'Alliance de gauche se sont retrouvés dans le camp des vaincus.

Pour la loi sur l'aménagement du territoire, les perdants ont été le PLR et l'UDC. Et pour le crédit en faveur de la petite enfance, le PLR et l'UDC ont été minorisés.

En ce qui concerne la loi sur la jeunesse, ce sont les quatre groupes C qui ont perdu.

Par contre, le concordat sur les entreprises de sécurité a été adopté à l'unanimité.

PRÉSIDENTE

L'UDC n'a pas encore choisi son candidat

Il était prévu que le groupe UDC du Bas choisisse son candidat à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil lors de sa séance de préparation de la session de décembre. Cet objet a finalement été retiré de l'ordre du jour de la séance du groupe, qui n'a donc pas encore choisi son champion entre Jean-Luc Addor et Edmond Perruchoud, les candidats qui se sont annoncés ouvertement, et d'éventuels autres postulants.

HUMOUR

Jean-Henri Dumont à trottinette

Pour faire un clin d'œil à Casal, le dessinateur du «Nouveliste» qui l'avait caricaturé le 5 décembre à propos de sa position sur le double frein aux dépenses et à l'endettement, le député socialiste Jean-Henri Dumont est venu au Grand Conseil à trottinette hier matin, comme sur le dessin. «Je n'ai pas tapé dans le mur», commente-t-il, avec humour.

HUMOUR (2)

Louange à Jean-Michel Cina

Comme il en a l'habitude, le député UDC Edmond Perruchoud a lancé des fleurs à l'homme qu'il attaqua, en l'occurrence le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, sur des questions d'ordre juridique. Le ministre lui a rétorqué, en riant: «Merci Me Perruchoud de me traiter d'excellent juriste. Je pense que vous avez raison... mais c'est le seul point sur lequel vous avez raison.»

URGENCES

Dix textes sur l'aéroport de Sion

Le vendredi matin, le Grand Conseil traite les objets urgents. Aux dernières nouvelles, les députés ont déposé pas moins de 23 textes urgents, dont une dizaine concernent l'avenir de l'aéroport de Sion. Le Bureau du Parlement a estimé que treize interventions répondent aux critères d'urgence, dont les dix sur l'aéroport séduis. ● JYG

Sitten | Das Walliser Parlament ist auf das neue Tourismusgesetz eingetreten. Mit viel Widerstand

Die erste Hürde übersprungen

Das neue Tourismusgesetz hat mit Erfolg einen ersten Anlauf genommen. Der Weg ins Ziel ist allerdings noch weit.

Mit dem neuen Tourismusgesetz soll nach der empfindlichen Niederlage an der Urne vor vier Jahren nun endlich ein neuer Rahmen für den Walliser Tourismus gemacht werden. Diesmal setzt man beim Gesetz auf die Gemeinden, die neu mehr Kompetenzen erhalten. Der Kanton will nur noch unterstützend Tourismus machen.

Wie bereits 2009 erweist sich die Finanzierung als grösste Knacknuss. Der Kanton überlässt auch hier den Gemeinden die Gestaltung. Dazu steht ein Werkzeugkasten zur Verfügung, der von der Kurtaxe über die Tourismusförderungstaxe bis hin zur Zweitwohnungstaxe reichen kann. Darüber wird das Parlament aber wohl noch heftig diskutieren. Staatsrat Cina mahnte in der gestrigen Debatte, dass man endlich zu einer Lösung kommen solle. | **Seite 3**



Ein weiter Weg. Die Gemeinden (Bild Skigebiet Rosswald) sollen im Tourismus mehr Kompetenzen erhalten.

FOTO WB

GROSSRAT KOMPAKT

«Hürden überwinden»

Die Walliser Behindertenorganisationen sind in dieser Woche zu Gast im Saal der verlorenen Schritte. Die Debatten werden teils auch in die Gebärdensprache übersetzt. Grossratspräsidentin Marcelle Monnet-Terrettaz wollte deshalb zum Sessionsbeginn in einem Rollstuhl an ihren Platz im Parlament fahren. Das war freilich ein Ding der Unmöglichkeit. Und es zeigte sich, so die Parlamentspräsidentin, dass Menschen mit einer Behinderung noch (zu) viele Hürden im Leben überwinden müssen.

Präfekten zu Gast

Es war ein neues Bild gestern im Parlament. Die Walliser Regierung sass bereits beim ersten Traktandum in corpore auf der Regierungsbank. Das war in den ersten vier Sessionen der laufenden Legislatur kaum einmal der Fall. Die Reihe lichtet sich aber relativ schnell. Bis zum Ende harrten nur Oskar Freysinger und Staatsratspräsident Maurice Tornay aus. Letzterer, ohne dass er einmal zu Wort kommen durfte – oder musste. Anwesend (auf der Tribüne) waren gestern auch die Stellvertreter der Regierung in den Oberwalliser Bezirken, also die Präfekten und Vizepräfekten. So konnten sie noch einmal mit bösem Blick auf jene hinunterschauen, die sie im nächsten Jahr vielleicht abschaffen werden...

1,25 Millionen für Kleinkinder

Der Kantonalen Dienststelle für die Jugend des Departements für Bildung und Sicherheit wird für 2013 zugunsten der Tagesbetreuungsstätten für Kleinkinder ein Nachtragskredit von 1,25 Millionen Franken gewährt. Eine Ablehnung des Nachtragskredits hätte zur Folge gehabt, dass rund 800 Personen, die in Tagesbetreuungseinrichtungen arbeiten, nicht hätten entschädigt werden können. Die Gemeinden hätten die fehlenden Einnahmen kompensieren müssen. Die FDP/Liberalen und die SVPU waren gegen Eintreten, das mit 72 Ja gegen 37 Nein und drei Enthaltungen aber klar ausfiel. Bei diesem Nachtragskredit hat man laut Staatsrat Oskar Freysinger keine andere Wahl, als einfach zuzustimmen. Innert zehn Jahren sind die Kosten von unter einer Million Franken auf fast zwölf Millionen Franken gestiegen.

HEUTE IM PARLAMENT

Das Parlament wird heute zum Beschluss über den Rekurs betreffend die Ungültigkeit des Referendums gegen das Gesetz über die Langzeitpflege befinden müssen. Zudem beginnt heute auch die Budgetdebatte. Die Debatten können ab 9.00 Uhr auf Kanal9 verfolgt werden.

Grosser Rat | Parlament stimmt beim Tourismusgesetz für Eintreten

Taxen als Knackpunkt

SITTEN | Das Parlament hat dem Gesetz über den Tourismus im ersten Anlauf zugestimmt. Die CVPU, die SVPU und die Linksallianz forderten aber eine Rückweisung an die Regierung.

Vier Jahre nach der klaren Niederlage in der Volksabstimmung versucht man beim Tourismusgesetz einen neuen Anlauf. Der Kanton überlässt das Spielfeld den Gemeinden. Der Staat nimmt im Bereich der lokalen Tourismusentwicklung nur noch eine subsidiäre Rolle wahr.

Die Meinungen im Parlament gehen weit auseinander. Die CVPU will eine Rückweisung, damit eine Zweitwohnungsgebühr zwingend ins Gesetz aufgenommen wird. Für Liliane Brigger (CSPO) entspricht das neue Gesetz dem Willen des Volkes. Als Knackpunkt bezeichnet sie die Höhe der Kurtaxen. Sie ist für eine Plafonierung zwischen sechs und zehn Franken. Jean-Claude Savoy (CVPM) spricht rückblickend auf 2009 von «einem Bürgerkrieg». Grosse Gesetze brauchen mehrere Anläufe.

«Was wir brauchen – und nicht, was wir wünschen» Überraschend moderat geben sich die Liberalen. Stéphanie Favre (FDP/Liberale) ist zufrieden, weil Werte wie Vereinfachung, Freiheit und Verantwortung wichtig sind und im Gesetz verankert sind. Bernard Rey (FDP/Liberale) ist weniger erfreut. Die «kranke Branche» werde so ganz sicher nicht gesund. Romy Biner-Hauser (CVPO) erinnert an die Wichtigkeit des Tourismus für den Kan-



«Hohl» oder «visionär». SVPU-Grossrat Jean-Luc Addor und Staatsrat Jean-Michel Cina (rechts) haben beim Tourismusgesetz völlig unterschiedliche Meinungen. FOTO WB

ton. Im neuen Gesetz ist drin, «was wir brauchen, und nicht, was wir wünschen». Sie plädiert für Freiräume der Gemeinde. Sie wiederholt die Forderung der CVPO, einen 50-Millionen-Fonds für den Walliser Tourismus zu schaffen. Die Politik soll das Gesetz machen, die Fachleute dann Tourismus.

German Eyer (Linksallianz) stellt die Frage, ob die Katze aus dem Sack sei. «Nein, denn auch mit dem neuen Gesetz weiss ein Hotelier oder Chaletbesitzer nicht, was er künftig bezahlen muss. Und das geht so nicht.» Er kritisiert auch die fehlende Obergrenze für die Kurtaxen. Auch bei der Zweitwohnungstaxe will man Abgaben im Prozentbereich. Das geht auch nicht. Die Gemeinden dürfen in den AGs keine Mehrheit haben. Man ist für eine Rückweisung, will aber Lösungsvorschläge bringen, weil nur Nein sagen nicht geht.

«Schwach und hohl»

Für Grégory Logean (SVPU) löst das neue Gesetz das Problem der «kalten Betten» nicht. Die SVPU ist deshalb auch für Rückweisung. Parteikollege Edmund Perruchoud (SVPU) bezeichnet den Entwurf gar als «schwach, hohl und verfassungswidrig». Er verlangt die Abschaffung aller Taxen. Franz Ruppen (SVPO) ist grundsätzlich positiv gestimmt. Man ist aber gegen die «Art und Weise» wie in verschiedenen Gemeinden die Zweitwohnungstaxe eingeführt wird. Dem Zweitwohnungsbesitzer muss man Sorge tragen. Die Kurtaxe darf nicht höher sein als fünf Franken. Die SVPO ist aber für Eintreten.

Für Christophe Clivaz (Grüne) bekommen die Gemeinden zu starke Kompetenzen. Das wird unterschiedliche Kurtaxen zur Folge haben. Es braucht eine Harmonisierung, sonst droht das Chaos. Die

«warmen Betten» werden nochmals belastet. Das ist falsch. Er will eine Taxe für «warme und kalte Betten» – und zwar kantonal.

«Der kleinste gemeinsame Nenner»

Für Kommissionspräsident Stefan Zurbriggen (CVPO) geht es darum, dem Tourismus ein Gesetz mit dem kleinsten gemeinsamen Nenner zu geben: «Um uns herum beschäftigt man sich mit dem Gast, wir sind leider immer noch bei den Strukturen.» Es braucht starke und wettbewerbsfähige Destinationen. Die Organisationen müssen schlank sein. «Wer zurückweisen will, verkennt die Dringlichkeit des Gesetzes. Wer das Gesetz als hohl bezeichnet, versteht nichts von Tourismus.» Es brauche – und er habe – Vertrauen in die Gemeinden. Mit 81 Ja gegen 40 Nein war man aber klar für Eintreten. hbi

Polizeigesetz | Parlament will die Prävention ausbauen

Ja zu verdeckten Ermittlungen

SITTEN | Die Walliser Polizei darf künftig auch wieder (offiziell) verdeckt ermitteln.

Seit der Aufhebung des Bundesgesetzes über die verdeckte Ermittlung und der Strafprozessordnung des Kantons Wallis infolge des Inkrafttretens der neuen Schweizerischen Strafprozessordnung im Jahr 2011 konnte die Walliser Polizei keine vorbeugende Observation und keine verdeckten Ermittlungen mehr zur Verhinderung einer allfälligen Straftat durchführen. Jetzt soll der Zustand von vor 2011 wieder hergestellt werden.

Eine dringliche Motion von CVPO-Grossrat Philipp Matthias Bregy wurde dazu bereits 2010 angenommen – aber nicht umgesetzt. Bregy sprach gestern von «einem Skandal, dass die Motion erst mit dreijähriger Verspätung umgesetzt wird». Davon wollte die bis im April zuständige Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten allerdings nichts wissen: «Es gab keine Lücke und auch keinen Skandal. Man konnte immer verdeckt ermitteln.»

Es gibt aber derzeit keine Gesetzesgrundlage, aufgrund derer Polizeibeamte eine Dis-

kussionen in Internetforen überwachen oder sich unter einer falschen Identität einloggen können, um etwa Pädophilen frühzeitig das Handwerk zu legen. Die Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren (KKJPD) empfahl deshalb, verdeckte Ermittlungen in Fällen, bei denen kein konkreter Tatverdacht besteht, auf kantonaler Ebene zu regeln. Mit der Änderung des Gesetzes über die Kantonspolizei soll die vorbeugende Observation ermöglicht werden. Auch eine präventive verdeckte Fahndung und eine verdeckte Ermittlung sind künftig möglich. Dank diesen Änderungen im Gesetz soll die Kantonspolizei ihre Aufgaben im Bereich der Verbrechensprävention erfüllen können. Sieben Kantone verfügen bereits über eine diesbezügliche Gesetzesgrundlage. Dass ausgerechnet die SVPU gegen Eintreten war, überraschte dann aber doch. Mit 99 Ja gegen 15 Nein und drei Enthaltungen wurde Eintreten beschlossen.

Auflagen für private Sicherheitsfirmen

Das Konkordat über die Sicherheitsunternehmen ist im Kanton Wallis seit dem 1. Oktober 1999 in Kraft. Ziel dieses Kon-



Unmöglich. Grossratspräsidentin Marcelle Monnet-Terrettaz wollte gestern im Rollstuhl an ihren Platz fahren. FOTO WB

kordats ist es, gemeinsame Regeln für die Tätigkeit der Sicherheitsunternehmen und ihres Personals festzulegen. Die Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren der lateinischen Schweiz hat beschlossen, das Konkordat zu ändern, um es mit dem von der Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD) verabschiedeten Konkordat über private Sicherheitsdienstleistungen in Einklang zu bringen. Die hauptsächliche Änderung betrifft die Erweiterung des Anwendungsbereichs des Konkordats auf gewisse

Schutz- und Überwachungsaufgaben, die von Angestellten von öffentlichen Betrieben (Restaurants, Dancings) und Geschäften (Supermärkte) wahrgenommen werden. Zu Problemen kommt es hier insbesondere bei Kontrollen in Nachtlokalen. Das Sicherheitspersonal nimmt Leibesvisitationen durch Abtasten vor, was illegal ist. Kunden, die mit dieser Vorgehensweise nicht einverstanden sind, müssen draussen bleiben.

Das Parlament nahm die Änderungen in einer einzigen Lesung mit 105 Ja-Stimmen (ohne Nein-Stimmen und Enthaltungen) an. hbi

«Den Match abpfeifen»

Für Staatsrat Jean-Michel Cina geht es darum, den Kanton vorwärtszubringen. Er hat in der Debatte zum Tourismusgesetz (zu) viel gehört, was nicht zusammenpasst: «So wird es schwierig, Taxen aufheben und gleichzeitig mehr Geld für den Tourismus wollen, das geht nicht. Dann bezahlen halt die Steuerzahler. Auch eine kantonale Tourismustaxe ist nicht machbar. Eine Revolution wollten wir vor fünf Jahren. Die ist gescheitert, auch weil einige hier im Rat Ja stimmten und dann an der Urne Nein.» Das Gesetz ist laut Cina aber visionär, ehrgeizig und pragmatisch: «Wir lassen Platz für den Touristen, also unseren Kunden. Es gibt aber kein Gesetz, das alles regeln kann. Damit würde man die Bürokratie zu stark aufblähen.» Alle könnten künftig mitreden, letztlich entscheide die Urversammlung. Für Cina ist klar: «Es gibt keine bessere Lösung. Wir haben genügend Trockenübungen gemacht. Der Moment ist jetzt gekommen, nicht erst in drei Jahren. Hören wir aber auch auf, ständig nur von Taxen zu reden. Ich will das Spiel endlich abpfeifen.»

Schritt bei der Raumplanung

Die erste Etappe der Teilrevision des kantonalen Gesetzes zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung (KRPG) vom 23. Januar 1987 wird in zwei Phasen über die Bühne gehen. In der ersten Phase ist eine neue Kompetenzverteilung zwischen Grosse Rat und Staatsrat vorgesehen. Das Ziel dieser Revision ist eine Trennung zwischen den strategischen und operativen Kompetenzen. Der Grosse Rat bestimmt also künftig die strategische Ausrichtung der Raumplanung, indem er das Kantonale Raumentwicklungskonzept (KREK) genehmigt. In der zweiten Phase wird dann das Kantonale Raumentwicklungskonzept (KREK) in Angriff genommen. Erst später sollen dann die Auswirkungen der eidgenössischen Gesetzgebungen an die Hand genommen werden.

Knappes Ja zum Jugendgesetz

Das Jugendgesetz muss nach verschiedenen Änderungen eidgenössischer und kantonalen Gesetze angepasst werden. Die meisten Modifikationen sind formeller Art. Das kantonale Jugendobservatorium wird die Kommission für die Förderung und den Schutz der Jugend ersetzen. Die Betreuungseinrichtungen sollen künftig von den Arbeitgebern mitfinanziert werden. Diese Änderung wurde für die vorliegende Gesetzesrevision zurückgezogen, der Staatsrat hat für das Budget 2014 aber schon einen Betrag von 3 Millionen Franken vorgesehen. Dies soll nun über ein Dekret geregelt werden, das der Staatsrat im März 2014 vorlegen wird. Mehrere C-Fraktionen melden Vorbehalte an, insbesondere bei der Beteiligung der Arbeitgeber an den Betreuungseinrichtungen und etwa den Kosten eines Jugendobservatoriums. Mit 65 Ja gegen 57 Nein und drei Enthaltungen wurde knapp für Eintreten gestimmt. hbi

«Lohnanpassung mehr als angebracht»

SITTEN | Wie jedes Jahr haben sich die christlichen Gewerkschaften vom Wallis – SCIV, Syna und VPOD – mit den Sozialpartnern des GNW getroffen, um die Lohnverhandlungen für das Jahr 2014 zu erörtern.

An der ersten Sitzung wurde seitens des Spitals Wallis mitgeteilt, dass es nichts zu verhandeln gäbe. Die Löhne werden gemäss den Erfahrungsanteilen des Gesamtarbeitsvertrages angepasst. Aus einem Schreiben des Kantons Wallis geht hervor, dass es keine generelle Lohnerhöhung geben werde. Der Spital Wallis sowie auch die anderen halbstaatlichen Institutionen hätten seitens des Staatsrats eine klare Aufforderung erhalten, die Löhne ihres Personals nicht zusätzlich zu erhöhen. Die Löhne seien nur im Falle einer steigenden Teuerung anzupassen. Im Budget 2014 seien keine zusätzlichen Lohnerhöhungen einberechnet worden, Lohnerhöhungen oder Personalaufstockungen vorgesehen.

Spital entscheidet alleine
Der Spital Wallis schätze die langjährige Sozialpartnerschaft, könne jedoch aufgrund dieses Entscheides keine zusätzlichen Anpassungen tätigen. Der Staatsrat preist die Vorzüge des sozialen Dialoges,

jedoch soll dieser nur für die anderen und nicht für die Kantonsangestellten gelten. Sowohl private wie auch öffentliche Arbeitgeber verhandeln jährlich mit den Gewerkschaften. Für den grössten Arbeitgeber des Kantons Wallis soll dies nicht gelten. Er entscheidet alleine über die Lohnerhöhungen seiner Mitarbeiter und demzufolge auch indirekt über die Lohnentwicklung der Mitarbeiter von subventionierten Institutionen. Da dies so sei, hat der Verwaltungsrat des Spitals Wallis die gleiche Position eingenommen und will auf weitere Lohnerhöhungen verzichten. Dies hätte zur Folge, dass ein Viertel des Spitalpersonals im Wallis, welches nicht mehr von der automatischen Stufenerhöhung profitiert, 2014 keine Lohnerhöhung bekäme. Die Gewerkschaften reden sogar von einem Kaufkraftverlust. Zudem würde die Forderung der Gewerkschaften, ein Mindestlohn von 4000 Franken, nicht erreicht. Der tiefste bezahlte Lohn wird weiterhin 3867.70 Franken betragen.

Keine Gefährdung durch Mindestlohn
Neu soll das Personal Parkplatzgebühren zahlen. Zusätzlich steigen die Prämien für die Pensionskasse. Dies sind nur zwei Punkte, welche eine Lohnerhöhung rechtfertigen wür-

den. Auch die Einführung eines Mindestlohnes von 4000 Franken würde die Finanzlage des Spitals Wallis nicht gefähr-

den. Das Personal des Spitals Wallis leidet unter einer starken Arbeitsbelastung und es kann nicht angehen, dass auf-

grund einer Gewinnmaximierung gerechtfertigte Lohnerhöhungen verweigert werden. Die Gewerkschaften for-

dern: «Die Arbeitsleistung des Personals des Spitals Wallis muss gerecht entlohnt werden.» | wb



Aktion in Sitten. Keine Lohnerhöhung – keine Lohnverhandlungen. Dieses Vorgehen kann seitens der Gewerkschaften nicht akzeptiert werden.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE Le budget de l'Etat devrait resté équilibré ces prochaines années.

Un milliard de salaires en 2015

JEAN-YVES GABBUD

Les budgets de l'Etat du Valais devraient être équilibrés jusqu'en 2017. C'est ce qui ressort de la planification pluriannuelle du Conseil d'Etat, analysée hier par le Grand Conseil.

Des excédents de financement de l'ordre d'un million par an sont prévus chaque année, avec une cible d'investissements fixée à 155 millions par an, sans compter les projets, comme celui du campus EPFL, qui seront payés grâce au Fonds de financement des infrastructures du XXIe siècle.

L'analyse de la droite

A la lecture de ce document, le PDC haut-valaisan, Mischa Imboden, constate que «les dépenses de personnel continuent d'augmenter» et vont dépasser le milliard de francs en 2015. «Les salaires progressent plus vite que les recettes fiscales», remarque-t-il.

Le chef du groupe PLR, Christophe Claivaz, note que «les prestations à fournir par l'Etat sont en constante augmentation». Pour éviter un dérapage, il préconise une analyse des priorités et conteste la méthode de travail actuelle du Conseil d'Etat qui fixe des enveloppes par département. Pour le libéral-radical, «les investissements à effets multiplicateurs doivent être privilégiés», plu-

	BUDGET DE L'ÉTAT		PLAN FINANCIER		
	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales	1204.20	1179.20	1193.70	1211.60	1229.40
Parts aux recettes fédérales	672.90	665.80	681.70	692.90	711.50
Investissements nets (programme annuel)	177.50	149.10	155.0	155.0	1550.0
Politique salariale	976.30	990.60	1002.30	1019.10	1039.20
Excédent de financement	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0
En millions de francs	2013	2014	2015	2016	2017

tôt que de laisser s'envoler les dépenses de fonctionnement.

Charles Clerc, le chef du groupe UDC du Bas, partage le point de vue du PLR. A son avis, «il est temps que le Conseil d'Etat fixe en collège les véritables priorités et ne prenne plus des décisions département par département», ce qui pose problème à la sécurité...

Vive critique à gauche

C'est des rangs de l'Alliance de gauche (ADG) que la critique la plus virulente est venue. Emmanuel Amoos estime que «le Conseil d'Etat a mal planifié les conséquences des baisses fiscales» et que l'exécutif s'est laissé aller à «du populisme de réformes fiscales». Cette situation crée une situation par laquelle l'Etat n'est

plus en mesure de répondre aux besoins qui se font sentir. «Il est temps que l'Etat se responsabilise et propose des recettes nouvelles, fiscales ou autres», demande le député socialiste.

«Nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes de prestations. L'Etat n'a pas un rôle à jouer dans tous les domaines de la société», a rétor-

qué le conseiller d'Etat Maurice Tornay. Il a contesté toute forme de populisme fiscal: «Lors de la dernière révision fiscale, l'ADG a estimé que la révision était ciblée en faveur de la classe moyenne», en permettant de déduire les primes payées aux caisses-maladie.

Il a aussi déclaré: «Nous n'avons pas le sentiment de nous trouver dans une phase d'austérité.»

L'EXAMEN DES TÂCHES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT VA DÉBUTER

L'Etat du Valais va passer par la phase Examen des tâches et structures (ETS). Les conséquences devraient être intégrées dans le budget 2015 déjà.

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay a expliqué hier ce qui va se passer.

«Au moment de l'élaboration des budgets, les départements auront la mission d'établir des ordres de priorité, afin de faire un programme annuel qui corresponde au cadre financier établi par ces enveloppes nettes de fonctionnement, compte tenu également des résultats de l'examen des tâches et des structures et de l'audit des tâches et du personnel.»

Le Conseil d'Etat ne prendra pas des décisions seul dans son coin. Un décret sera présenté au Grand Conseil. Les députés auront ainsi la possibilité de se prononcer sur les choix et les priorités définies par le Gouvernement, avant qu'ils ne soient intégrés au budget. «Des choix seront faits au Grand Conseil le printemps prochain» et trouveront leur application dans le budget 2015 déjà. Le ministre a précisé: «L'ETS n'a pas pour seul objectif de réaliser des économies, mais plutôt de remettre en cause, sans tabou ni préjugés, l'utilité de certaines tâches ou obligations légales assumées actuellement par l'Etat.»

EMS À APROZ

Le terrain fait des vagues

Selon la planification des soins de longue durée 2010-2015, deux cents lits en EMS sont nécessaires par tranche de 1000 habitants de plus de 80 ans dans le canton. Le projet présenté pour la construction d'un EMS à Aproz (Nendaz) comprend la création de septante-deux lits de long séjour, de trois lits de court séjour et de quinze places dans le foyer de jour. Un projet de 23 millions de francs, subventionné pour 30% par le canton, soit un montant de 7 millions de francs. La commune de Nendaz devrait y participer pour 2 millions de francs. Le coût d'exploitation de cet EMS est budgétisé à 2,5 millions par an.

En zone rouge

Dans son rapport, la Commission parlementaire relève que le terrain prévu pour la construction du bâtiment se situe en zone rouge, soit une zone de danger élevé en cas de rupture de la digue du Rhône. La zone rouge constitue un tronçon prioritaire dans le cadre de la 3^e correction du Rhône. Sans renforcement de la digue du Rhône, cet EMS ne pourra pas ouvrir ses portes. Un permis d'habiter ne serait donc délivrable que moyennant une zone sécurisée.

Terrain cher

Salué par tous les députés, le projet n'a pas manqué de soulever de vives critiques sur le prix

du terrain: 400 francs le m², dans une région où le prix moyen est nettement inférieur. Terrain par ailleurs de mauvaise qualité, qui exige des travaux de sécurisation en relation avec le Rhône, dont le coût incombera au canton. Un terrain en zone rouge, comme ici, donc non constructible, vaut 10 francs par m². Le député Christophe Claivaz (PLR) a justifié le prix indiqué par la densité de 0,7. Pierre Gualino (PDC du Bas) d'ajouter: «Nous acceptons la subvention, mais déposerons néanmoins deux amendements quant au prix du terrain et sur le fait qu'une société encore non inscrite au RC (ndlr: Apacor, créée pour la construction de l'EMS) puisse bénéficier de subventions.» Et Gaby Fux-Brantschen (PDC du Haut) de compléter: «Nous relevons que la construction sur une zone rouge est un risque. L'autorisation de séjour ne sera accordée que lorsque la correction du Rhône aura été effectuée. Une coordination urgente des services est nécessaire, afin d'assurer la correction et d'éviter le risque d'inondations. Nous sommes favorables à l'entrée en matière.» Confirmation du député André Vernay (PLR): «Les travaux de correction doivent être effectués. Je souhaite apporter une correction toutefois: le versement des subventions n'est pas lié à l'autorisation d'habiter, mais de construire.»

La décision finale pour demain. ● ARIANE SCHIBOZ

SOINS DE LONGUE DURÉE

Le peuple devra-t-il voter?

Le Parti socialiste du Haut-Valais n'accepte pas que, comme l'a décidé le Grand Conseil, les pensionnaires des EMS doivent participer au financement de soins non pris en charge par les caisses-maladie. Il a déposé un référendum contre la loi sur les soins de longue durée, qui a abouti avec 3600 signatures.

Le peuple devrait donc voter. Tel n'est pas l'avis du Conseil d'Etat qui estime que l'on ne peut pas voter sur la seule loi sur les soins de longue durée, car celle-ci fait partie d'un paquet global, celui de la péréquation des tâches entre le canton et les communes, ce que les députés appellent le projet RPT 2. «Cette loi est un acte modificateur unique adoptant ou révisant totalement 9 lois et modifiant partiellement 23 autres lois», rappelle le Conseil d'Etat dans son message aux parlementaires.

Un débat juridique

Serge Métrailler, président PDC de la commission de justice, estime que le dossier a été traité de manière assez légère par le Gouvernement. Par contre, il déclare que les référendaires ont fait preuve de mauvaise foi et qu'ils savaient devoir déposer deux référendums. La commission estime que «la demande de référendum a été déposée uniquement contre la loi sur les soins de longue durée, alors qu'elle aurait également dû être dirigée contre l'article 3 de la loi sur l'organisa-

tion du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle, en effet ces deux lois sont liées et font l'objet d'une procédure de référendum spécifique».

Dans ce débat technique, les référendaires de gauche ont trouvé des soutiens déterminés auprès de deux avocats de droite.

Me Edmond Perruchoud, député UDC, a présenté un argumentaire complet mettant en cause la vision juridique du Conseil d'Etat.

«Le PLR est fâché», déclare de son côté le député et avocat Philippe Nantermod, fâché contre le Conseil d'Etat, fautif à ses yeux d'avoir laissé traîner ce dossier. «Cette plaisanterie nous coûte presque 30 millions de francs.» Sur le fond, il déclare: «Quand on récolte 3600 signatures, on a le droit d'avoir l'avis du peuple. Le PLR est pour cette loi, mais n'a pas peur d'aller la défendre devant le peuple.»

La députée verte Marylène Volpi-Fournier est elle aussi pour la loi et pour la votation.

Quant à elle, la socialiste Doris Schmidhalter-Näfen trouve scandaleux la manière dont les référendaires ont été traités; elle en appelle à la fin «des combines de l'Etat». Elle estime que «la démocratie est bafouée» et que le «Conseil d'Etat a peur du peuple».

Le Grand Conseil se déterminera vendredi. A entendre les diverses prises de position d'hier matin, le peuple devrait être appelé à voter. ● JVG

BUDGET 2014 DE L'ÉTAT

Pas de gel des salaires

Le Grand Conseil a débuté hier l'examen du budget 2014 de l'Etat du Valais.

Les députés ont refusé de geler les salaires de la fonction publique et d'augmenter l'enveloppe destinée aux juges d'application des peines. Par contre, ils ont demandé au Conseil d'Etat de trouver 10 millions d'économies.

10 millions d'économies

La Commission des finances a demandé une réduction des charges de fonctionnement de l'Etat de 10 millions pour compenser les impôts surestimés des registres fonciers. Le Grand Conseil l'a suivie par 101 voix contre 20 (ADG et Verts) et 1 abstention.

Le président de la Commission des finances, Alex Schwesertmann a expliqué que cette demande de procéder à 10 millions d'économies est rendue obligatoire par les incertitudes liées à la mise en application de la loi Weber et de la LAT.

Le socialiste Jean-Henri Dumont a protesté contre cette façon de faire: «Nous voulons combattre le démantèlement de l'Etat par l'intermédiaire de restrictions budgétaires.»

Il n'y aura pas de gel des salaires à l'Etat

Le Grand Conseil a refusé de geler les salaires de la fonction publique par 96 voix contre 18 et 8 abstentions.

C'est l'UDC qui a émis cette

proposition, qui aurait permis d'économiser 14 millions.

Le chef de groupe Charles Clerc explique qu'à l'Etat les fonctionnaires bénéficieront de plus de pauses payées que dans le privé et de 14 jours fériés au lieu de 9. Multipliés par le nombre d'employés d'Etat, ces privilèges coûtent des millions, constatent les élus agrariens. Leur groupe indique aussi que l'inflation est à zéro, alors que le Conseil d'Etat a prévu 1,9 million pour indexer les salaires.

Démantèlement de l'Etat

Jean-Henri Dumont estime qu'à travers cette proposition, l'UDC vise simplement à démanteler le secteur public.

Pour David Théoduloz (PDC du Centre), le Conseil d'Etat a déjà prévu des mesures d'économie, comme le lancement de l'Etude des tâches et des structures (ETS). Agir sur les salaires est un instrument de dernier recours, estime-t-il, et, à ce stade, il n'est pas nécessaire. Il rappelle aussi que les augmentations obtenues par les fonctionnaires sont prévues par la loi et qu'on ne peut pas changer les bases légales en agissant sur le budget.

Le ministre des finances Maurice Tornay a averti le Parlement. En cas d'acceptation, la proposition de l'UDC aurait tout simplement empêché l'Etat de payer certains employés déjà engagés, notamment dans l'enseignement. ● JVG

WALLISER PARLAMENT

Steigende Ausgaben

Die FIKO hat an zwei Sitzungen die integrierte Mehrjahresplanung 2014–2017 (IMP) kontrolliert. Sie obliegt dem Staatsrat und ist ein Regierungserlass. Der Staatsrat budgetiert vorsichtiger als noch im letzten Jahr, sagt FIKO-Präsident Alex Schwestermann. Die Leistungen nehmen zu, ohne dass der Staat dies beeinflussen kann. Steigend sind auch die Lohnkosten. Den Ausgaben im Bildungssektor ist besondere Aufmerksamkeit zu schenken. Für den Autobahnbau braucht es mehr Mittel. Das Ziel der IMP ist es laut Finanzminister, Ziele festzulegen. Natürlich gibt es viele Unsicherheiten. Es gilt auch Prioritäten festzulegen. Beispielsweise bei der Altersvorsorge. Seit 2000 ist die Anzahl der über 80-Jährigen um mehr als 50 Prozent gestiegen. Die Jugend nur um 18 Prozent. Das erfordert Investitionen in Strukturen für das Alter.

Ein Altersheim für Aproz

In Aproz soll ein neues Altersheim gebaut werden. Das privat-öffentliche Projekt umfasst die Schaffung von 72 Langzeitpflegebetten, 3 Kurzzeitpflegebetten und 15 Plätze in der Tagesstruktur. Das Pflegeheim wird in das Dorf Aproz integriert. Das Grundstück, auf dem das Pflegeheim gebaut werden soll, befindet sich in der roten Zone (Zone mit erheblicher Gefährdung im Falle eines Dammbrechens). Das bedeutet, dass die Verstärkung des Rhonedamms im Rahmen der dritten Rhonekorrektur Vorbedingung für die Eröffnung des Pflegeheims im Jahr 2016 ist. Die Subvention wird auf der Grundlage der Kosten pro Bett berechnet, welche den Subventionsanteil für das Grundstück, den Bau usw. umfassen. Die Kosten des Projekts belaufen sich auf rund 23 Millionen Franken. Die kantonale Beteiligung beträgt 30 Prozent, was einer Subvention von 7 Millionen Franken entspricht. Die Gemeinde Nendaz, die Projektpartnerin ist und im Verwaltungsrat der EMS Les Vergers S.A. vertreten sein wird, beteiligt sich an der Investition mit 2 Millionen Franken. hbi

GROSSER RAT HEUTE

Heute stehen die ersten Lesungen zur Änderung des Gesetzes über den Tourismus und des Gesetzes zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung auf der Traktandenlisten. Zudem werden die Datenschutzbeauftragte, ein Ersatzrichter ans Kantonsgericht und ein ausserordentlicher Staatsanwalt gewählt. Das Parlament wird entscheiden, ob man eine parlamentarische Untersuchungskommission (PUK) zu den Vorgängen im Spital Wallis einsetzen will. Die Debatten werden ab 9.00 Uhr auf Kanal 9 übertragen.

Grosser Rat | Das Walliser Parlament stuft die Volksrechte höher ein als formelle Fehler

Die Pflegesteuer vors Volk?

SITTEN | Das Walliser Volk wird wohl über das Gesetz über die Langzeitpflege abstimmen können. Ausser den drei CVP-Fraktionen gewichteten gestern alle Fraktionen die demokratischen Rechte höher als juristische Spitzfindigkeiten.

Das Walliser Parlament hat 2010 mit klarer Mehrheit entschieden, dass sich Walliserinnen und Walliser entsprechend ihren finanziellen Verhältnissen an den Kosten des Altersheims beteiligen müssen. SPO und Gewerkschaften ergriffen gegen das Gesetz über die Langzeitpflege das Referendum.

Unklare Formulierungen im deutschen Text

Sie hätten aber auch gegen das Gesetz über die Harmonisierung der Finanzierung der Sozialsysteme sowie die Systeme für die soziale und berufliche Eingliederung Unterschriften sammeln müssen. Beide Gesetze wären aufgrund der Schlussbestimmungen des NFA II einem speziellen Referendumsverfahren unterlegen. Aufgrund einer unklaren Formulierung in der deutschen Fassung sammelte das Referendumskomitee jedoch nur Unterschriften gegen das erste Gesetz. Im April 2013 entschied die Walliser Regierung, dass das Referendum innerhalb der gesetzlichen Frist mit 3625 Unterschriften zustande kam. Der Beschluss beinhaltete zudem den Vorbehalt der Gültigkeitsprüfung durch den Grossen Rat. Der Grosse Rat muss nun den Rekurs gegen den Staatsratsbeschluss vom 10. April 2013 prüfen. Und er muss sich vor allem zur Gültigkeit des Referendums äussern. Zu Ersterem waren sich fast alle Redner einig. Es gibt nichts zu entscheiden, weil die Regierung keinen Beschluss gefasst hat.

«Besser eine Abstimmung zu viel»

Für Sandro Fux (SVPO) geht es darum, wer die Konsequenzen eines Übersetzungsfehlers tragen soll. Die Volksrechte sind hochzuhalten: «Besser eine Abstimmung zu viel als eine zu wenig.» Für Edmond Perruchoud (SVPU) ist es ein juristisches und kein politisches Problem. Auch

für ihn ist die Demokratie wichtiger als die Justiz oder die Politik. Man hat den Referendumsmitgliedern ungewollt eine Falle gestellt. Der Staatsrat muss seinen Fehler eingestehen. Auch Madeline Heiniger (Linksallianz) erinnert an die Volksrechte. Sie ist für den demokratischen Weg und eine neue Abstimmung, damit auch die Gemeinden Klarheit haben. Sie regt eine Abstimmung über beide Gesetze an.

Philipp Schnyder (CSPO) kann dem Vorschlag der Justizkommission, das Referendum abzulehnen, nicht folgen: «Überspitzter Formalismus hat hier nichts zu suchen. Im Zweifel für das Volk.» Man will eine Abstimmung, aber nur über ein Gesetz. Auch die FDP-Liberalen gehen in die gleiche Richtung. Für Philippe Nantermod kostet der Streit den Staat mehr als 30 Millionen Franken. Auch er gewichtet die Volksrechte höher als die Juristerei. Auch er ist für eine erneute Abstimmung. Marylène Volpi Fournier (Grüne) weist auf die verschiedenen Möglichkeiten hin. Alle Lösungen brauchen Zeit. Sie unterstützt das Referendumskomitee.

«Das ist willkürlich»

Doris Schmidhalter-Näfen (Linksallianz) kritisiert die Regierung scharf. Es liegt noch gar kein formeller Entscheid betreffend Gültigkeit vor. Es fehlt also die wesentliche Voraussetzung für ein Rekursverfahren: «Das ist willkürlich.» Auch sie, selber Mitglied des Referendumskomitees, fordert, endlich mit den juristischen Winkelzügen aufzuhören. Für Schmidhalter-Näfen steht nicht der Inhalt zur Debatte. Das Parlament hat sich ja für das Gesetz ausgesprochen. Es geht um die Verhinderung einer Abstimmung. Jahrelang hat man nicht mit offenen Karten gespielt: «Wer die Vorgänge genau verfolgt, sieht Serientäter gegen die Demokratie am Werk. Da hat jemand Angst vor dem Volk.» Es braucht aber kein juristisches Seminar, sondern einfach eine Abstimmung. Am besten ist es, beide Gesetze zur Abstimmung zu bringen. Bereits die Justizkommission regte in einem Schlichtungsvorschlag die Möglichkeit an, dem Volk beide Gesetze zur Abstimmung zu unterbreiten, rückwirkend oder nicht, um das Verfahren zu verkürzen und um der Ungewissheit ein Ende zu

bereiten. Eines ist für die Mitglieder des Referendumskomitees jedoch klar: «Was nicht geht, ist eine Inkraftsetzung des Gesetzes per 1. Januar 2014. Das darf erst passieren, wenn abgestimmt ist oder ein juristisches Urteil vorliegt.»

«Man hat das Volk manipuliert»

Laut Kommissionspräsident Serge Métrailler hätten die Referendumsmitglieder sehr wohl wissen müssen, was sie hätten tun sollen. Es sei allen klar gewesen, dass man gegen beide Gesetze hätte Unterschriften sammeln müssen: «Man hat das Volk manipuliert.»

Auch Esther Waeber-Kalbermatten, die den Fall von Maurice Tornay «geerbt» hat, räumt ein, dass das Verfahren viel zu lange dauert. Für die Gemeinden hat es keine direkten finanziellen Auswirkungen. Die Stimmbürger interessieren die formalen Dinge nicht, es geht um die Inhalte. Jetzt ist aber das Parlament gefordert. Mit der gestrigen Debatte zeigte sich das Referendumskomitee sehr zufrieden. Beat Jost, Präsident des Referendumskomitees, verfolgte die Debatte auf

der Tribüne mit. Die Voten freuten ihn natürlich. Aber er gab sich vorsichtig. Als ehemaliger Abgeordneter weiss er freilich, dass die Stimmung bis zur Lesung am Freitag noch kippen kann. Aber aufgrund der gestrigen Debatten ist die Wahrscheinlichkeit gross, dass das Parlament am Freitag das Referendum für gültig erklären wird.

CVP-Fraktionen gegen eine Volksabstimmung

Denn einzig von den drei CVP-Fraktionen gibt es Widerstand gegen eine Gültigkeitserklärung des Referendums. Für Bruno Clivaz (CVPM) ist es eine Geschichte ohne Ende. Jetzt geht es vor allem um juristische und politische Fragen. Jean-Didier Roch (CVPU) ist für Eintreten, aber gegen eine neue Abstimmung. Für Manfred Schmid (CVPO) ist eine Neuverhandlung über nur ein Gesetz nicht möglich: «Das Referendum ist als ungültig zu erklären. Alles gehört zurück an den Absender.» Stimmen die Fraktionen am Freitag (geschlossen) wie sie gestern votierten, wird das Referendum mit 81 Ja gegen 49 Nein für gültig erklärt... hbi



Mehr als ein Achtungserfolg. Die SPO-Abgeordneten Doris Schmidhalter-Näfen (links), German Eyer und Helena Mooser Theler dürfen der Lesung am Freitag mit Zuversicht entgegenblicken. FOTO WB

Budget 2014 | In der ersten von sechs Budgetdebatten spart man zehn Millionen Franken ein

Gehälter werden nicht eingefroren

SITTEN | Das Walliser Parlament will sparen. Aber (noch) nicht auf Kosten des Personals.

Das Budget 2014 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 4,7 Millionen Franken und einem Finanzierungsüberschuss von einer Million Franken. Die in der Verfassung und im Gesetz vorgeschriebene Ausgaben- und Schuldenbremse wird somit eingehalten. Die Laufende Rechnung weist einen Ertrag von 3,16 Milliarden und einen Aufwand von 3,15 Milliarden Franken aus. Die Selbstfinanzierungsmarge beläuft sich auf 187,9 Millionen Franken (vor

Verbuchung der Abschreibungen des Verwaltungsvermögens). Bei den Investitionen werden Bruttoausgaben von 480 Millionen und Einnahmen von 293,1 Millionen Franken veranschlagt, womit sich die Nettoinvestitionen auf 186,9 Millionen Franken belaufen.

Der Laufende Aufwand soll laut der Finanzkommission (FIKO) um zehn Millionen Franken reduziert werden. Dies ist eine Kompensation für die zu hoch veranschlagten Steuereinnahmen der Dienststellen für Grundbuchämter und Geomatik. Laut Jean-Henri Dumont (Linksallianz) geht es aber nur um vier Millionen Franken.

FIKO-Präsident Alex Schwestermann begründet den Antrag mit den Unsicherheiten der Wirtschaft. Finanzminister Maurice Tornay votiert ebenfalls für eine Einsparung von nur vier Millionen Franken. Mit 101 Ja zu 20 Nein und einer Enthaltung wird der Vorschlag der FIKO angenommen.

Ergebnisse des Audits abwarten

Chancenlos ist der Vorschlag der SVPU, die Gehälter einzufrieren und damit 14 Millionen Franken einzusparen. Wie andere Redner auch, will Beat Rieder (CVPO) zuerst die Strukturformen abwarten,

welche nach dem vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Audit eingeleitet werden. Für Finanzminister Tornay ist es richtig, zuerst diese Ergebnisse abzuwarten. Sonst können einige Angestellte nicht mehr bezahlt werden. Mit 96 gegen 18 Nein und drei Enthaltungen fiel das Verdikt klar aus.

Eine zusätzliche Juristenstelle forderten die JUKO und die SVPU. JUKO-Präsident Serge Métrailler legte sich vehement ins Zeug. Er wurde unterstützt von Jean-Luc Addor (SVPU). Man soll das Parlament nicht an der Nase herumführen, warnte hingegen Beat Rieder (CVPO). Er zeigt sich über-

rascht, dass man dem Stellvertretenden Generalsekretär des Kantonsgerichts, dem Oberwalliser Marc Anthamatten, gekündigt hat. Es fehlt laut Rieder an Konsequenz. Mal will man Verwalter, dann wieder mehr Richter. Mit 70 Ja gegen 55 Nein und einer Enthaltung wurde der Antrag abgelehnt.

Liliane Brigger (CSPO) will 300 000 Franken mehr für die Übersetzungen. Seit Jahren kämpfte die CSPO hier für mehr Mittel. «Leider immer vergeblich», fügte Brigger an. Und leider auch gestern. Mit 74 Ja gegen 49 Ja und zwei Enthaltungen wurde der Antrag ebenfalls abgelehnt. hbi

LE PROJET DE NOUVELLE LOI SUR LE TOURISME

La charrue avant les bœufs?

Le projet de la nouvelle loi sur le tourisme est en étude. Cela soulève la question importante de savoir vers quel tourisme nous nous dirigeons.

Aucune étude prospective n'a été réalisée. On devrait commencer par définir les objectifs du tourisme du XXI^e siècle et seulement ensuite proposer une loi.

Faudra-t-il alors conserver nos diverses destinations (toutes concurrentes entre elles) pour gagner en visibilité (on mélange sur le plan international la Suisse avec la Suède!)?

Faudra-t-il continuer à disperser les efforts et les importants investissements en marketing des cent un offices de tourisme au profit d'une seule grande destination, le Valais, avec ses sous-destinations que seraient les offices de tourisme?

Les individualités des offices de tourisme régionaux pourraient être canalisées et guidées par une politique cantonale globale avec une loi régissant cela.

Il devient urgent d'avoir une



COURRIER DES LECTEURS

vision d'avenir. Les effets de la LAT et ceux de la lex Weber rendent encore plus impérieuse cette nécessité. Le sage a dit: «*Quand on sait où l'on va, on est plus sûr d'y arriver...*» Et surtout n'oublions pas le proverbe: «Gouverner, c'est prévoir.»

Il faut donc restructurer le tourisme et atteindre un but simple: augmenter le nombre de touristes en Valais, en particulier l'été. Des signes avant-coureurs de certains maux dans le tourisme du Valais sont là. Pour exemple, on peut se référer à l'émission de la TV suisse romande sur Anzère et aussi constater la désertion des touristes estivaux dans certaines petites stations (notamment sur le cône de Thyon-les Collons).

Bernard Micheloud,
Sion

8 GRAND CONSEIL

SÉCURITÉ ET FORMATION Le budget du Département de la sécurité et de la formation est une construction fragile. Les députés ont tôt fait de l'ébranler. Tout est à refaire.

Le budget d'Oskar Freysinger bouleversé

JEAN-YVES GABBUD

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a exhorté les députés de ne pas toucher au fragile château de carte qu'est le budget de son département de la sécurité et de la formation. Il a expliqué avoir effectué les économies là où cela faisait moins mal. Il n'a pas été suivi. Loin s'en faut. Il faudra reconstruire le château.

Le poste de Jean-François Lovey maintenu

Le PLR, par André Vernay, a demandé de supprimer le poste de chargé des affaires extérieures, créé pour Jean-François Lovey, l'ancien chef du Service de l'enseignement, mis à pied, selon les libéraux-radicaux, en raison de ses divergences de vue avec le nouveau chef de Département de la formation, Oskar Freysinger. «A ce nouveau poste, n'aurait-il pas besoin d'être en phase avec le chef de département?», a demandé le député. André Vernay parle de vengeance d'Oskar Freysinger, qui avait été menacé de licenciement par Jean-François Lovey à l'époque où il enseignait.

Le PLR n'a pas été soutenu par la gauche. Le socialiste Jean-Henri Dumont a expliqué être 99% d'accord avec André Vernay, mais rappelle qu'au niveau du budget, il n'est pas possible de réintégrer un chef de service.

Jean-Luc Addor (UDC) rétorque: «Le PLR propose de ne plus payer Jean-François Lovey!» et pose la question: «Qui commande? Les élus du peuple ou les chefs de service?»

De son côté Oskar Freysinger déclare «ne pas vouloir s'abaisser à répondre à ces attaques», se contentant de dire qu'il a fait ce que son prédécesseur voulait faire, mais n'avait pas eu le courage de faire.

Le poste de Jean-François Lovey a été maintenu par 78 voix contre 40.



Oskar Freysinger n'a pas été suivi. Loin s'en faut. BITTEL/A

FORMATION: LES BOURSES D'ÉTUDES ÉPARGNÉES

Le suspense aura été total pour le budget alloué aux bourses d'études dans le Département d'Oskar Freysinger, lequel avait annoncé une coupe de 3,6 millions de francs. Pour une seule voix, à 63 contre 62, le conseiller d'Etat est contraint de maintenir le niveau alloué dans le budget 2013, soit 16,1 millions de francs. La Commission des finances avait tranché pour une réduction limitée à 1,9 million de francs, soit environ la moitié.

L'histoire retiendra peut-être qu'un vote précédent avait penché, là aussi pour une seule voix, vers la solution de la COFI. Ironie de l'histoire, il a été annulé... car Oskar Freysinger n'avait pas eu la parole. Ce dernier avait pourtant prévenu l'assemblée: «Croyez-moi, je ne coupe pas avec un désir fou dans les bourses mais c'est

une des mesures les moins pires. Je dois trouver des millions, c'est une réalité à laquelle je suis confrontée et je crois qu'on peut vivre avec cette réduction». Les Verts, l'AdG et le PDC lui ont donné tort, estimant ensemble qu'on ne coupe pas dans la formation.

L'UDC et le PLR soutenaient la commission des finances. Pour limiter l'impact, les deux groupes prévoyaient notamment d'augmenter la part allouée à des prêts d'honneur. «La voie médiane est la seule solution viable», a déclaré André Vernay, député PLR. Pas pour l'instant, lui a rétorqué le Parlement. Le débat n'est cependant pas clos puisque plusieurs groupes se sont prononcés pour revoir les critères d'allocation des bourses. ● JULIEN WICKY

Un demi-million pour l'IDIAP

Les députés Yves Fournier (PLR), Joachim Rausis (PDCB), François Pellouchoud (UDC) et Gaël Bourgeois (AdG) ont demandé d'augmenter le budget

attribué à l'IDIAP de Martigny. «C'est une bonne idée, mais je n'en ai pas les moyens», a protesté Oskar Freysinger.

Il n'a pas été écouté. Le Parlement a accepté cette proposition par 73 oui et 48 non.

700 000 francs pour les prisons

Les députés ont accepté de justesse une proposition du PLR pour augmenter de 700 000 francs le budget pour les prisons

Trois millions de recettes en moins

Le budget du département prévoyait une recette de 3 millions pour une participation des employeurs aux structures d'accueil des enfants. Toutefois, la loi n'a pas encore été adoptée. Les milieux économiques ont déjà fait savoir leur totale opposition à cette ponction supplémentaire.

Le Parlement a demandé au chef de département de trouver une compensation d'un montant équivalent dans les charges de fonctionnement.

Les amendes n'augmenteront pas

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger proposait d'augmenter les recettes provenant des amendes d'ordre de 2,6 millions. «On n'amende pas quelqu'un qui n'a pas commis de délit», a soutenu le socialiste Jean-Henri Dumont. La mesure a en revanche été combattue par tous les groupes de droite. «Il ne faut pas avancer un argument sécuritaire pour tenter de remplir les caisses de l'Etat», estime David Théoduloz (PDC du Centre). «Les automobilistes ne sont pas des vaches à lait», a déclaré l'UDC Jean-Luc Addor.

Jérôme Buttet, le chef du groupe PDC du Bas, a même demandé de réduire les montants budgétisés de 3,9 millions, «un chiffre plus réaliste». L'UDC a proposé une baisse de 3 millions. Mais les députés ont refusé d'aller plus loin. Ils déduisent les 2,6 millions que Freysinger avait demandé en plus.

Pour compenser cette recette qu'il n'a pas obtenue, le département devra réduire ses charges de fonctionnement d'une somme équivalente. Oskar Freysinger craint de devoir passer par des licenciements... ●



EXCEPTIONNEL Une indemnité pour la session de nuit

Le Grand Conseil a poursuivi hier ses débats au-delà de la limite réglementaire de 18 h... puisqu'il a travaillé jusqu'à 21 h. On est donc passé à une session de nuit.

Les indemnités des députés ont été adaptées en conséquence. Chaque élu touchera ainsi une indemnité complémentaire de 110 francs. Le prolongement des débats coûtera ainsi environ 14 000 francs pour la seule députation. ● JVG

AFFAIRE DU JUGE R. La Justice tancée

Le Grand Conseil s'est penché hier sur le rapport de la Commission de justice relative à l'affaire du Tribunal de Martigny, là où officiait le juge R. qui qualifiait ses collègues féminines de «boulotte», de «grosse vache» et autres amabilités. Depuis, le juge a été déplacé et rétrogradé au poste de greffier. Plusieurs députés se sont offusqués aussi bien de l'attitude du juge que du comportement du Tribunal cantonal qui a tenté de cacher l'ampleur de l'affaire en diffusant un communiqué de presse dans lequel il n'était question que de réorganisation des tribunaux.

Le président de la commission, Serge Métrailler, déclare: «Si les faits sont avérés, cette personne (ndlr. le juge R.) ne doit plus pouvoir incarner la justice». ● JVG

BUDGET Economies imposées à Jean-Michel Cina

Le groupe PLR a exigé une économie de deux millions de la part du Service du développement économique. Sur ce point, les libéraux-radicaux demandent en réalité de revenir au montant prévu dans le budget précédent. «Quels sont les projets sur lesquels vous voulez réduire?», a demandé le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Sans réponse et sans succès. Cette coupe a été acceptée par le cumul des voix du PLR, de l'UDC et de l'ADG. ● JVG

TRADITION Les députés à la rescousse du patois

Le Parlement cantonal a adopté un amendement pour des subventions à hauteur de 50 000 francs pour la pose de panneaux en patois dans les communes de Nendaz et Bagnes. L'objet est certes symbolique mais le combat hautement émotionnel. Sur le fond, c'est une lutte pour la survie d'une langue. Un député PDC, l'évoléard Marcel Gaspoz, s'est engagé dans une longue tirade passionnée à soutenir la défense du patois. Au terme d'un exposé théâtral, le député a achevé sa présentation par quelques mots dans sa langue maternelle pour saluer l'assemblée et souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année sous un tonnerre d'applaudissements. Le Parlement a dit oui par 86 voix contre 26 et 11 abstentions. ● JVG

SÉCURITÉ LE FC SION NE PAIERA PAS LA FACTURE

Christian Constantin n'abandonnera pas tout de suite le FC Sion. Le Parlement a refusé ce jeudi soir, par 95 oui, 17 non et 9 abstentions, d'imputer au club séduisant les frais liés à la sécurité à l'extérieur du stade, estimés à 1,5 million de francs. Tous les groupes, à l'exception des Verts et de l'AdG, ont balayé cette proposition de l'élu des Verts, Marylène Volpi-Fournier. Le texte avait pourtant été soutenu en commission.

Partant du principe que le FC Sion s'acquittait déjà des frais de sécurité à l'intérieur et aux abords immédiats du stade, les députés ont refusé de soumettre cette nouvelle facture au club. Pour Jean-Luc Addor (UDC), il est «surprenant qu'on considère le FC Sion comme un bouc émissaire de notre incapacité à faire des économies. C'est encore la seule chose qui unit tous les Valaisans». Aux arguments financiers, se succèdent rapidement des émotions. «Le FC Sion fait plus pour l'unité cantonale que ce Parle-



Christian Constantin ne partira pas de Tourbillon pour l'instant. HOFMANN/A

ment», lance le député du PDC du Haut, Aron Pfammatter. Et Christophe Claivaz (PLR), d'ajouter: «Le FC Sion est-il une entité comme une autre? Non, il fait rêver des gens dans ce canton».

Jean-Henri Dumont, de l'Alliance de gauche, a apporté son soutien à la proposition des Verts et a tenté de

ramener le débat plus loin du cœur et plus proche du porte-monnaie, sans succès. Les initiants ont assuré qu'ils n'étaient pas contre le FC Sion mais soucieux d'équilibrer les budgets dans une période difficile, les montants évoqués n'ont pas été entendus. Les chiffres sont têtus, les symboles aussi. ● JVG

AFFAIRE BETTSCHART

Oui à la Commission d'enquête

Le Grand Conseil a confirmé hier sa volonté de créer une Commission d'enquête parlementaire (CEP) pour se pencher sur le RSV, secoué par une polémique suite à trois décès consécutifs dans l'unité de chirurgie viscérale, dirigée par le professeur Vincent Bettschart.

Plusieurs enquêtes

Le Conseil d'Etat a combattu l'idée d'une CEP. Il a rappelé la situation: «une expertise externe est en cours de réalisation, sur mandat du Département de la santé. Elle a été confiée au Professeur Jean-Jacques Houben, chirurgien digestif belge renommé. Elle comprend une revue des dossiers des interventions de chirurgie viscérale hautement spécialisée réalisées entre 2011 et 2012 à l'hôpital de Sion, une analyse globale de l'organisation de la chirurgie viscérale hautement spécialisée, ainsi que l'élaboration de recommandations. Le rapport final

est attendu pour février 2014. Parallèlement, la commission cantonale de surveillance des professions de la santé a été saisie et la justice devra mener son enquête puisqu'une plainte pénale a été déposée».

Le Parlement s'est retrouvé divisé en deux camps. Les quatre groupes PDC ont dit non, alors que PLR, ADG et UDC ont dit oui à la CEP. Le vote s'est effectué normalement, le vote à bulletins secrets, demandé par le PDC, ayant été refusé. Finalement, la Commission d'enquête a été approuvée par 64 voix contre 58.

«Si la Commission d'enquête parlementaire n'est pas mise en place, des personnes continueront leur travail de sape en sortant des affaires sur le RSV», estime le socialiste Jean-Henri Dumont.

«Nous sommes en train de déstabiliser l'hôpital du Valais depuis plusieurs mois», dénonce de son côté le PDC David Théoduloz. ● JVG

TAXES Les députés ont soutenu la révision de la loi sur le tourisme, mais plusieurs objets ont été repoussés. Il y a encore du travail.

Le tourisme noyé dans un débat fleuve



Les débats vont dans le sens de la nouvelle loi sur le tourisme. Mais il reste encore beaucoup à faire. DR

JULIEN WICKY

La révision de la loi sur le tourisme a passé hier la rampe de la première lecture au bout de plus de deux heures de débat. Malgré le bon résultat (87 oui, 24 non et 10 abstentions), la deuxième commission aura du travail, le dossier des taxes sur les résidences secondaires ayant été repoussé. Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina s'est désolé de ce report et parie déjà sur une troisième lecture.

La leçon de Jean-Michel Cina

Les députés ont tout de même accepté une des mesures phares de la nouvelle mouture: la suppression du plafond de la taxe de séjour malgré les craintes de certains. «La taxe doit être approuvée par l'assemblée primaire et homologuée. Les montants prélevés doivent servir aux hôtes», a insisté Jean-Michel Cina. Luc Fellay, président du groupe de travail «Structures et financement» du projet Tourisme 2015, est optimiste. «Lorsqu'on fixe une taxe on nous reproche d'enlever de la liberté et quand on laisse les communes libres on nous accuse de ne pas trancher.»

Le report des discussions sur la taxe des résidences secondaires n'aura pas empêché le débat, loin de là. La forme a atteint des sommets, entre les élus UDC Grégory Logean, Edmond Peruchoud et le chef du Département. En réponse à la proposition du parti agrarien de supprimer les taxes au profit des impôts, il s'est montré tranchant: «Si je résume, Monsieur Logean, vous voulez tout payer par des impôts? Par ceux de vos électeurs donc? Je vous souhaite bonne chance pour votre carrière politique».

«Quand le Grand Conseil souhaite constituer des fonds, il en constitue», lui rétorque aussitôt l'Héremensard. «Pas de problème, j'attends les milliards promis pour financer ces fonds. J'attends l'argent les bras ouverts vers le ciel. Vous voulez que je le prenne dans une de mes poches pour le remettre dans l'autre?», a répondu Jean-Michel Cina, sous les applaudissements du Parlement.

Un fonds pour le tourisme créé

Le député Philippe Nantermod est venu en renfort. «J'en ai

marre d'entendre que c'est l'Etat qui doit tout financer. Le tourisme n'est pas une économie protégée que je sache.» Ces échanges nourris n'auront pas empêché les députés d'accepter l'amendement du CVPO qui souhaite créer un fonds cantonal pour le tourisme et l'économie. Une bonne chose, selon Luc Fellay pour qui «le tourisme n'est ni une affaire totalement privée, ni totalement publique, il était important de clarifier la situation».

Tous les groupes, à l'exception de l'UDC et de l'Alliance de gauche, ont marqué leur soutien à cette loi. Reste que la question des taxes sur les résidences secondaires n'a pas été réglée. Faut-il lourdement taxer les propriétaires? Augmenter la valeur locative? Le débat de seconde lecture le dira peut-être.

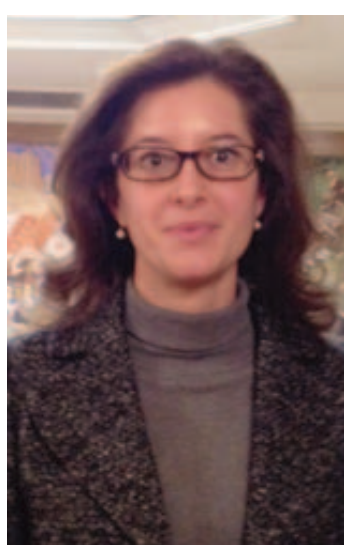
En attendant de connaître le sort de la nouvelle loi, Jean-Claude Savoy, élu du PDCC et président de la commune de Montana, s'est montré dépité. «C'est un combat systématique lorsqu'on veut mettre des moyens pour le tourisme. Quand on va rentrer dans nos communes, qu'est-ce qu'on aura? Rien, rien, rien, comme toujours.»

PROTECTION DES DONNÉES

La nouvelle préposée a été nommée

Le Grand Conseil a nommé jeudi la nouvelle préposée à la protection des données. Il s'agit de Joanne Siegenthaler qui effectue actuellement un remplacement en qualité de juriste, greffière, à 50%, auprès du Tribunal du travail du canton du Valais à Sion.

«Mme Siegenthaler a fait forte impression devant la commission cantonale de protection des données et de transparence», a déclaré son président Nicolas Voide, lequel a dénoncé la campagne de dénigrement dont elle a été victime et les fuites qui ont eu lieu au sein de la commission... de protection



Joanne Siegenthaler. DR

des données. Le PDC a suivi l'avis de la commission.

La commission n'avait pas soutenu la candidature de l'avocat séduis Sébastien Fanti. Celui-ci est tout de même resté en course et a été présenté avec vigueur par Anne-Marie Sauthier-Luyet (PLR). Jérôme Desmeules (UDC) lui a emboîté le pas, en soulignant le fait que Me Fanti est le seul candidat valaisan et que, contrairement à sa rivale, il est titulaire du brevet d'avocat et dispose de locaux à Sion.

Le vote à bulletins secrets a donné 74 voix à Joanne Siegenthaler et 54 à Sébastien Fanti. JYG

Sitten | Walliser Parlament legt eine Abendschicht ein – und will das Spital Wallis durchleuchten

Ja zu einer Spital-PUK

In einer Marathonsitzung hat das Walliser Parlament gestern wichtige Geschäfte behandelt. Als letzter Entscheid wurde um 21.00 Uhr die Einsetzung einer Spital-PUK beschlossen.

Nach einem internen Audit des Spitals Wallis und einer laufenden Expertise durch einen belgischen Professor soll jetzt also auch noch eine Parlamentarische Untersuchungskommission (PUK) die Vorgänge im Spital Wallis, insbesondere am Standort in Sitten prüfen. Die PUK kam mit einer knappen Mehrheit (64 Ja zu 58 Nein) zustande. Die Walliser Regierung lehnte die drei Vorstösse der FDP/Liberalen, der SVPU und der Linksallianz ab. Das Tourismusgesetz wurde in der ersten Lesung mit einer soliden Mehrheit angenommen. Am umstrittensten waren die Taxen. Beim Budget 2014 kams für Staatsrat Freysinger knüppeldick. Er muss mehr als zehn Millionen Franken sparen. | **Seiten 2 und 3**



Anstrengend. Die Walliser Regierung wehrte sich vergeblich gegen die Einsetzung einer PUK zum Spital Wallis.

FOTO WB

UNTERWALLIS

Fussgängerin
verstorben

VAL D'ANNIVIERS/FANG | Die 79-jährige Walliserin, die beim Unfall am 6. Dezember 2013 bei Fang schwer verletzt worden war, verstarb in der Nacht auf Donnerstag im Spital Sitten. Laut Kantonspolizei wollte die Frau am Abend des Unfalls nach dem Verlassen des Postautos die Fahrbahn überqueren. Dabei wurde sie von einem Fahrzeug erfasst. Dieses wurde von einer 48-jährigen Walliserin gelenkt. Der Unfallort weist keine Beleuchtung auf, wie die Kapo ferner mitteilt.

Elektronisches
Pflegedossier

SITTEN | Diesen Mittwoch fand im Grossratssaal in Sitten eine ausserordentliche Generalversammlung des Walliser Verbands der Alters- und Pflegeheime Avals statt. Die Anwesenden diskutierten unter anderem über die Einführung eines IT-gestützten Leistungskatalogs. Bezüglich elektronisches Pflegedossier teilte man mit, dass dessen Einführung in den ersten Pflegeheimen und sozialmedizinischen Zentren gut vonstatten gegangen sei. Man sei zuversichtlich, dass bis Ende 2015 alle Heime mit dem neuen Dossier arbeiten würden.

Stadtlauf
in Sitten

SITTEN | Morgen Samstag, 14. Dezember 2013, geht in Sitten die 45. Ausgabe des Course Titzé de Noël über die Bühne. Der Stadtlauf führt durch die vorweihnachtlich geschmückten Strassen der Altstadt. Seit 1969 zieht der älteste Stadtlauf der Schweiz Tausende von Laufhungrigen in die Kantonshauptstadt. «Als Attraktion bei den Eliteläufern konnten wir die Olympiasiegerin im Triathlon Nicola Spirig verpflichten», freut sich OK-Präsident David Valterio. Gestartet wird in 27 Kategorien in den verschiedensten Altersklassen. Die Laufstrecke variiert zwischen einem und sieben Kilometern. Die Zeit wird mit einem Chip gemessen, den die Läufer und Läuferinnen mit sich tragen. Zudem finden Guggenmusik-Konzerte auf der Place de la Planta und entlang der Rennstrecke statt. Der Lauf zählt für die Wertung der Sittener Sportmedaille 2013.

Neue
Sesselbahn

CHAMPEX-LAC | Dieses Wochenende wird in Champex-Lac der neue Sessellift La Brea in Betrieb genommen. Der neue Lift führt ins Gebiet «Das kleine Kanada» auf rund 2200 Metern über Meer. Jenes Skigebiet bietet Skipisten aller Schwierigkeitsgrade. Ferner kommen dort auch Langläufer auf ihre Kosten.

Grosser Rat | Die Vorgänge im Spital Wallis sollen vom Parlament untersucht werden

Das Parlament beharrt
auf einer Spital-PUK

SITTEN | Die Vorgänge im Spital Wallis untersuchen jetzt auch noch die Abgeordneten. Das Parlament hat einer PUK zugestimmt.

Zur Behandlung stehen eine Resolution der FDP/Liberale und zwei Motionen der SVPU und der Linksallianz. Alle drei Vorstösse wollen mittels einer parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) die Vorgänge im Spital Wallis überprüfen. Aufgrund der knappen Mehr- oder Minderheitsverhältnisse bleiben die Sitzreihen auch am späten Abend fast lückenlos besetzt...

Die erneute Unruhe im Spital Wallis kam als Folge von drei im Sommer in den Medien veröffentlichten Todesfällen auf, wobei in einem Fall eine Strafanzeige eingereicht wurde. Inzwischen sind zwei Gutachten in Auftrag gegeben worden. Das erste wurde GNV-intern durchgeführt. Die Todesfälle wurden untersucht und das entsprechende Gutachten kam zum Schluss, dass Prof. Bettchart keinerlei fachliche Fehler begangen hat. Das zweite Gutachten wurde von Professor Jean-Jacques Houben, einem renommierten belgischen Spezialisten für Eingriffe im Verdauungstrakt, erstellt. Der Schlussbericht wird im Februar 2014 erwartet. Houben hat in der vergangenen Woche allerdings bereits erste Ergebnisse präsentiert.

«Keine medizinischen
Fehler»

In den drei Fällen mit Todesfolge hat das Chirurgenteam um Chefarzt Vincent Bettchart laut Houben keine medizinischen Fehler gemacht, aber sehr schwierige Fälle zumindest falsch beurteilt oder sich geirrt. Schuldzuweisungen machte Houben vor einer Woche aber keine. Für ihn gibt es keine «Affäre Bettchart». Professor Houben hat über 50 Dossiers von Patienten überprüft, die zwischen 2011 und 2012 an der Leber oder an der Speiseröhre operiert wurden. Im Bereich der Behandlung schwerer Speiseröhren-Erkrankungen wird die kritische Patientenmasse nicht erreicht. So kann man im Spital Sitten kein hochkarätiges Team beibehalten. Die Anzahl hoch spezialisierter Lebereingriffe ist hingegen laut Houben ausreichend. Gegenwärtig analysiert Professor Houben die Eingriffe an der Bauchspeicheldrüse sowie an Dick- und Mast-

darm (Kolon/Rektum). Das Spital Wallis hat laut Houben unbestreitbare Kompetenzen, um seine Patienten im Bereich der hoch spezialisierten Viszeralchirurgie zu behandeln. Es kam in den untersuchten Jahren aber zu mehreren relativen OP-Indikationen, also zu Eingriffen, die nicht zwingend erforderlich waren.

Zusammenarbeit
mit dem CHUV

Als erste Konsequenz arbeitet das Spital Wallis ab 2014 auch in der hoch spezialisierten Viszeralchirurgie eng mit dem Unispital in Lausanne zusammen. Alle Dossiers von Walliser Patienten, die in der hoch spezialisierten Viszeralchirurgie behandelt werden müssen, werden einem multidisziplinären Kollegium aus Ärzten des CHUV und des Spitals Wallis unterbreitet. Eine weitere Konsequenz des Audits ist, dass die Qualität der Behandlung der Walliser Patienten jedes Jahr durch ein erneutes Audit beurteilt wird.

Parallel dazu wurde die kantonale Aufsichtskommission über die Gesundheitsberufe einberufen und die Justiz wird laut der Walliser Regierung in Kürze zur Strafanzeige der Familie einer verstorbenen Patientin Stellung beziehen.

Regierung will keine PUK

In der Antwort auf die drei Vorstösse hält der Staatsrat fest,

dass ein Konzept für multidisziplinäre Eingriffe im Bereich der hoch spezialisierten Medizin bis Juni 2014 erarbeitet wird. Gemäss dem Verwaltungsratspräsidenten des GNV wird Spital Wallis in Bälde einen Bericht über die Umsetzung der Empfehlungen vorlegen: «Es scheint deshalb zu diesem Zeitpunkt angesichts der im politischen Leistungsauftrag festgelegten prioritären Massnahmen, dem zu erwartenden Bericht des GNV über die Umsetzung der Empfehlungen und dem laufenden Gutachten verfrüht, zu entscheiden, ob eine Parlamentarische Untersuchungskommission eingesetzt werden soll oder nicht.» Der Staatsrat ist überzeugt, dass das vom DGSK in Auftrag gegebene Gutachten die verlangten Hinweise über die Versorgungsqualität und die Patientensicherheit liefern und gegebenenfalls auf etwaige Funktionsstörungen und Verantwortlichkeiten aufmerksam machen wird. Der Grosse Rat erhalte damit die erforderlichen Informationen. Angesichts der erwähnten Punkte schlägt der Staatsrat dem Grosse Rat vor, alle drei Vorstösse abzulehnen. «Eine PUK ist nicht opportun. Lehnen Sie diese ab», bittet Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

CVP-Fraktionen wehren
sich vergeblich

Die drei Fraktionen SVPU, Radikale und Linksallianz lassen

sich nicht umstimmen. André Vernay (FDP/Liberale) bedauert das Nein des Staatsrates. Eine PUK ist eine Unterstützung für die Staatsrätin. Auch Jean-Henri Dumont (Linksallianz) will an der PUK festhalten. Es gibt verschiedene Expertisen und Strafanzeigen: «Man bringt dem GNV wenig Vertrauen entgegen. Es braucht jetzt ein starkes Zeichen. Eine PUK sorgt für eine Beruhigung. Das ist wichtig. Wenn alles zum Besten steht, wird die PUK das bestätigen.» Für Franz Ruppen (SVPU) ist die Politik in der Pflicht: «Es ist unsere Aufgabe zu untersuchen, ob die geforderten Massnahmen umgesetzt wurden.»

Die CVP wehrt sich. Jérôme Buttet (CVPU) will den

Expertenbericht abwarten. Für Philipp Matthias Bregy (CVPO) eignet sich eine PUK nicht, um Einzelfälle zu untersuchen: «Die Expertise zeigt, dass es nicht eine PUK braucht, sondern den Mut, gewisse Disziplinen zu schliessen. Die PUK ist das falsche Mittel.» Für David Théoduloz (CVPM) gibt es keine Hinweise für schwerwiegende Verstösse. Eine PUK wird das Spital Wallis weiter destabilisieren und schwächen. Jérôme Buttet (CVPU) verlangte eine geheime Abstimmung. Diese wurde mit 63 Nein zu 57 Ja und drei Enthaltungen abgelehnt. Die Motionen wurden mit 64 Ja zu 58 Nein und die Resolution mit 64 Ja zu 57 Nein angenommen. **hbi**



Überprüfung. Sowohl eine Resolution der FDP/Liberale als auch zwei Motionen der SVPU und der Linksallianz wollen mittels einer Parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) die Vorgänge im Spital Wallis durchleuchten. FOTO WB

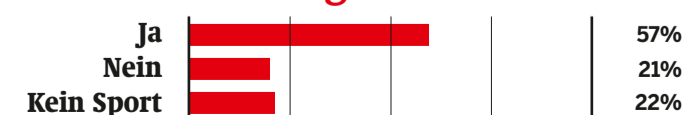
Formfehler korrigieren

Gemäss dem Grundsatz des Parallelismus der Formen kann eine Behörde ihren Rechtserlass nur in der Form revidieren, in der er erlassen wurde. Bei der Vorbereitung der Redaktionskontrolle hat man jetzt bemerkt, dass die in der November-Session 2013 vom Grosse Rat beschlossene Teiländerung des Konkordats über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen diesem Grundsatz widerspricht und deshalb an einem Formmangel leidet.

Die Botschaft des Staatsrates war lediglich vom Ausführungsreglement des Staatsrates begleitet. Dieses Reglement fällt in die Kompetenz der Regierung und muss vom Parlament nicht genehmigt werden. Der Grosse Rat muss vielmehr eine Änderung des Konkordats mit einer Änderung des Beitrittsgesetzes vornehmen. Dieser Formfehler muss berichtigt werden. So war das Konkordat gestern nochmals Thema. Die Positionen haben sich freilich nicht verändert. Mit 83 Ja gegen 25 Nein wurde das Eintreten befürwortet. Mit 63 Ja gegen 45 Nein und einer Enthaltung ist das Gesetz in der ersten Lesung angenommen worden.

Heute auf 1815.ch

Umfrage-Ergebnis vom 12. Dezember 2013

Wintersport: Sind Sie auf der Piste
behelmt unterwegs?

www.1815.ch

Rockgitarre, Schafe
und «Hamschterbagge»

Die Vorbereitungen für das szenische Weihnachtstheater der Natischer Klasse 6a laufen auf Hochtouren. Nervös? Keine Spur!

www.1815.ch/weihnachtstheater

RATGEBER

Bleaching: Kosmetik
für die Zähne

Strahlend weisse Zähne: Dank Bleaching lässt sich der Traum vom leuchtenden Weiss im Mund erfüllen, zumindest vorübergehend.

www.1815.ch/kosmetik

AUS DEM GROSSEN RAT

**Schnyder
gewählt**

Dr. Thierry Schnyder ist mit Applaus zum neuen Ersatzrichter am Kantonsgericht gewählt worden. Die Wahl wurde nach dem Rücktritt von Ersatzrichter Philipp Nöpfli notwendig. Staatsanwältin Géraldine Gianadda darf krankheitsbedingt nicht 50 Prozent arbeiten. Das Arbeitsverhältnis wird aufgelöst. Dominique Lovey, Staatsanwalt im Ruhestand seit vergangenem 1. Oktober, wird zum ausserordentlichen Staatsanwalt gewählt. Das Mandat beginnt am 1. Januar 2014 und endet mit dem Amtsantritt des neuen Staatsanwalts, der anlässlich der März-Session 2014 als Ersatz für Géraldine Gianadda gewählt werden muss.

**Ja zur
Raumplanung**

Die SVPU will keine interkommunalen Richtpläne und auch kein Raumentwicklungskonzept. Jean-Luc Addor befürchtet eine Zentralisierung der Raumplanung. Die Gemeindeautonomie wird zu stark beschnitten. Die Kompetenzverteilung zwischen dem Staatsrat und dem Grossen Rat soll nicht reorganisiert werden. Auch Philippe Nantermod (FDP/Liberale) will, dass der Grosse Rat immer und nicht nur im Streitfall über den Richtplan entscheidet. Es war mehr oder weniger eine «Zwei-Mann-Show» von Addor und Nantermod gegen das Parlament, immer ohne Erfolg. Letztlich stimmte das Parlament der Änderung des Gesetzes zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung mit 84 Ja gegen 36 Nein und fünf Enthaltungen zu.

**Fonds neu
aufgeteilt**

Im Gesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte gibt es drei Fonds. Einer ist für die Gewässer und die Deckung der nicht versicherbaren Elementarschäden. Er wird mit 3 Millionen pro Jahr gespeist. Sein Saldo beläuft sich auf 24 Millionen Franken. 6 Millionen für die Renaturierung und die Anlagen und 18 Millionen für die Deckung der nicht versicherbaren Elementarschäden. Der Fonds muss neu aufgeteilt, das Reglement geändert werden. 20 Prozent werden künftig für Renaturierungsprojekte, 30 Prozent für die Subventionsgewährung an die Gemeinden für den Wasserbau und den Gewässerunterhalt und 50 Prozent für die Deckung der nicht versicherbaren Elementarschäden verwendet.

GROSSRAT HEUTE

Heute entscheidet das Parlament über das Referendum zum Gesetz über die Langzeitpflege. Und es steht auch die Schlussdebatte zum Budget an. Kanal9 überträgt auch die heutige Debatte ab 9.00 Uhr.

Grosser Rat | Zustimmung, aber keine Begeisterung für das Tourismusgesetz**Lange Debatte um Taxen**

SITTEN | In der ersten Lesung des Tourismusgesetzes geht es vor allem um Taxen, also um Geld. Ein Tourismusfonds soll geschaffen werden.

Ein Teil des Parlaments will gar keine Taxen mehr, andere hingegen neue und wieder andere nur noch mit Steuergeldern den Tourismus unterstützen. Für den letzten Vorschlag las Staatsrat Jean-Michel Cina dem SVPU-Abgeordneten Grégory Logean kräftig die Leviten. Und das brachte ihm gar Applaus der (meisten) Abgeordneten. Christophe Clivaz (Grüne) will eine Taxe für den ganzen Kanton, so wie es im 2009 verworfenen Gesetz vorgesehen war. Beide Fraktionen ziehen ihre Anträge zugunsten der zweiten Lesung zurück. Staatsrat Cina bezeichnet dies als vernünftig, aber damit wird die Debatte nur verschoben: «Und den Vorschlag der Grünen hat das Volk ja abgelehnt.»

«Eine Obergrenze bringt nichts»

German Eyer (Linksallianz), fordert, dass ein Aktionär maximal 25 Prozent an einer touristischen AG besitzen darf. Die Kommission schlug als Kompromiss vor, dass ein Aktionär nicht die Mehrheit des Aktienkapitals besitzen darf. Mehrere Änderungsanträge gingen zur Höhe der Kurtaxe ein. Die Obergrenze reichte von 2.50 Franken (Linksallianz) bis fünf Franken (SVPO) oder sechs Franken (CSPO). Zudem sollten saisonabhängige Kurtaxen möglich sein. Für German Eyer (Linksallianz) ist eine Obergrenze ein Muss und das entscheidende Element des Gesetzes. Diego Clausen

(CSPO) befürchtet, dass eine absolute Öffnung, also keine Obergrenze, beim Volk falsch ankommen wird. Er zieht den Vorschlag zurück, verlangt aber eine Überprüfung für die zweite Lesung. Kommissionspräsident Stefan Zurbruggen (CVPO) will eine Abstimmung zur Obergrenze. Für Staatsrat Cina ist eine Obergrenze alles andere als der Knackpunkt: «Auch bei einer Obergrenze von acht Franken darf eine Gemeinde nicht automatisch acht Franken verlangen. Es darf kein Ungleichgewicht zwischen touristischen Einnahmen und Ausgaben bestehen. Die «Plafond»-Diskussion bringt also eigentlich nichts.» Nach langem Hin und Her spricht sich das Parlament mit 78 Ja gegen 37 Nein und 13 Enthaltungen dafür aus, keine Obergrenze festzulegen. Auf Vorschlag der CVPO kann auch eine Jahrespauschale eingeführt werden. Vorschläge der

Unterwalliser C-Fraktionen zur Zweitwohnungstaxe werden zugunsten der zweiten Lesung zurückgezogen. Am Grundsatz, dass das neue Tourismusgesetz eine Zweitwohnungstaxe braucht, hält man fest.

Ein Fonds für den Tourismus

Romy Biner-Hauser und Beat Rieder (CVPO) wollen einen Tourismusfonds. Denn der touristische Markt, so Rieder, ist kein freier Markt. Er nennt Italien, das Berner Oberland oder Graubünden, wo 150 Millionen Franken in den Tourismus investiert werden. Im Wallis sind es gerade mal 60 Millionen Franken. «Es braucht also eine Initialzündung. Der Kanton Wallis muss den ersten Schritt machen, sonst verlieren wir im Wallis weiter an Boden.» Für Jean-Henri Dumas (Linksallianz) ist ein weiterer Fonds keine gute Lösung. Philippe Nanter-

mod (FDP/Liberale) unterstützt die Idee, will aber primär eine private Finanzierung. Für Diego Clausen (CSPO) gibt es keine Argumente gegen einen Fonds. Mit 84 Ja gegen 43 Nein wird der Vorschlag angenommen.

Die meisten Fraktionen äusserten sich in der Schlussdebatte positiv. Für die Linksallianz ist der Rahmen allerdings «zu flexibel». Sie wollen mehr Regulierung. Die SVPO lehnt das Gesetz ab, weil die Obergrenze für die Kurtaxe fehlt. Franz Ruppen warnt davor, damit in einer möglichen Volksabstimmung wieder Schiffbruch zu erleiden. Kommissionspräsident Stefan Zurbruggen «ist weder glücklich noch enttäuscht, teils zufrieden, aber nicht begeistert». Allerdings ist es auch für ihn ein Schritt in die richtige Richtung. Das Gesetz kam in der ersten Lesung mit 87 Ja gegen 24 Nein und 10 Enthaltungen durch. **hbi**



Auf Kurs. Für Kommissionspräsident Stefan Zurbruggen (links, im Gespräch mit CVPO-Ratskollege Alwin Steiner) tat man einen Schritt in die richtige Richtung. **FOTO WB**

**Zuversicht bei
Staatsrat Cina**

«Wir sind in einer Phase, in der wir die Strukturen und die Finanzierung der Destinationen festlegen. Dieses Tourismusgesetz ist von der Basis gemacht worden. Die Touristiker und die Gemeinden sind sehr zufrieden mit dem neuen Gesetz», erinnert Staatsrat Jean-Michel Cina.

Für die Gemeinden gibt es künftig keine Sachzwänge mehr: «Wir müssen aber bei den Taxen Klarheit schaffen. So versteht jeder unter der Zweitwohnungstaxe etwas anderes. Hier sind sicher noch weitere Überlegungen notwendig.» Er gehe zuversichtlich in die nächste Runde, gab sich Cina optimistisch: «Aber dazu müssen wir endlich aus der Endlosschleife herausfinden. Und da sind alle gefragt. Wir sind es dem Walliser Tourismus schuldig.»

**Siegenthaler
folgt auf Sury**

Bei der Wahl zum Datenschutzbeauftragten kommt es zu einer Kampfwahl. Die Kommission schlägt Joanne Siegenthaler vor. Die FDP/Liberale und die SVPU sprechen sich für den Sittener Anwalt Sebastian Fanti aus. Die 39-jährige Joanne Siegenthaler wird vom Parlament mit 74 Stimmen zum neuen kantonalen Datenschutzbeauftragten gewählt. Fanti erhält 54 Stimmen. Sie wird ihr Amt am 1. Juni 2014 antreten. Das Mandat ist bis zum 31. Mai 2018 befristet.

**«Erstaunt und
geschockt»**

Das Parlament befasste sich gestern mit den Problemen am Bezirksgericht Martinach. Die Justizkommission verteilte in ihrem Bericht schlechte Noten. Ein einzelner Richter legte dabei ein schockierendes Verhalten an den Tag. Er wollte die vom Kantonsgericht vorgeschlagenen Massnahmen nicht akzeptieren, verlor wiederholt die Fassung, äusserte einer seiner Mitarbeiterinnen gegenüber abschätzige und frauenfeindliche Bemerkungen über ihre Kolleginnen und sprach Drohungen aus. Die Justizkommission erliess mehrere Empfehlungen zuhanden des Kantonsgerichts. Mehrere Parlamentarierinnen kritisierten die Vorgänge, zeigten sich «erstaunt und geschockt». Aron Pfammatter (CVPO) kritisiert, dass das Kantonsgericht entschieden hat, den Posten des stellvertretenden Generalsekretärs/Adjunkten der Walliser Justiz per spätestens Ende Juni 2014 in einen französischsprachigen Richterposten umzuwandeln und die Funktion des Adjunkten des Generalsekretärs aufzuheben. Es sei unverständlich, dass jetzt offenbar der fehlbare Richter diese Stelle besetzen werde. Sandro Fux (SVPO) spricht von einer «schlechten Komödie». Philipp Schnyder (CSPO) stellt die Frage, ob der Richter noch tragbar ist. JUKO-Präsident Métrailler betont, dass die Justizkommission den Auftrag erledigt hat: «Jetzt muss aber auch das Kantonsgericht an die Arbeit. Wir werden es genau beobachten.» Er entschuldigt sich bei den Mitarbeiterinnen des Bezirksgerichts Martinach. **hbi**

Budget 2014 | Stipendien werden nicht gekürzt, Busseneinnahmen nicht erhöht**Freysinger in der «Bredouille»**

SITTEN | Nach den Runden zwei und drei fehlen Oskar Freysinger mehr als elf Millionen Franken.

Der Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung werden zwar zwei Millionen Franken wieder gekürzt. Für Strukturverbesserungen der Alpen zur Verbesserung des Herdenschutzes werden auf Antrag von Manfred Schmid (CVPO) ebenfalls 300 000 Franken zusätzlich gesprochen. Die Einnahmen der Dienststelle für Informatik werden um zehn Millionen nach unten korrigiert. Staatsrat Cina will nur vier Millionen Franken.

Lehrerstellen in Gefahr

Schlimmer erwischt es am Abend Staatsrat Oskar Freysinger im Departement für Bildung und Sicherheit. Mehrere Fraktionen wollen die geplanten Kürzungen der Stipendien von drei Millionen Franken wieder rückgängig machen. Die FIKO lehnt alle Anträge ab und schlägt eine Kürzung nur um 1,3 Millionen Franken vor. Die CVPM hält an ihrem Antrag für eine (Wieder-)Aufstockung von 3,6 Millionen Franken fest. Mit 63 Ja gegen 62 Nein wird eine Kürzung abgelehnt. Freysinger muss jetzt andernorts 3,6 Mil-

lionen Franken sparen: Zur Wahl stehen Dutzende Lehrstellen oder eine Schulwoche zu streichen oder die Klassenbestände zu erhöhen.

Verkehrsbussen werden nicht erhöht

Im Gegenzug will das Parlament auf der Kindergartenstufe nicht 1,3 Millionen sparen. Auch die künftige Stelle (und der Lohn) von Jean-François Lovey wird nicht gestrichen. Gleichzeitig werden die Subventionen für das IDIAP um eine halbe Million Franken erhöht. Und wie erwartet werden auch noch die budgetierten Einnahmen für die Beteiligung der Arbeitnehmer an den Tagesstätten in der Höhe von drei Millionen Franken gestrichen. Die Reduktion der zusätzlich budgetierten Verkehrsbussen kostet Freysinger nochmals fast drei Millionen Franken. Auch diese budgetierten Einnahmen streicht das Parlament mit klarer Mehrheit. Bei der Dienststelle für Strassenverkehr werden zwei zusätzliche Stellen geschaffen. Das kostet zwar 240 000 Franken, bringt aber Mehreinnahmen von einer halben Million Franken. Auch im Strafvollzug werden sieben neue Stellen geschaffen



Sparhobel ansetzen. Staatsrat Oskar Freysinger (rechts, mit SVPO-Grossrat Michael Graber) muss kräftig streichen. **FOTO WB**

FC Sitten wird nicht belastet

Für heftige Diskussionen sorgt der Vorschlag der Grünen, dem FC Sitten die Sicherheitskosten in der Höhe von 1,5 Millionen Franken zu fakturieren. Der Vorschlag soll laut Volpi Fournier zum Nachdenken anregen. Die CVP-Fraktionen sprechen sich klar dagegen aus. Auch Aron Pfammatter (CVPO) lehnt dieses kurzfristige Denken ab: «Der FC Sitten ist mehr als nur ein Fussballklub. Er hat mehr für die kantonale Einheit getan als dieses Parlament...» In die gleiche Richtung zielen Jean-Luc Addor (SVPU) und Christo-

phe Clivaz (FDP/Liberale): «Er ist ein letztes Symbol für die kantonale Einheit. Der Verlust durch den Abgang des FC Sitten würde mehr als 1,5 Millionen Franken kosten.» Für Henri Dumont (Linksallianz) ist eine solche Massnahme in wirtschaftlich schwierigen Zeiten vertretbar. Auch für Anton Lauber (CSPO) ist der FC Sitten quasi das letzte kantonale Bindeglied. Selbst Freysinger spricht sich trotz grosser Finanzsorgen gegen eine Überwälzung der Kosten aus. Mit 95 Nein gegen 17 Ja und neun Enthaltungen wird der Vorschlag der Grünen und der FIKO abgelehnt. **hbi**

Le Valais lâche la bride à ses taxes touristiques

La nouvelle loi cantonale sur le tourisme est sur les rails. Luc Fellay, président de Champéry, fait le point

Quatre ans que le Valais attendait ça. Le Grand Conseil a accepté hier la nouvelle loi sur le tourisme. Revu de A à Z depuis un échec dans les urnes en 2009, le projet inclut désormais un fonds cantonal de soutien (remontées mécaniques, hébergement). Mais ce sont surtout les taxes à prélever qui font débat. La gauche et l'UDC haut-valaisanne ont refusé le texte, qui sera soumis au plénum pour une seconde lecture. Luc Fellay, président de Champéry, a dirigé le groupe de travail préparatoire chargé des questions de financement. Interview.

Les députés ont déplafonné la taxe de séjour, qui ne peut aujourd'hui pas excéder 2 fr. 50 par nuitée. Ne risquez-vous pas de faire fuir le client?

Ce sera aux Communes d'en décider! On pourra fixer cette taxe à 1 ou 2 francs, la percevoir sous forme de forfait, prévoir des tarifs progressifs, différents en été et en hiver ou entre appartements et hôtels. C'est tout l'esprit de cette loi, qui demande aux acteurs du tourisme de prendre leurs responsabilités. Le Valais est si diversifié que l'Etat ne peut et ne doit pas imposer une règle pour tous. C'est l'erreur qui avait été commise avec le projet de 2009.

Une taxe spécifique frappant les résidences secondaires pourrait être intégrée dans la loi. Or là où elle est déjà en vigueur, beaucoup de propriétaires sont fâchés...

Nous leur demandons un effort de solidarité. Si on n'investit pas dans nos infrastructures, elles deviendront obsolètes. Les stations perdront en attractivité, ce qui

fera baisser la valeur de leurs logements. Et si nous devons augmenter les impôts pour compenser cela, ce sont les habitants qui s'en iront! A Champéry, pour résister aux stations concurrentes en Europe, nous devons créer un tourisme de villégiature, basé sur des lits marchands et des offres de type «package». Cela demande de

«Nous demandons un effort de solidarité aux propriétaires de résidences secondaires»

Luc Fellay,
président de Champéry

gros efforts pendant une dizaine d'années. Nous avons donc besoin du produit de cette taxe. La majorité des propriétaires le comprennent d'ailleurs très bien.

Quels sont les blocages, alors?

Les modalités d'application, comme le contrôle des soixante jours d'occupation par an (*ndlr: seuil au-delà duquel, à Champéry, la taxe ne sera pas perçue*).

La nouvelle loi permettra-t-elle à coup sûr de redresser le tourisme valaisan?

Non! Le marché est très dur. Ce n'est pas juste en réglant nos problèmes internes que les clients vont affluer. Il faut aller les chercher, offrir de bons produits, travailler sur le marketing. Le tourisme, c'est de l'émotion avant tout. Vous pouvez avoir les meilleures structures et les meilleures taxes, cela restera une affaire de personnes. Aux acteurs de trouver le bon équilibre, avec les outils à disposition.

Patrick Monay

Une étude refroidit les projets hydrauliques

La construction des 25 grandes centrales hydrauliques planifiées en Suisse n'est pas rentable dans le contexte actuel

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a jeté un pavé dans la mare du tournant énergétique, hier, à Berne. Il a analysé dans une étude le potentiel économique des 25 projets planifiés de grandes centrales hydrauliques en Suisse. Résultat: dans le contexte actuel, la très grande majorité de ces projets, devisés ensemble à 6 milliards de francs, rapporteraient moins que le minimum exigé par les investisseurs.

Comment expliquer que l'or bleu, énergie renouvelable et locale, ne soit pas rentable? «En Suisse, on reprend plus ou moins les prix du courant européen. Et ces prix sont très bas aujourd'hui, pour plusieurs raisons. La demande est basse, le charbon est bon marché, le prix du CO₂ aussi.» S'ajoute à cela la pression des énergies renouvelables fortement subventionnées, comme le pratique l'Allemagne.

En résumé, les distorsions du marché sont fatales à l'hydraulique. Les coûts de revient des nouvelles centrales se monteraient à 14 ct. par kilowattheure en moyenne, alors que ceux des structures existantes atteignent entre 5 et 6 ct. par kilowattheure. Le hic, c'est que ces 25 projets de

grandes centrales hydrauliques s'inscrivent dans un tout: la stratégie énergétique 2050, qui doit permettre peu à peu à la Suisse de se passer du nucléaire.

Ces installations produiraient 2,6 térawattheures par an, soit la consommation d'environ 580 000 ménages. Faut-il trouver dès à présent une alternative? L'Office fédéral de l'énergie laissera le politique répondre. Mais son vice-directeur, Daniel Büchel, tente de rassurer. «Un investisseur n'a pas de bonnes perspectives aujourd'hui dans ce secteur, mais ça peut changer. Nous avons eu longtemps des années d'or avec les centrales hydrauliques. Il y a toujours des chances et des risques.»

La publication de l'étude de l'Office fédéral de l'énergie a immédiatement fait réagir la faitière Swisscleantech, qui réclame des mesures pour soutenir la production d'énergie hydraulique. Mais, là aussi, l'OFEN a analysé les possibilités d'aides et émet des réserves: «On voit que, à court terme, aucune forme de soutien étatique ne s'avère totalement adéquate», explique Daniel Büchel. Avant toute chose, la priorité devrait aller à une correction des distorsions du marché européen. A noter qu'une autre étude de l'OFEN montre que le pompage-turbine offre lui aussi des perspectives économiques faibles à court terme, jusqu'en 2020.

Lise Bailat Berne

ARMÉE Les députés laissent le champ libre au Conseil d'Etat pour négocier avec la Confédération. Et ils souhaitent que le conflit avec la Ville de Sion cesse.

Le Grand Conseil refuse d'abandonner l'aéroport



Le Parlement a dit ce qu'il ne souhaite pas. Il a très nettement refusé le postulat de l'Alliance de gauche demandant «l'abandon total des avions de combat à réaction, type F/A-18, Gripen ou similaires en niveau de bruit et le développement de l'aviation civile». BITTEL/A

JEAN-YVES GABBUD

Après un débat fleuve, le Grand Conseil s'est déterminé hier sur plusieurs propositions déposées par les groupes politiques. Il donne ainsi une vision de ce qu'il souhaite pour l'avenir de l'aéroport de Sion et des installations militaires situées dans le canton.

Pas d'abandon des jets

Le Parlement a surtout dit ce qu'il ne souhaite pas. Il a très nettement refusé le postulat de l'Alliance de gauche demandant «l'abandon total des avions de combat à réaction, type F/A-18, Gripen ou similaires en niveau de bruit et le développement de l'aviation civile». Cette proposition était balayée par 105 non contre 18 oui et 1 abstention.

Les députés n'ont pas appuyé le socialiste Didier Fournier qui estime que le Conseil d'Etat doit s'aligner sur la volonté de la commune de Sion et des communes environnantes qui ne veulent plus de jets. Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a été suivi, lui qui a demandé au Parlement de laisser ouvertes toutes les possibilités au début des négociations avec l'armée.

Pour l'heure, les députés laissent donc toutes les options ouvertes. Ils l'ont montré en acceptant, sans opposition, le postulat

des Verts demandant au Conseil d'Etat «d'étudier les différentes options possibles pour l'avenir de l'aéroport civil de Sion», ainsi qu'en approuvant, par 114 oui et 8 abstentions, le postulat du PLR demandant que l'Exécutif cantonal «étudie toutes les variantes possibles pour maintenir, indépendamment des décisions relatives à la fermeture de l'aéroport militaire de Sion, le centre de formation de la base aérienne».

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a fait le point de la situation. Il a indiqué que «la décision définitive de l'armée tombera en mai 2014» seulement. Ce n'est qu'à cette date que son plan définitif de redéploiement sera connu. D'ici là, on ne peut que faire des suppositions. «Toutes les options sont hypothétiques», selon les mots du ministre de la sécurité.

Oskar Freysinger a encore indiqué que le Gouvernement est entré en négociation avec le Département militaire depuis quelque temps déjà. Il considère les différentes interventions des députés comme «un mandat d'étudier toutes les pistes».

Pour la concertation entre l'Etat et la Ville de Sion

Les députés souhaitent que le Valais parle d'une seule voix à Berne. Plusieurs élus se sont éle-

vés pour dénoncer ce que Frédéric Delessert (PLR) décrit comme étant une «bien triste cacophonie des autorités» qui joue en défaveur du canton.

Le Grand Conseil a adopté deux textes allant dans ce sens. Il a tout d'abord accepté, par 82 oui contre 40 non, le postulat du PDC du Centre demandant «au Conseil d'Etat de réunir immédiatement autour de la table les autorités du canton, de la Ville de Sion, de l'agglomération sédunoise, des milieux touristiques, des stations et toute personne intéressée à promouvoir une solution commune et solidaire, et de tout entreprendre afin de conserver une base aérienne de Sion «raisonnable» avec ses atouts et ses retombées économiques».

Il a surtout dit oui, beaucoup plus nettement, par 102 voix contre 18, au postulat du PLR demandant «au Conseil d'Etat de revoir sa position, d'associer la Ville de Sion dans un groupe de réflexion permettant de définir une ligne commune et d'arrêter de concert, Conseil d'Etat, Ville de Sion, parlementaires valaisans fédéraux, une prise de position au plan mis actuellement en consultation auprès des autorités jusqu'à fin janvier 2014, notamment en défendant l'idée d'une base hélicoptère et de formation (PC-7 par exemple) à Sion». ○



EMS D'APROZ

Les députés disent oui

Le Grand Conseil a finalement approuvé par 111 voix et 3 abstentions le soutien à la construction de l'EMS d'Aproz. La participation étatique se montera à 30% du coût total estimé à 23,2 millions, soit 6,9 millions.

PETITE ENFANCE

Crédit accepté

Le crédit supplémentaire de 1,25 million pour l'accueil de la petite enfance a été accepté par 78 oui, 33 non et 9 abstentions. Cette décision a été rendue nécessaire par l'augmentation du nombre de crèches et autres UAPE.

SÉCURITÉ

Logean désavoué

Alors qu'il demandait de pouvoir surveiller les centres islamiques et mosquées dans la loi sur la police cantonale, le député UDC Grégory Logean a reçu une giflette du Parlement. Au moment du vote, 110 non et 5 abstentions ont balayé la seule voix de... Grégory Logean lui-même.

FAUNE

Polémique autour de la chasse spéciale

Les balles tirées lors de la chasse spéciale dans le val d'Hérens ricochent jusqu'au Grand Conseil. Hier, à l'heure des questions, deux parlementaires ont émis de sérieux doutes sur la pertinence de ces tirs de régulation complémentaires, jugés peu adaptés et contraires à l'éthique. Faux, leur a répondu Jacques Melly, le chef du département auquel est rattaché le Service cantonal de la chasse. «Ces mesures n'étaient pas disproportionnées mais au contraire adéquates.»

Rappelons que les chasseurs étaient associés pour la première fois depuis 1986 à ces tirs d'assainissement effectués en principe par les gardes-chasses. Lors de la chasse haute de septembre, trop peu d'animaux ont été abattus, quelque 150 de moins que les résultats escomptés. La loi prévoit donc de pouvoir ouvrir aux chasseurs une partie des quotas à prélever lors de bilans mitigés.

Massacre ou assainissement?

C'est le député Willy Giroud qui a allumé la mèche sur Rhône FM en évoquant un «véritable massacre». Dans son intervention écrite, le libéral-radical s'est interrogé en ces termes: «En moins d'une journée, plus du double du contingent de cerfs autorisé dans le val d'Hérens a été abattu (...) Est-ce l'image que veut donner le Service de la chasse, de la pêche et de la faune à la pratique de la chasse en Valais?» Quant au député Jérémie Pralong, il cite «certaines sources», selon lesquelles «les autorités auraient perdu le contrôle sur cette chasse».

Les objectifs atteints

Pour le canton au contraire, les objectifs ont été atteints. Sur l'ensemble des sept secteurs ouverts, quelque 200 biches et faons ont été tirés. Relativement précise dans les zones haut-valaisannes où seul un secteur a vu les tirs dépasser de 10 unités ce qui était prévu, l'opération hérensarde a comptabilisé 61 bêtes abattues, soit le double de l'objectif espéré. Lors de la chasse haute, 240 cervidés ont été abattus dans la vallée, soit 25% de l'effectif compté au printemps. Avec le prélèvement supplémentaire, ce taux monte à 32%,



COMMENTAIRE

PASCAL FAUCHÈRE
RÉDACTEUR EN CHEF AI

Du foin pour quelque viandeur

Le dépassement du quota fixé n'est pas le fait gênant de cette chasse spéciale. N'en déplaise aux âmes sensibles. Les forêts de protection du canton ne s'en portent que mieux. Non, le plus problématique dans le cas du val d'Hérens, c'est la manière. Une infime minorité de chasseurs a offert un triste spectacle. A découvert. Se croyant au tire-pipe d'une fête foraine, quelques individus n'ont vu dans leur lunette de visée qu'une opportunité de commercialiser de la viande. Si la venaison est leur objectif principal de chasse, qu'ils se reconvertisent dans le domaine de la boucherie... Mais le mal est fait. Le canton veut augmenter la pression sur le cerf, une espèce en continue croissance. Il serait bien inspiré de permettre aux chasseurs d'atteindre les objectifs de la chasse ordinaire. Il en va de la survie de cette noble passion, actuellement observée, critiquée et remise en question. ○

soit «exactement le pourcentage souhaité pour cette région», indique Yvon Crettenand, biologiste au Service de la chasse.

Méthode discutable?

Si les quotas fixés par l'Etat du Valais ont été pleinement atteints, c'est le déroulement de cette chasse spéciale qui fait problème. Avec un nombre important d'animaux abattus en quelques heures seulement, «la mesure édictée est disproportionnée par rapport aux buts à atteindre», estime Willy Giroud. «Certains paramètres ont été mal jugés. Il est difficile de gérer ce genre de chasse et c'était la première fois depuis 27 ans qu'elle était organisée», reconnaît le conseiller d'Etat Jacques Melly. «Mais de là à parler de massacre... Ce genre d'intervention dans les médias ne fait que casser l'image du chasseur. Reste que la solution de la chasse spéciale n'est pas appelée à devenir une règle.» ○ PF

PARTICIPATION AUX FRAIS DE HOME: LE PEUPLE VOTERA

Le Grand Conseil a validé vendredi le référendum déposé par la gauche haut-valaisanne contre la loi sur les soins de longue durée. Le peuple valaisan votera donc sur cet objet, contre l'avis du Conseil d'Etat. Sa proposition de rendre nul le référendum a été balayée par 75 voix contre 28 et 20 abstentions. Seul le PDC du Valais romand a soutenu la position de l'Exécutif cantonal.

La loi attaquée par plus de 3600 citoyens prévoit que les pensionnaires des EMS doivent participer au financement de soins non pris en charge par les caisses maladie. Cette participation est fixée en fonction de la fortune des personnes concernées. Elle est de 5%, mais limitée à 2500 francs par an,

pour les pensionnaires dont la fortune se situe entre 100 000 et 199 999 francs. Cette participation passe à 10%, avec un maximum fixé à 5000 francs, pour une fortune comprise entre 200 000 et 499 999 francs, et finalement de 20%, mais au maximum de 10 000 francs, lorsque la fortune dépasse le demi-million de francs.

Le référendum bloque la mise en application de la loi depuis trois ans. «Le fait que la loi sur les soins de longue durée n'a pas pu entrer en vigueur aura coûté pour les comptes 2012, 2013 et 2014 la bagatelle de 24 millions de francs», commente le PLR dans un communiqué dans lequel il fustige «le manque de courage du Conseil d'Etat». ○ JYG

BUDGET 2014 Les députés ont accepté le budget de l'Etat du Valais. Reste des coupes à effectuer.

Les trop gros sacrifices évités?

LE SECRÉTARIAT À L'ÉGALITÉ SAUVÉ DE L'UDC

Un franc. C'est ce que vaut le secrétariat à l'égalité et à la famille selon le député UDC Eric Jacquod. Dans un amendement lié au budget du Département des finances et des institutions, il a demandé à réduire les charges de fonctionnement de ce bureau à ce seul montant symbolique. «Ce n'est qu'un appendice administratif», estime-t-il. Cette proposition a provoqué la colère de la députée de l'Alliance de gauche Sonia Z'graggen. «On touche le fond du mépris le plus absolu.» Idem pour le groupe PDC du Haut qui demande au minimum d'oser demander la suppression de ce bureau plutôt que d'estimer que ce travail vaut un franc. Même le président du Gouvernement a souligné «l'aspect méprisant» de cette proposition «pour les personnes qui travaillent dans ce secrétariat». Le Parlement a refusé cette proposition par 95 voix contre 14.

Les amendes de l'affaire Giroud pas dans le budget

La proposition de la députée du PLR Régine Pralong d'inscrire dans le budget les amendes qui pourraient être infligées à l'encaveur Dominique Giroud, sous enquête fiscale, a été refusée par 70 voix contre 47.

La Commission des finances lui a répondu qu'on «ne peut pas intégrer des estimations dans le budget des amendes présumées sans tenir compte des nombreuses voies de recours ouvertes». **• JW**

28,5 millions de francs. C'est l'argent que le Conseil d'Etat devra désormais trouver dans les divers départements après la validation du budget 2014 de l'Etat du Valais. Par 90 voix contre 28, les députés ont accepté ce projet qui respecte le double frein à l'endettement et aux dépenses. L'UDC et l'Alliance de gauche s'y sont opposées. La première estime qu'il y a trop d'incertitudes sur les coupes à effectuer; la seconde dénonce une politique injuste et non solidaire. Le président du Gouvernement et grand argentier du canton, Maurice Tornay, a salué ce résultat et se dit confiant. «Nous ne sommes pas tombés dans le particularisme. Le Conseil d'Etat aborde ce «deuxième tour» du budget sereinement.» Il a maintenant jusqu'à la fin janvier pour décider des coupes qu'il devra réaliser. **• JULIEN WICKY**



Maurice Tornay, président du Gouvernement, se dit confiant. LE NOUVELLISTE

ACCORD FATCA

Le Grand Conseil demande un référendum

Le Parlement valaisan a décidé hier vendredi de demander au Conseil d'Etat le dépôt à la Chancellerie fédérale d'un référendum au nom du canton contre l'arrêté FATCA et la loi qui en découle, du nom de l'accord signé avec les Etats-Unis sur les banques. Les députés ont accepté, par 103 voix contre 16, une résolution urgente du député UDC Franz Ruppen.

«La Suisse a cédé sans se battre; il est inacceptable d'introduire le droit américain sur notre sol. On ne peut pas sacrifier la liberté de notre pays», a-t-il déclaré. Personne n'a souhaité prendre la parole pour le contredire. **• JW**

SANTÉ: 8 MILLIONS AMPUTÉS DES SUBVENTIONS

«Plus de mille personnes seront encore touchées par cette coupe dans les subventions aux primes de l'assurance-maladie. Trois mille assurés ont déjà été privés de ces aides», se désole Esther Waeber-Kalbermatten. En raison de la non-entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée en 2014, il faudra économiser 8 millions de francs prévus pour l'application de ladite loi. Et ce sont les subventions qui seront touchées de plein fouet, selon la proposition de la Commission des finances acceptée ce vendredi matin. «Nous n'avons pas le choix, les hôpitaux et les EMS ne permettent plus aucune marge de manœuvre. Nous aurions préféré pouvoir réduire l'ensemble du budget plutôt que dans ce domaine déjà lourdement touché», poursuit la conseillère d'Etat.

Une proposition de la députée de l'Alliance de gauche Doris Schmidhalter-Näfen voulait combler le vide créé par ces économies en ajoutant 72 millions de francs au budget des subventions. L'amendement a été balayé par 87 voix contre 14 et deux abstentions.

L'asile et les assurances sociales épargnés

Un amendement de l'UDC Grégory Logean demandait de réduire d'un million de francs le budget accordé à l'accueil et au suivi des demandeurs d'asile. Le Parlement lui a signifié son refus par 65 voix contre 43. Une seconde proposition de son collègue de parti Franz Ruppen demandant une réduction de 2 millions de francs dans les assurances sociales a également été refusée. **• JW**

RHÔNE: LE PROJET RHÔNE 3 ENDIGUÉ DANS LE BUDGET

Tous les amendements concernant le budget de la troisième correction du Rhône ont été balayés. Qu'il s'agisse d'augmenter les moyens pour réaliser des mesures urgentes de sécurité ou d'exiger des réductions drastiques, les propositions des députés n'ont pas été suivies par le Parlement. Le conseiller d'Etat Jacques Melly avait été clair d'emblée. «Aucun ajustement ne peut être réalisé sur ce budget si nous voulons maintenir l'équilibre.» Plusieurs députés hauts-valaisans s'inquiétaient des mesures de sécurité autour de la Lonza à l'image du PDC Beat Rieder qui exigeait 3 millions dans cette zone. «Est-ce qu'on veut remettre toute la sécurité du site chimique en question?», a questionné le député.

«Il faut penser davantage à une planification globale. Trois millions n'auraient pas été suffisants dans cette zone. Il faut regarder plus en avant, nous aurons l'occasion de revenir sur cette zone en 2015», a ajouté Jacques Melly. En attendant, la correction du Rhône suit son cours.

FORÊTS: LES FORÊTS DE PROTECTION SCIÉES

La coupe est sèche. Le montant alloué aux forêts de protection a été amputé de près de 2 millions de francs par le Parlement. Alors que huit amendements demandaient le maintien au même niveau que l'an dernier, soit 3 millions de plus que prévu, c'est la Commission des finances qui a été suivie par 72 voix contre 50. Celle-ci arguait qu'une augmentation d'un million de francs était suffisante.

«On ne peut pas économiser sur le dos de la sécurité, ces forêts nous protègent contre les avalanches, surtout dans le Haut-Valais», s'est insurgé Rainer Studer, député suppléant du PDC du Haut. Le budget devant être respecté, il a finalement apporté son soutien à la proposition de la COFI.

Les députés UDC Fabian Solioz et Franz Ruppen ont eux aussi fustigé cette baisse d'investissements dans les forêts. Une critique qui a provoqué les foudres du chef du département. «La sécurité est vitale. Nous n'avons pas attendu les suggestions de l'UDC pour nous en occuper. Nous n'avons jamais autant investi d'argent dans ce domaine que ces quinze dernières années. Avec cette baisse de budget, nous ne renonçons en rien aux travaux indispensables dans les forêts», a conclu Jacques Melly. **• JW**

AUS DEM GROSSEN RAT

**Zehn Prozent
«Giftcamions»**

Die Ablehnung der Preiserhöhung der Autobahnvignette hat für den Kanton Kosten von jährlich zehn Millionen zur Folge. Am Simplonpass wurde in den letzten Jahren viel in die Sicherheit investiert. Transporte mit Gefahrgut machen zehn Prozent aus. Es gibt klare Vorschriften. Auch die Unternehmen sind in der Pflicht. Gefahrguttransporte sind sehr sicher. Die Regierung verfolgt laut Staatsrat Jacques Melly die Thematik aufmerksam.

**Spital-Studie
kommt**

Die Spital-Studie kommt auch für das Oberwallis. Eine erste Studie ist bereits im Gang, wie die Regierung als Antwort auf ein CSPO-Postulat erklärt. Bei der Analyse müssen sowohl medizinische Aspekte (Pflegequalität, Patientensicherheit) als auch organisatorische und wirtschaftliche Faktoren sowie die künftige Nutzung der existierenden Gebäude berücksichtigt werden. Erst danach können die im Postulat verlangten detaillierten Studien zur medizinischen und architektonischen Organisation an die Hand genommen werden. Die Regierung soll mit der Limacher-Studie abklären, wo das künftige Oberwalliser Spital stehen oder gebaut werden soll.

**Signalisation
am Simplon**

In zwei Postulaten beschäftigt sich CVPO-Grossrat Andreas Zenklusen mit den Strassensignalisationen auf der Kantonsstrasse Visp-Siders und am Simplonpass. Er fordert eine Überprüfung der Signalisation in den Wintermonaten auf der Strecke Visp-Siders und die Beibehaltung der Überholmöglichkeiten während des ganzen Jahres zu prüfen. Auf der Simplonpassstrasse wurden bestehende und bewährte Überholmöglichkeiten aufgehoben und die Signalisation mit einer durchgehenden Sicherheitslinie ersetzt und unnötige Geschwindigkeitsbeschränkungen getroffen. Zenklusen will auch am Simplon eine Überprüfung der Signalisation durch die zuständigen Stellen des ASTRA mit dem klaren Antrag zur Herstellung des alten Zustands. Das Postulat zur Strasse Visp-Siders wird mit 67 Nein gegen 46 Ja abgelehnt. Das Postulat zur Simplonpassstrasse wird mit 67 Ja gegen 45 Nein und einer Enthaltung angenommen.

Unbestritten

Die Gesetzesänderungen über die Kantonspolizei (in einer einzigen Lesung) und das Jugendgesetz werden in der ersten Lesung angenommen. Der Nachtragskredit der Dienststelle für die Jugend von 1,25 Millionen Franken wird in der Lesung bestätigt. hbi

Grosser Rat | Das Budget 2014 ist unter Dach. In zwei Departementen wirds eng

«Der Spielraum fehlt...»**SITTEN | Das Budget 2014 wird mit 90 Ja- und 28 Nein-Stimmen angenommen. Die Linksallianz und Teile der SVP lehnen das Budget ab.**

Für Esther Waeber-Kalbermatten und Oskar Freysinger gehts jetzt ans Sparen. Freysinger muss gegenüber dem Budgetvorschlag der Regierung nochmals rund zehn Millionen Franken einsparen. Waeber-Kalbermatten gerät vor allem durch die Nicht-Inkraftsetzung des Gesetzes über die Langzeitpflege unter Druck. Gleich mehrere Fraktionen verlangen, dass das Budget der Dienststelle für Gesundheitswesen um acht Millionen Franken zusätzlich belastet wird. Der Betrag muss andersorts im Departement eingespart werden.

Subvention der KK-Prämien erneut reduzieren?

Esther Waeber-Kalbermatten wiederholt die Schwierigkeiten der Budgetierung. Bei der Subvention der Krankenkassenprämien spart man bereits zehn Millionen Franken, um das Budget zu konstruieren. «Mir fehlt der Spielraum. In den Altersheimen oder bei der Spitex geht es nicht. Dann muss man halt nochmals bei den Krankenkassenprämien sparen. Damit werden nochmals einige Tausend keine Subventionen mehr erhalten.» Chancenlos ist ein Antrag von Gilbert Truffer (Linksallianz) für einen Betriebsbeitrag von 200 000 Franken für den Ambulanzdienst Visp-Grächen. Auch Doris Schmidhalter-Näfen (Linksallianz) ist mir ihrem Antrag, die Subventionen für die Krankenkassenprämien nicht zu streichen,

ohne Erfolg. Im Kanton Wallis beziehen weniger als 30 Prozent Krankenkassensubventionen. Das ist unter dem Schweizer Schnitt. Esther Waeber-Kalbermatten will hier für die Zukunft Vorschläge ausarbeiten. Nicht sparen will das Parlament im Asylwesen, ein SVPU-Antrag wird abgelehnt. Ebenso im Sozialwesen, wo die SVPO zusätzliche zwei Millionen sparen will.

**Weniger sparen beim
Schutzwald**

Im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt werden fast alle Änderungsanträge abgelehnt. Die bürgerlichen Oberwalliser Fraktionen CSPO, CVPO und SVPO wollen weniger sparen beim Winterdienst oder dem Unterhalt der Wildbäche und mehr Geld für prioritäre Massnahmen der 3. Rhonekorrektur, insbesondere in der Visper Industriezone oder in die

Wanderwege. Unterstützung gibt es immerhin bei der Pflege der Schutzwälder. Statt drei sollen nun laut einem Vorschlag der FIKO nur zwei Millionen Franken gespart werden. «Ausgeführt werden soll, was dringlich ist. Wo dies geschehen kann, ist die Aufgabe des Staatsrates», fordert FIKO-Präsident Schwesternmann.

**Pauschalsteuern
werden nicht erhöht**

Im Departement von Finanzminister Maurice Tornay ändert sich nichts. Die Begehren der Linksallianz, die WKB-Dividende um zwei Millionen Franken zu erhöhen und den Eigenmietwert zur Berechnung der Pauschalsteuern zu verdoppeln, werden abgelehnt. Das würde 20 Millionen Franken bringen. Ebenso die Einstellung von fünf neuen Steuereinschätzern. Das würde laut der Linksallianz Mehreinnahmen von drei Mil-

lionen Franken bringen. Die FIKO lehnt das Anliegen ab, weil ja nicht jeder Walliser Steuerzahler ein potenzieller Steuerhinterzieher ist. Laut Maurice Tornay hat man bereits in den letzten Jahren die Kontrollen intensiviert. Die FDP/Liberalen versuchen vergeblich eine Million Franken für Steuernachforderungen und Bussen zu budgetieren. Dabei geht es um den Weinhändler Giroud. Nicht erfolgreicher war die SVP. Das Budget für das Sekretariat Gleichstellung wird nicht auf einen Franken gesetzt. Und auch die Dienststelle für Informatik muss nicht zwei Millionen Franken einsparen, allerdings hauchdünn. FIKO-Präsident Alex Schwesternmann zeigte sich zufrieden. Bis Ende Januar muss der Staatsrat der FIKO die Sparideen präsentieren. Wie exakt die Budgetierung wirklich war, wird man frühestens im Juni 2015 wissen... hbi



Sparkurs. Finanzminister Maurice Tornay (links, gratuliert dem neuen Ersatz-Kantonsrichter Thierry Schnyder) und die Regierung müssen kräftig sparen. FOTO WB

Langzeitpflege | Das Parlament erklärt das Referendum für gültig

Das Volk darf abstimmen**SITTEN | Das Hickhack um die Pflegesteuer ist vorbei. Das Parlament hat das Referendum gestern für gültig erklärt. Eine Spitzkehr macht die Justizkommission.**

Die Justizkommission, die sich im Vorfeld der Session noch knapp gegen eine Gültigkeitserklärung des Referendums stellte, schlägt nun vor, dass man den Volkswillen akzeptiert, will aber beide Gesetze zur Abstimmung bringen. Das Gesetz über die Langzeitpflege soll also gleichzeitig mit der Änderung des Gesetzes über die Harmonisierung der Sozialsysteme sowie über die Systeme für die soziale und berufliche Eingliederung zur Abstimmung kommen. Die FDP/Liberalen wollen nur über das Gesetz zur Langzeitpflege abstimmen.

**Kleiner Fehler,
grosse Auswirkungen**

Für Alwin Steiner (CVPO) zeigt sich einmal mehr, dass ein kleiner Fehler grosse Auswirkungen haben kann: «Was ist aber höher zu gewichten? Das Recht oder die Politik? Es war doch allen klar, dass nur gegen beide Gesetze das Referendum hätte ergriffen werden können. Der

Regierung und dem ersten Antrag der Justizkommission wäre also zu folgen. Das Referendum wäre für ungültig zu erklären. So könnte das Komitee dies vor dem Bundesgericht abklären lassen.» Auch für Steiner ist jedoch klar, dass man sich dem Volk stellen muss. Man schliesst sich deshalb der JUKO an, auch wenn diese jetzt eine Spitzkehr gemacht hat. Er regt an, dass man sich in der Verwaltung wohl doch Überlegungen machen muss, mehr Mittel für die Übersetzung aufzuwenden. Auch die CVP Mittelwallis lenkt ein und unterstützt den Vorschlag der Justizkommission.

Philipp Schnyder (CSPO) wiederholt, dass man für die Gültigkeit des Referendums ist. Aber er will das Volk nur über ein Gesetz abstimmen lassen. Auch er bekräftigt eine alte CSPO-Forderung: «Ein fataler Übersetzungsfehler hat wesentlich zu diesem teuren Schauspiel beigetragen.» Auch die SVPU will nur über die Langzeitpflege abstimmen lassen. German Eyer (Linksallianz) ist ebenfalls für eine Abstimmung über nur ein Gesetz. Kommissionspräsident Serge Métrailler (CVPM) erklärt die Kehrtwende der Justizkommission. Für ihn



Meinungswechsel. JUKO-Präsident Serge Métrailler (rechts) machte mit der Kommission eine Spitzkehr. FOTO WB

ist aber klar, dass man über beide Gesetze abstimmen sollte, weil beide Gesetze miteinander verknüpft sind.

**Klare Mehrheit
für die Gültigkeit**

Esther Waeber-Kalbermatten bestätigt, dass das Gesetz 2014 nicht in Kraft treten kann. Das Gesetz sieht vor, dass sich Gemeinden (mit 18 Franken pro Bewohner und Tag) und die Bewohner an den Kosten in den Altersheimen beteiligen müssen. Die Gemeinden haben die höheren Kosten bereits budgetiert. «Sicher ist, dass es eine Abstimmung geben wird und wir

im März 2014 ein dringliches Dekret behandeln müssen», merkte die Staatsrätin an. Mit 75 Ja und 28 Nein sowie 20 Enthaltungen wurde das Referendum für gültig erklärt. Abstimmen darf das Walliser Stimmvolk aber nur über das Gesetz über die Langzeitpflege.

Zum Schluss gibts noch einen Rüffel für den Staatsrat. «Zwei Jahre sind zu lang für ein solches Verfahren. Man muss schneller entscheiden», tadelt JUKO-Präsident Métrailler. Das Referendumskomitee zeigt sich in einer Mitteilung sehr erfreut über den Entscheid des Parlamentes. hbi

**Kein Bekenntnis
zum Goms**

Die CSPO und die CVPO fordern in einer dringlichen Interpellation eine klare Stellungnahme bezüglich eine Kandidatur für das nationale Schneesportzentrum. «Das Wallis muss sich geschlossen für das bessere von zwei Walliser Projekten in Bern einsetzen. Das ist die Gommer Kandidatur», meint Diego Clausen. Auch Francesco Walter unterstreicht die Vorzüge der Gommer Kandidatur. Freysinger reagiert genervt: «Ich kann doch hier jetzt nicht erklären, Fiesch ist «das Gelbe vom Ei». Beide Kandidaturen haben ihre Berechtigung.»

**20 Vorstösse
zum Militär**

Fast zwei Dutzend Vorstösse befassten sich mit dem Rückzug der Armee aus dem Wallis. Die Emotionen gehen insbesondere was die Zukunft des Flugplatzes Sitten anbelangt, hoch. 54 Abgeordnete haben sich einzeln oder in Gruppen in dringlichen Interventionen geäussert. Es gibt aber auch Stimmen, welche den Entscheid des VBS begrüssen. Die Mehrheit der Bevölkerung im Mittelwallis will keine Kampffjets. Staatsrat Oskar Freysinger betont, dass man erst am Anfang des Prozesses stehe. Die endgültige Entscheidung fällt erst im Mai 2014. Man versucht gewisse Optionen abzuwenden. «Verhandlungen mit dem VBS laufen. Da geht es um Militär und Sport. Die Postulate sind für uns Auftrag, die Interessen des Kantons zu schützen und alles zu tun, um die Arbeitsplätze zu erhalten.» Präzise Antworten gibt Freysinger keine. Eine Taskforce, wie sie die SVPU in einem Postulat fordert, findet er nicht sinnvoll. Das Postulat wird abgelehnt.

**Walliser
Jugendsession**

Das Parlament nimmt ein dringliches Postulat zur Durchführung betreffend Walliser Jugendsession an. Jugendliche, die teilnehmen möchten, bekommen einen freien Tag. Insgesamt nahmen 130 aus dem ganzen Wallis teil. Die Transportkosten von 3000 Franken werden vom Kanton nicht übernommen.

**FATCA-
Referendum**

Das Parlament stimmt einer dringlichen Interpellation von Franz Ruppen (SVPO) mit 103 Ja gegen 16 Nein zu. Er fordert darin ein Ständesreferendum gegen das FATCA-Abkommen zwischen der Schweiz und den USA und das FATCA-Gesetz. Die Referendumsfrist läuft am 16. Januar 2014 ab. Mit der dringlichen Resolution soll der Staatsrat im Namen des Kantons bei der Schweizerischen Bundeskanzlei das Ständesreferendum einreichen. Völkerrechtliche Verträge, die rechtsetzende Bestimmungen enthalten oder deren Umsetzung den Erlass von Bundesgesetzen erfordern, müssen dem Volk zur Abstimmung vorgelegt werden. Dazu braucht es 50 000 Stimmberechtigte oder acht Kantone innerhalb von 100 Tagen seit der amtlichen Veröffentlichung des Erlasses. hbi

L'affaire Giroud s'invite au parlement

Le Grand Conseil valaisan refuse de budgétiser un montant que pourrait devoir payer l'encaveur

L'affaire Giroud, qui secoue le Valais depuis une semaine, allait-elle contribuer à renflouer le budget cantonal 2014? Niet. Le Grand Conseil a refusé hier, par 70 voix contre 47, d'y ajouter une recette extraordinaire de 1 million de francs. Pour le groupe libéral-radical, auteur de la proposition, ce montant aurait pu être encaissé au titre de rattrapage d'impôt, voire d'amende. Car c'est ce qui semble pendre au nez de l'encaveur Dominique Giroud, suspecté de graves infractions fiscales. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a ouvert une enquête à son encontre en 2011.

Sur quels montants les fraudes présumées portent-elles? La députée suppléante Régine Pralong

(PLR) veut en avoir le cœur net. Dans une interpellation, elle demande si le fisc valaisan a pu chiffrer le litige. Et quelle pourrait être, le cas échéant, l'amende infligée au patron des Caves Giroud. Le chef des Finances cantonales, Maurice Tornay (PDC), devrait formuler sa réponse lors de la prochaine session du parlement, en mars. Jusqu'ici, face aux députés, il s'est refusé à tout commentaire, invoquant le secret fiscal.

Des chiffres, on en trouve en abondance dans les décisions rendues par le Tribunal pénal fédéral dans le cadre de l'enquête diligentée par l'AFC - Dominique Giroud et sa femme ayant contesté diverses mesures (levée de scellés sur des documents, séquestre de biens immobiliers). Les bénéficiaires non déclarés, entre 2001 et 2009, atteignaient 13 millions de francs. Les montants «vraisemblablement soustraits» au fisc (fédéral, cantonal et communal) avoisine-

raient ainsi 7,25 millions. Ces ar-rêts, anonymisés, évoquent «la mise en place de mécanismes destinés à éluder l'impôt sur le bénéfice des sociétés détenues par D. et son épouse». Mécanismes reposant notamment sur des versements à une société basée à Zoug, via «une société écran sise aux îles Vierges britanniques».

Contactée hier, l'AFC se retranche elle aussi derrière le secret fiscal. Quant à Dominique Giroud, il affirmait lundi dernier dans *Le Nouvelliste* que ses «dernières divergences» avec le fisc seraient bientôt réglées. «L'enquête n'est pas close, précise son porte-parole. Les chiffres cités reposent sur l'interprétation de l'AFC. Mon client en a une autre. Mais il a la volonté de trouver un accord.» Admet-il avoir fraudé? «Comme tout chef d'entreprise, il n'est pas à l'abri d'erreurs. Par contre, il conteste avoir usé de sociétés fictives.» **Patrick Monay**

EN PLEIN DÉBAT, IL SORT UNE CARTOUCHE

GRAND CONSEIL Le député UDC valaisan Grégory Logean a illustré sa solution pour le loup en sortant une cartouche de sa poche.

C'est sur Twitter que Jean Rossier, politicien PDC valaisan, a réagi sur «le fait inquiétant» orchestré par le député UDC Grégory Logean. Lors de la séance du Grand Conseil valaisan, le politicien de droite s'est exprimé sur le budget supplémentaire de 300 000 francs pour la protection des moutons contre le loup. Il a d'abord enfilé un gant de cuir noir, avant de montrer à l'assemblée une cartouche, tout en déclarant: «La Commission des finances a une solution à 300 000 balles, le groupe UDC vous propose une solution à une balle.»

Jean-Michel Cina désapprouve

La démonstration a immédiatement été sanctionnée par le député Manfred Schmid (PDC) qui voit là une «limite de comportement qui a été dépassée». Contacté, Grégory Logean assure qu'«il s'agis-

sait d'un gadget ayant l'apparence d'une cartouche. Je suis en règle avec la disposition du Parlement. Il s'agissait là d'un sujet sérieux, je voulais joindre l'image à la parole.



COMMENTAIRE

Sandra Jean Rédactrice en chef

Le retour des bouffons

SPECTACLE On les pensait disparus. Erreur. Les bouffons sont de retour. Plus besoin d'aller au cirque, il suffit de suivre les débats parlementaires à la télé, tranquillement installés sur son canapé, sa bière à la main et les chips à portée. Le spectacle est quasi assuré. Merci l'UDC. Merci le MCG. Oooh, ces insultes qu'il a pas proférées. Hiii, ce verre d'eau qu'il a balancé. Ah, c'te balle qu'il a

pas sortie. Mais quel est le crétin qui a dit que la politique suisse était ennuyeuse. On rigole. On s'amuse. On se demande qui sera le suivant. On imagine déjà la prochaine facétie. Mais rira bien qui rira le dernier, car l'espérance de vie d'un bouffon est limitée. Elle ne tient qu'au bon désir de son (peuple) souverain. ●

Durant ces longs débats, il faut avoir l'attention de l'assemblée. Ça les a tous réveillés. Cette image donnait plus de force à mes propos.» Le comportement du politicien UDC, cartouche fictive ou pas, n'est pas du goût du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Il a ainsi retwitté le message de Jean Rossier. «Des cartouches dans les poches d'un UDC au #gcvs cela >>



Photos Sedrik Nemeth, Canal9

IL AVAIT PRÉPARÉ UNE MISE EN SCÈNE EN DEUX TEMPS



PREMIER TEMPS: LE GANT NOIR

Le député a enfilé un gant de cuir. Une image pour indiquer qu'il «prenait le sujet avec des gants».



DEUXIÈME TEMPS: LA CARTOUCHE

Il assure qu'il s'agit d'une cartouche fictive. Son but: proposer une solution à une balle contre «300 000 balles» de dépenses.

Le député UDC s'est amusé à montrer une cartouche en pleine assemblée pour «joindre l'image à la parole».

>> devient inquiétant.» Le ministre de l'Economie fait part de sa désapprobation: «Je trouve cela déplacé. Il voulait se profiler. Son intervention ne respecte ni les institutions ni la loi parce qu'il apporte une solution illégale à un problème. Surtout, c'est inquiétant car il ne respecte pas les us et coutumes d'un débat. Ce n'est pas le lieu de se comporter ainsi juste pour attirer l'attention. En plus, je n'ai pas compris pourquoi il a enfilé son gant de cuir avant. Ce sera ensuite à la présidente de juger si l'attitude était inappropriée.»

Carcasse de mouton

Le député Logean a, lui, du mal à comprendre la réaction de ses confrères. «Ce qui me choque plus que tout, ce sont tous les troupeaux de moutons décimés sans qu'on ne fasse rien. J'aurais aussi pu apporter une carcasse de mouton pour qu'on comprenne le problème du loup. Parfois, il faut savoir créer des réactions pour dire stop et c'en était une», argumente-t-il, plutôt fier de son illustration. L'impact n'a tou-

tefois pas eu l'effet escompté puisque le Grand Conseil a approuvé avec 74 voix, contre 49 et deux abstentions, le budget supplémentaire.

● ANNE-FLORENCE PASQUIER

anne-florence.pasquier@lematin.ch

Facétieux, il propose de réduire le budget du Secrétariat à l'égalité à 1 franc

MENACE Eric Jacquod n'a pas proposé de supprimer le Secrétariat valaisan à l'égalité et à la famille. Il a fait plus subtil: il a suggéré d'en réduire le budget à 1 franc. Le Parlement a rejeté, vendredi, la proposition de l'élu UDC.

Dominique Botti
dominique.botti@lematindimanche.ch

Pour Eric Jacquod de l'UDC-Valais, l'égalité entre les sexes existe: les femmes ont le pouvoir politique, l'égalité des salaires est acquise et la misogynie a disparu. Fort de ce constat, le député UDC de Bramois a proposé au Parlement, la semaine dernière, de réduire à 1 franc symbolique le budget du Secrétariat cantonal à l'égalité et à la famille, qui se monte aujourd'hui à 650 000 francs. Le député reconnaît que sa proposition est une «provoca-



Eric Jacquod joue la «provocation». DR

tion». La réduction de 650 000 francs de budget à 1 franc symbolique provoquerait la suppression pure et simple de ce Secrétariat à l'égalité. Selon lui, ce service de l'Etat ne sert à rien. «La problématique de l'inégalité entre les hommes et les femmes est du passé, explique-t-il. Aujourd'hui, l'égalité existe.»

Le député UDC reconnaît que les Valaisans peuvent toujours faire mieux. «Notamment en matière de

violence domestique qui a augmenté ces dernières années», détaille-t-il. Mais les outils existeraient déjà suffisamment, comme le Code pénal. Le secrétariat ne peut pas faire grand-chose de plus, ajoute-t-il. Et son travail de prévention serait inutile.

Philippe Nantermod, député libéral-radical, juge la proposition du franc symbolique honteuse. «C'est une insulte faite à ceux qui travaillent pour ce service», explique-t-il. De plus, selon lui, le canton du Valais a encore du retard. A l'image du nouveau Parlement, dans lequel les femmes sont sous-représentées.

Eric Jacquod a formulé sa proposition sous forme d'amendement au budget 2014. Le projet a d'abord été rejeté par la Commission des finances. Puis, le parlement a balayé l'idée, vendredi dernier, à une très forte majorité. Seuls 14 députés ont approuvé cet amendement.

Le débat sur la légitimité de ce secrétariat pourrait être toutefois rallumé au printemps prochain. A cette date, le Conseil d'Etat devrait faire le point entre l'efficacité des services de l'Etat et la rigueur budgétaire. «Dans tous les cas, nous devons faire des économies, conclut déjà Eric Jacquod. Le Valais va avoir des problèmes sérieux au niveau économique.» ●



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

R21: un débat large et ouvert, sans tabou ni a priori, sur l'avenir de nos institutions

La réforme R21 – territoire et institutions du XXI^{ème} siècle – s'inscrit dans le cadre général de la révision par étapes de la Constitution cantonale.

Il s'agit d'un projet important et ambitieux qui vise à moderniser nos institutions, à fortifier la démocratie ainsi qu'à renforcer l'assise des communes valaisannes et leur mission essentielle de proximité.

Les modifications touchent les trois niveaux institutionnels que sont le canton, les districts et les communes. Elles repensent à la fois le découpage territorial et la structure de nos institutions.

Avec cette réforme, le Conseil d'Etat entend doter le canton du Valais d'une organisation à même d'appréhender au mieux les défis actuels et futurs.

Après le débat d'opportunité et le feu vert unanime du Grand Conseil lors de sa session de septembre, la réforme R21 est maintenant en phase de consultation. Les milieux consultés ont jusqu'à mi-février 2014 pour faire part de leur opinion.

Forgez-vous votre propre avis sur ce projet de réforme et n'hésitez pas à le faire savoir, par exemple en parlant à vos élus!

Dix questions à résoudre pour dessiner le Valais de demain

1 Nombre de Conseillers d'Etat: 5 ou 7?

La commission R21, chargée par le Gouvernement d'établir des propositions de réforme, préconise d'augmenter le nombre de Conseillers d'Etat de cinq à sept. Cela réduirait le cahier des charges de chacun et favoriserait une représentation plus large des forces politiques en présence.

2 Représentation des trois régions au Conseil d'Etat: maintien ou suppression?

Selon la législation en vigueur, un Conseiller d'Etat au moins doit venir du Haut-Valais, du Valais central, respectivement du Bas-Valais. La commission R21 propose de maintenir cette représentation des trois régions, notamment pour des raisons linguistiques et économiques.

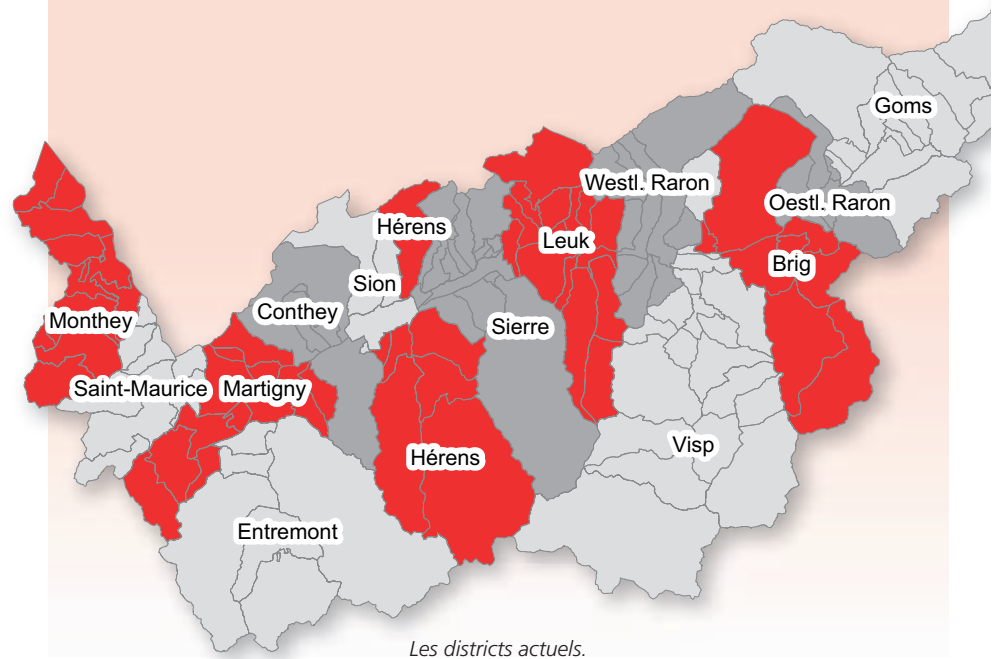
3 Election du Conseil d'Etat: système majoritaire ou proportionnel?

Actuellement, le Conseil d'Etat est élu au système majoritaire en Valais. C'est le cas aussi dans les autres cantons suisses, à l'exception de Zoug et du Tessin. La commission R21 est favorable au maintien du système majoritaire. Cela permet au citoyen de privilégier la personnalité d'un candidat plutôt que son appartenance politique, ce qui convient bien pour l'élection d'un membre du gouvernement.

4 Nombre de députés et de députés-suppléants: 130 ou moins?

Le Grand Conseil compte aujourd'hui 130 députés et 130 députés-suppléants, élus pour une période de quatre ans. Selon la commission R21 il faut maintenir le nombre de députés, mais réduire celui des suppléants à 65 tout en différenciant leurs statuts. Le rôle du suppléant se limiterait à celui de remplaçant. Il ne pourrait ainsi plus être nommé dans une commission.

- Octobre 2013 – février 2014: **consultation**
- Septembre 2014: **première lecture par le Grand Conseil**
- Premier trimestre 2015: **votation populaire**



5 Election du Grand Conseil: combien de circonscriptions électorales?

L'élection des députés et députés-suppléants se fait aujourd'hui par district et demi-district, selon le système de la représentation proportionnelle. La commission R21 préconise la création de 6 nouvelles circonscriptions électorales, avec la possibilité de créer des sous-arrondissements.

6 Districts et préfets: maintien ou suppression?

Le canton du Valais est divisé en 13 districts qui constituent un échelon intermédiaire entre le canton et les communes. Chaque district est doté d'un préfet et d'un sous-préfet qui agissent en tant que représentants du Conseil d'Etat. La commission R21 propose de supprimer les districts et la fonction de préfet qui se justifiaient davantage historiquement qu'aujourd'hui.

7 Nombre de conseillers municipaux: de 3 à 15 ou de 5 à 9?

Le nombre de conseillers municipaux par commune peut varier actuellement entre 3 et 15 membres. La commission R21 propose que l'exécutif communal compte 5 membres au minimum et 9 au maximum, sachant qu'un nombre trop élevé d'élus peut compliquer la prise de décisions, alors qu'un nombre trop faible peut l'empêcher en cas d'absence, de maladie ou de récusation.

8 Conseil général: obligation de principe pour les grandes communes?

11 communes valaisannes se sont dotées d'un conseil général, une possibilité qui est actuellement offerte, mais non obligatoire, pour les communes de plus de 700 habitants. L'idée de la commission R21 consiste à instituer un conseil général pour les communes de plus de 5000 habitants (avec possibilité d'y renoncer par un vote), à prévoir une assemblée primaire pour les communes de 1000 à 5000 habitants (avec possibilité d'opter pour un conseil général par un vote) et de conserver l'assemblée primaire pour toutes les communes de moins de 1000 habitants.

9 Fusions de communes: plus d'incitations?

Le canton du Valais comptait 163 communes en 1999. Au 1^{er} janvier 2014, il n'y en aura plus que 134. L'augmentation et la spécialisation des tâches incombant aux communes rendent de plus en plus souvent les fusions nécessaires. La commission R21 propose de mettre en place davantage de conditions favorables à ces fusions, tout en laissant la liberté aux communes de fusionner ou non.

10 Durée des mandats politiques: 4 ou 5 ans?

Que ce soit au niveau cantonal ou communal, les mandats des élus durent actuellement quatre ans. La commission R21 suggère de suivre l'exemple d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Jura) où ces mandats durent cinq ans, dans l'optique de renforcer l'efficacité de l'action publique et de faciliter la gestion des projets.



Photo du Conseil d'Etat avec le Chancelier.



LE BLOC NOTES

DE JEAN-YVES GABBUD



**JEAN-YVES
GABBUD**
RÉDACTEUR
EN CHEF

NOUVELLE LÉGISLATURE **Les ténors du Grand Conseil se démarquent déjà**

Après quelques sessions de la législature 2013-2017, plusieurs députés sortent du lot.

Bien entendu, les chefs de groupe sont mis en évidence, que ce soit Christophe Claivaz (PLR), Jérôme Buttet (PDC du Bas), David Théoduloz (PDC du Centre), Charles Clerc (UDC du Bas), Franz Ruppen (UDC du Haut), Beat Rieder (PDC du Haut) ou German Eyer (AdG). Mais aucun chef ne cherche (ou ne parvient?) à mettre sous l'éteignoir ses troupes.

– A gauche, Jean-Henri Dumont, nommé porte-parole pour le Bas-Valais, a clairement pris le leadership. Il a été omniprésent dans les débats durant ces dernières sessions, particulièrement en décembre. Dans une moindre mesure, le chrétien-social Raymond Borgeat ne passe pas inaperçu.

– Au PLR, sans surprise, Philippe Nantermod s'engage énormément dans les débats, mais l'ancien chef de groupe André Vernay est toujours bien présent.

– Du côté du PDC du Centre, Serge Métrailler, qui intervient souvent comme président de la Commission de justice, mais qui n'hésite pas à se faire le porte-parole des milieux économiques en tant que directeur de l'AVE, devient une voix forte qui compte. Dans le groupe du Bas, aucune voix ne se démarque vraiment.

– Philipp Matthias Bregy (PDC du Haut) se démarque par contre très clairement parmi les élus haut-valaisans.

– Dans les rangs de l'UDC du Bas, Jean-Luc Addor, Edmond Perruchoud et Grégory Logean se portent régulièrement sur le devant de la scène.

– Quant aux Verts, le fait qu'ils ne détiennent que deux sièges permet à Marylène Volpi-Fournier, surtout, et Christophe Clivaz de se mettre en évidence, ceci est d'autant plus vrai que leurs positions se démarquent régulièrement de celles de l'AdG.

HUMOUR CONTESTÉ **Grégory Logean rappelé à l'ordre**

Le député Grégory Logean (UDC) a été rappelé à l'ordre par la présidente Marcelle Monnet-Terretaz.

Au regard de plusieurs de ses collègues, l'Hérémentsard a franchi la ligne rouge en sortant de sa poche une balle, destinée à régler la question du loup.

Edmond Perruchoud, UDC lui aussi, a félicité la présidente, estimant qu'en critiquant son jeune collègue, Grégory Logean «deviendra encore meilleur»...

INTERACTION +



Réagissez en donnant
votre avis sur ces sujet

<http://politique.blogs.lenouvelliste.ch/>

Die Zeiten der Budgetkosmetik sind endgültig vorbei

SITTEN | Das Budget des Kantons ist vom Parlament abgesegnet worden. Reformen für die nächsten Jahren sind zwingend.

HEROLD BIELER

Zumindest in diesem Punkt waren sich am Freitag alle einig. Mit den (erwarteten) sinkenden (Steuer-)Einnahmen und den stets steigenden Kosten wird es in Zukunft nur noch schwer möglich sein, ein Budget zu erstellen, das die gesetzlichen Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse erfüllt. Für 2014 kann man diese Vorgaben im Budget noch knapp erfüllen. Wie die Rechnung dann aussehen wird, ist eine andere Frage. Denn trotz mehrstündigen Budgetdebatten gibt es immer noch Positionen, die primär Budgetkosmetik sind. Als Beispiel sei nur die Kürzung des Winterunterhalts von 3,5 Millionen Franken erwähnt.

Noch 30 Millionen Franken einsparen

Das Ergebnis der Debatten war insgesamt klein. Der Grosse Rat hat zwar das Budget um fast eine Million Franken verbessert. Aber es gibt auch noch viele Unsicherheiten. Oskar Freysinger muss weitere zehn Millionen Franken in seinem Departement für Bildung und Sicherheit sparen. Esther Waeber-Kalbermatten fehlen bei der Gesundheit, der Kultur und im Sozialbereich acht Millionen Franken. Beide betonten in der letzten Woche mehrmals, dass sie kein Sparpotenzial mehr orten können. Bis Ende Januar, also in gut einem Monat, müssen sie trotzdem Vorschläge machen. Zudem muss die Regierung aufzeigen, wo sie in der laufenden Rechnung insgesamt weitere zehn Millionen Franken einsparen will – und kann.

Die Verwaltung hat Speck angesetzt

Der Staatsrat hat einen Prozess zur «Überprüfung der Aufgaben und Strukturen des Staates und der subventionierten Institutionen» lanciert. Das ist nicht neu. Das Wallis macht nur, was bereits zwei Drittel der Kantone auch mach(t)en. Im Wallis wurden die Strukturen und Aufgaben letztmals vor rund 20 Jahren im Rahmen des Projekts «Reformen 2000» durchleuchtet. Die Verwaltung hat Speck angesetzt.

Dazu gehört auch ein Audit der Aufgaben und des Perso-

nals sämtlicher Gewalten, der Schulen und der subventionierten halbstaatlichen Institutionen. Dieses Audit wird sich mit der Notwendigkeit, Wirksamkeit und Wirtschaftlichkeit der erbrachten Leistungen sowie der Kohärenz der zu ihrer Erbringung eingesetzten Mittel befassen. Die Ergebnisse werden allerdings erst für Ende 2015 erwartet.

Trotzdem neue Stellen für die Gefängnisse

Doch wo wird man und wo muss man wirklich sparen? Die Meinungen gehen da sehr weit auseinander. Die SVP will etwa im Sozial- und Asylbereich sparen. Der FDP/Liberale und der CVP sind vor allem die stets steigenden Personalkosten ein Dorn im Auge. Denn die Personalkosten steigen und steigen. Im nächsten Jahr sind es erneut 14 Millionen Franken, insgesamt 998,4 Millionen Franken. Die Milliardengrenze wird also spätestens 2015 geknackt. Mittlerweile gibt der Kanton Wallis jeden dritten Franken für Löhne und Gehälter aus. Der Bildungssektor ist ebenfalls üppig dotiert. Auch hier wird man in den kommenden Jahren nicht um Kürzungen umhin kommen. Trotzdem hat das Parlament in der vergangenen Woche zehn neue Stellen für Gefängniswärter geschaffen. Die

personelle Situation ist dort offenbar derart prekär, dass in Notfällen sogar der Gefängnis Koch für Ruhe und Ordnung sorgen muss...

Der Kanton Bern als Vorbild

Nur mit Budgetkosmetik geht es in Zukunft nicht mehr. Da braucht es schon einen mittleren Kraftakt, wie ihn etwa der Kanton Bern derzeit anstrebt. Im Kanton Bern wurden für das Budget 2014 Sparmassnahmen von rund 230 Millionen Franken beschlossen. Umgerechnet auf den Kanton Wallis wären das in etwa Einsparungen von 75 bis 80 Millionen Franken. Die Schulklassen

werden grösser. Gekürzt wird auch im Gesundheits- und Sozialbereich. Die Bernerinnen und Berner werden auch mehr Steuern bezahlen müssen, denn die Aufhebung der Gesamtpauschale für Berufskosten spült dem Kanton mehr als 40 Millionen Franken in die Kasse. Im Kanton Bern werden im nächsten Jahr rund 40 000 Menschen keine Verbilligung der Krankenkassenprämien mehr erhalten.

Angst vor Steuererhöhungen

Steuererhöhungen sind im Walliser Parlament derzeit nicht denkbar. Die Linksallianz versuchte es in der vergangenen

Woche zweimal vergeblich. Die Mehrheit des Parlamentes fürchtet Steuererhöhungen aber wie der Teufel das Weihwasser. Die Erhöhung der Pauschalsteuern wurde ebenso abgelehnt wie die Forderung von der Walliser Kantonalbank, mehr Dividenden zu verlangen. Aus Protest, dass im Wallis laut Fraktionschef German Eyer (Linksallianz) immer mehr Menschen am Hungertuch nagen müssen, während andere (reiche Ausländer) «wie die Mäden im Speck leben», lehnte man deshalb das Budget ab. Dass Steuererhöhungen durchaus ein Mittel sind, zeigte der Kanton Luzern. Dort werden die Steuern für 2014 erhöht.



Schwierige Aufgabe. Finanzminister Tornay, Sozialministerin Esther Waeber-Kalbermatten und Bildungsdirektor Freysinger (von links) müssen bis Ende Januar aufzeigen, wo sie 30 Millionen Franken einsparen können.

FOTO WB

Die Prämienverbilligungen nivellieren

In einer Motion fordern die CVPO-Abgeordneten Manfred Schmid und Mischa Imboden im Juni 2013 eine «Nivellierung der Kostenexplosion im Bereich der Krankenkassensubventionen». Im Jahre 2000 wendete der Kanton Wallis für die Subventionen der Krankenkassenprämien acht Millionen Franken auf. Das Budget 2013 sah bereits 112 Millionen Franken vor. Die gesamte Unterstützung beläuft sich heute auf fast 200 Millionen Franken. Im Wallis werden laut den Motionären 8,7 Prozent vom durchschnittlichen Jahreseinkommen einer Walliser Familie für die Krankenkassenprämien benötigt. Der Kanton Wallis zahlt heute 55 Prozent an den gesamten Krankenkassensubventionen, der Bund 45 Prozent. Der Kanton Schwyz zahlt im Vergleich nur 25 Prozent.

Der Kanton bezahlt jährlich 350 Millionen Franken Subventionen an natürliche Personen aus. Der

grösste Teil dieser Unterstützung, so die Motionäre, sei auch nötig und richtig. Das Steuergesetz sei in den vergangenen Jahren zu Recht familienfreundlich gestaltet und die Familien seien entlastet worden: «Die Familienzulagen sind im Wallis hoch und das soll auch so bleiben. Die Kriterien, um an die Krankenkassensubventionen zu gelangen, entsprechen aber nicht mehr der finanziellen Situation des Kantons Wallis.» Die gesetzlichen Grundlagen bezüglich der Krankenkassenprämien seien so zu ändern, dass pro Jahr eine Kostensenkung von 10 Millionen Franken erreicht werde. Als Referenz gilt die Rechnung des Jahres 2012. Es ist in etwa wohl jener Betrag, um den Esther Waeber-Kalbermatten 2014 die Subventionen (mindestens) kürzen müssen. Statt etwa 100 000 Menschen würden dann noch rund 95 000 Walliserinnen und Walliser Subventionen erhalten.

LES INTERROGATIONS DES DÉPUTÉS

Des dizaines de millions en questions

JEAN-YVES GABBUD

Les députés s'interrogent sur vos impôts, les désaccords entre la Ville de Sion et l'Etat, la correction du Rhône... Voici les réponses obtenues du Gouvernement cantonal.

► **Cinq millions d'impôts en plus.** C'est ce que devront payer les contribuables valaisans en cas de oui le 9 février prochain au règlement pour le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Environ 25% des contribuables valaisans seraient frappés par le plafonnement à 3000 francs de la déduction fiscale accordée pour les frais de

► Le Conseil d'Etat espère toujours réaliser la **troisième correction du Rhône en vingt ans.** Il doit définir l'an prochain une planification financière pour réaliser le projet dans les temps voulus, a annoncé Jacques Melly.

Beat Eggel et Raphaël Fournier, deux élus du PDC du Centre, ont ironisé en posant la question suivante: «*Rhône 3 en vingt ans, à partir de quand?*»

Le conseiller d'Etat a rappelé les enjeux. En plus des aspects sécuritaires, le projet représente 2 milliards de francs de travaux, soit 100 millions par an pendant vingt ans, «*payés en grande partie par les deniers fédéraux*». Cela constituerait une alternative aux



◀◀ **Si le peuple dit oui, les contribuables valaisans paieront 5 millions de plus.»**

MAURICE TORNAY PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

déplacement en matière d'impôt fédéral direct, telle qu'elle est proposée au peuple. C'est l'estimation fournie par le conseiller d'Etat Maurice Tornay à une question du député Grégory Logean (UDC). Cette mesure rapporterait 200 millions d'impôts à l'échelle Suisse, dont 34 millions seraient redistribués aux cantons.

► La France doit **4,1 millions d'arriérés fiscaux** à l'Etat du Valais. C'est ce qu'a révélé Maurice Tornay en répondant à la question de Philippe Nantermod. Le député PLR a rappelé que «*la France est redevable d'arriérés d'impôts de près d'un demi-milliard en faveur de la Suisse*».

► Pour l'heure, les conventions nécessaires n'ont pas été signées entre le canton du Valais et la Ville de Sion pour finaliser le **financement du Campus Valais-Wallis.** C'est ce qu'a répondu le conseiller d'Etat Jacques Melly à Xavier Fellay (PDC du Bas). Le magistrat a ajouté qu'une convention est encore en discussion. «*Une séance a eu lieu, mais le Conseil d'Etat attend la détermination de la Ville.*»

travaux que le canton perdra suite à l'initiative Weber. En plus, les conséquences sur le patrimoine bâti seront importantes. 1100 ha de zone à bâtir seront sauvés dans la plaine valaisanne, a-t-il assuré.

► Toujours à propos du **Rhône** Pierrot Vuistiner (PLR) se demande «*pourquoi, depuis plusieurs années, le tronçon en aval du pont de Chippis n'a plus été entretenu?*» Jacques Melly a répondu que le niveau du fond est constamment descendu depuis 1964, en raison des extractions. Le niveau actuel se situe en dessous de ce qu'il était lors de la deuxième correction du fleuve.

► Le non à la hausse du prix de la **vignette autoroutière** aura des conséquences financières importantes pour le Valais. Les tronçons Martigny-Grand-Saint-Bernard et Gampel-Goppenstein ne seront pas repris par la Confédération. Pour le canton, c'est une charge de 10 millions de francs par année qui ne seront pas repris et des investissements nécessaires de l'ordre de 200 millions qui doivent être planifiés, mais sans calendrier précis pour l'heure. ◉